

# Fonds Scotia<sup>MD</sup>

## Fonds privés Scotia<sup>MD</sup> Portefeuilles Apogée

### Prospectus simplifié

Le 29 octobre 2020

#### Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire (parts des séries Apogée, A, I, K et M)  
Fonds Scotia des bons du Trésor (parts de série A)  
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (parts des séries A et M)

#### Fonds de revenu

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre (parts de série I)  
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US (parts des séries I, K et M)  
Fonds Scotia d'obligations (parts des séries A, I et M)<sup>1</sup>  
Fonds Scotia de revenu canadien (parts des séries A, F, I, K et M)  
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia (parts de série A)  
Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia de revenu à taux variable (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia de créances mondiales (parts de série I)  
Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement élevé (parts des séries I et K)  
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (parts des séries Apogée, F, I, K et M)  
Fonds privé Scotia de revenu (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'obligations à court terme (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total (parts de série M)  
Fonds Scotia d'obligations en \$ US (parts des séries A, F, K et M)

#### Fonds équilibrés

Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts des séries A, D et F)<sup>2</sup>  
Fonds Scotia canadien équilibré (parts des séries A, D et F)  
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts des séries A, D, F et M)  
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts des séries A, D et I)  
Fonds Scotia équilibré mondial (parts des séries A, D et I)  
Fonds Scotia revenu avantage (parts des séries A, D, K et M)  
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone (parts des séries A et F)  
Fonds privé Scotia équilibré stratégique (parts des séries Apogée et F)  
Fonds Scotia équilibré en \$ US (parts de série A)

#### Fonds d'actions

##### Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds Scotia d'actions canadiennes (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia de croissance canadienne (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations (parts de série I)  
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia canadien de croissance (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia canadien de valeur (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales (parts de série I)  
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains (parts des séries K et M)  
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia de dividendes américains (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia américain de valeur (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds Scotia des ressources (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia de dividendes américains (parts des séries A et I)  
Fonds Scotia d'actions américaines (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia de potentiel américain (parts des séries A, F et I)

##### Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions de marchés émergents (parts de série I)  
Fonds Scotia européen (parts des séries A, F et I)<sup>3</sup>  
Fonds Scotia d'actions internationales (parts des séries A, F et I)  
Fonds privé Scotia d'actions internationales diversifiées (parts de série I)  
Fonds privé Scotia des marchés émergents (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia international d'actions de base (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'actions internationales (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia d'actions internationales de croissance (parts de série I)  
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Fonds et les parts qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les parts des fonds ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

# 2020

#### Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux (parts des séries A et I)  
Fonds Scotia d'actions mondiales (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia de croissance mondiale (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone (parts de série A, F, I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'actions mondiales (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité (parts de série M)  
Fonds Scotia de titres immobiliers mondiaux (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde (parts des séries I, K et M)

#### Fonds indiciels

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (parts des séries A, D, F et I)  
Fonds Scotia indiciel canadien (parts des séries A, D, F et I)<sup>4</sup>  
Fonds Scotia indiciel international (parts des séries A, D, F et I)<sup>5</sup>  
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (parts des séries A, D et F)  
Fonds Scotia indiciel américain (parts des séries A, D, F et I)<sup>6</sup>

#### Fonds spécialisés

Fonds privé Scotia de rendement à prime (parts des séries I, K et M)<sup>7</sup>

#### Solutions Portefeuille

##### Portefeuilles Sélection<sup>MD</sup> Scotia

Portefeuille de revenu Sélection Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)

##### Portefeuilles Partenaires Scotia<sup>MD</sup>

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)

##### Portefeuilles INNOVA Scotia<sup>MD</sup>

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts des séries A et T)

##### Portefeuilles Scotia Aria<sup>MD</sup>

Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution (parts de série Prestige)  
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution (parts de série Prestige)  
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution (parts de série Prestige)  
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution (parts de série Prestige)  
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)

##### Portefeuilles Apogée

Portefeuille équilibré Apogée (parts des séries A et F)

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'obligations canadiennes.

<sup>2</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia équilibré diversifié.  
<sup>3</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions européennes.

<sup>4</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes.

<sup>5</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions internationales.

<sup>6</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions américaines.

<sup>7</sup> Avant le 27 janvier 2020, ce Fonds s'appelait Fonds privé Scotia de revenu à options.

Fonds Scotia<sup>MD</sup>

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	ii	Fonds privé Scotia d'actions internationales	
<b>Information propre à chaque fonds</b> .....	1	diversifiées .....	139
<b>Fonds de quasi-liquidités</b> .....	5	Fonds privé Scotia des marchés émergents .....	141
Fonds Scotia du marché monétaire .....	6	Fonds privé Scotia international d'actions de base .....	143
Fonds Scotia des bons du Trésor .....	8	Fonds privé Scotia d'actions internationales .....	145
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US .....	10	Fonds privé Scotia d'actions internationales de	
<b>Fonds de revenu</b> .....	13	croissance .....	147
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés		Fonds privé Scotia international de valeur à petite et	
canadiennes de premier ordre .....	14	moyenne capitalisation .....	149
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés		<i>Fonds d'actions mondiales</i> .....	151
américaines de premier ordre en \$ US .....	17	Fonds Scotia de dividendes mondiaux .....	151
Fonds Scotia d'obligations .....	19	Fonds Scotia d'actions mondiales .....	153
Fonds Scotia de revenu canadien .....	21	Fonds Scotia de croissance mondiale .....	155
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia .....	23	Fonds Scotia d'actions mondiales à faible	
Fonds Scotia d'obligations mondiales .....	25	capitalisation .....	157
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en		Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone ...	159
carbone .....	27	Fonds privé Scotia d'actions mondiales .....	161
Fonds Scotia hypothécaire de revenu .....	30	Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures .....	163
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ ...	32	Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible	
Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base ....	34	volatilité .....	165
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés		Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux .....	167
canadiennes .....	36	Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde .....	169
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes	38	<b>Fonds indiciels</b> .....	173
Fonds privé Scotia de revenu à taux variable .....	40	Fonds Scotia indiciel obligataire canadien .....	174
Fonds privé Scotia de créances mondiales .....	43	Fonds Scotia indiciel canadien .....	176
Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé .....	45	Fonds Scotia indiciel international .....	178
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement élevé .....	48	Fonds Scotia indiciel Nasdaq .....	180
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur ...	51	Fonds Scotia indiciel américain .....	182
Fonds privé Scotia de revenu .....	53	<b>Fonds spécialisés</b> .....	185
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à		Fonds privé Scotia de rendement à prime .....	186
court et moyen termes .....	55	<b>Solutions portefeuille</b> .....	189
Fonds privé Scotia d'obligations à court terme .....	57	<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i> .....	190
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total .....	60	Portefeuille de revenu Sélection Scotia .....	190
Fonds Scotia d'obligations en \$ US .....	63	Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia .....	193
<b>Fonds équilibrés</b> .....	65	Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia ..	196
Fonds Scotia de perspectives équilibrées .....	66	Portefeuille de croissance Sélection Scotia .....	198
Fonds Scotia canadien équilibré .....	68	Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia ..	200
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié .....	70	<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i> .....	202
Fonds Scotia équilibré de dividendes .....	72	Portefeuille de revenu Partenaires Scotia .....	202
Fonds Scotia équilibré mondial .....	74	Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia .....	204
Fonds Scotia revenu avantage .....	77	Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires	
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone .....	80	Scotia .....	206
Fonds privé Scotia équilibré stratégique .....	83	Portefeuille de croissance Partenaires Scotia .....	208
Fonds Scotia équilibré en \$ US .....	85	Portefeuille de croissance maximale Partenaires	
<b>Fonds d'actions</b> .....	89	Scotia .....	210
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i> .....	90	<i>Portefeuilles INNOVA Scotia</i> .....	212
Fonds Scotia de dividendes canadiens .....	90	Portefeuille de revenu INNOVA Scotia .....	212
Fonds Scotia d'actions canadiennes .....	92	Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia .....	215
Fonds Scotia de croissance canadienne .....	94	Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia ...	218
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible		Portefeuille de croissance INNOVA Scotia .....	221
capitalisation .....	96	Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia ...	223
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes		<i>Portefeuilles Scotia Aria</i> .....	225
capitalisations .....	98	Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution .....	225
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes .....	100	Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection .....	228
Fonds privé Scotia canadien de croissance .....	102	Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement .....	231
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation	104	Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution .....	235
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation ....	106	Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection .....	238
Fonds privé Scotia canadien de valeur .....	108	Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement .....	242
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes		Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution .....	246
fondamentales .....	110	Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection .....	249
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains ....	112	Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement .....	253
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers .....	114	Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution .....	257
Fonds privé Scotia de dividendes américains .....	117	Portefeuille Scotia Aria actions – Protection .....	260
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande		Portefeuille Scotia Aria actions – Versement .....	263
capitalisation .....	119	<i>Portefeuilles Apogée</i> .....	266
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne		Portefeuille équilibré Apogée .....	266
capitalisation .....	121	<b>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif</b>	
Fonds privé Scotia américain de valeur .....	123	<b>et quels sont les risques associés à un</b>	
Fonds Scotia des ressources .....	125	<b>placement dans un tel organisme?</b> .....	268
Fonds Scotia de dividendes américains .....	127	<b>Modalités d'organisation et de gestion des fonds</b> ..	276
Fonds Scotia d'actions américaines .....	129	<b>Achats, substitutions et rachats</b> .....	280
Fonds Scotia de potentiel américain .....	131	<b>Services facultatifs</b> .....	285
<i>Fonds d'actions internationales</i> .....	133	<b>Frais</b> .....	287
Fonds Scotia d'actions de marchés émergents .....	133	<b>Rémunération du courtier</b> .....	305
Fonds Scotia européen .....	135	<b>Incidences fiscales pour les épargnants</b> .....	306
Fonds Scotia d'actions internationales .....	137	<b>Quels sont vos droits?</b> .....	309

# Introduction

Sauf si le contexte l'interdit, dans le présent document :

« *Banque Scotia* » comprend La Banque de Nouvelle-Écosse et les membres de son groupe, notamment Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia<sup>MD</sup>), Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. (y compris ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE<sup>MD</sup>, chacune une division de Scotia Capitaux Inc.).

« *Fonds* », « *Portfeuille* » ou « *Portefeuilles* » s'entend d'un ou de plusieurs des organismes de placement collectif (« *OPC* ») offerts pour vente aux termes du présent prospectus simplifié.

« *Fonds privés Scotia* » s'entend de tous les OPC suivants, et de toutes leurs séries, offerts aux termes du présent prospectus simplifié :

- Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+
- Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base
- Fonds privé Scotia canadien de croissance
- Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation
- Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation
- Fonds privé Scotia canadien de valeur
- Fonds privé Scotia des marchés émergents
- Fonds privé Scotia d'actions mondiales
- Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé
- Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures
- Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux
- Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur
- Fonds privé Scotia de revenu
- Fonds privé Scotia d'actions internationales
- Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation
- Fonds privé Scotia équilibré stratégique
- Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation
- Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation
- Fonds privé Scotia américain de valeur

« *Fonds Scotia* » s'entend des OPC Scotia offerts aux termes du présent prospectus simplifié et de tous les autres OPC Scotia offerts aux termes de prospectus simplifiés distincts sous la bannière des Fonds Scotia, des Fonds privés Scotia et des Portefeuilles Apogée.

« *fonds sous-jacent* » s'entend d'un fonds d'investissement (que ce soit un Fonds Scotia ou un autre fonds d'investissement) dans lequel un Fonds investit.

« *gestionnaire* », « *nous* », « *notre* » et « *nos* » s'entendent de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

« *Loi de l'impôt* » s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

« *Portefeuilles Apogée* » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Apogée.

« *Portefeuilles INNOVA Scotia* » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles INNOVA Scotia.

« *Portefeuilles Partenaires Scotia* » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Partenaires Scotia.

« *Portefeuilles Scotia Aria* » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié et de tous les autres OPC Scotia offerts en vertu de prospectus simplifiés distincts sous la bannière des Portefeuilles Scotia Aria.

« *Portefeuilles Sélection Scotia* » s'entend de tous les OPC, et de leurs séries, offerts en vertu du présent prospectus simplifié sous la bannière des Portefeuilles Sélection Scotia.

« *PPS* » s'entend du programme Portefeuilles de placements ScotiaMcLeod, qui est un programme de comptes gérés dans lequel il peut être permis aux épargnants d'investir par l'entremise de conseillers de ScotiaMcLeod.

« *Programme Apogée* » s'entend du Programme Apogée<sup>MD</sup> auquel les épargnants pourraient être autorisés à participer par l'intermédiaire de conseillers de ScotiaMcLeod<sup>MD</sup>.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée relativement aux Fonds et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Il se divise en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 267, contient de l'information propre à chacun des Fonds offerts pour vente aux termes du présent prospectus simplifié. La deuxième partie, qui va de la page 268 à la page 309, contient de l'information générale sur tous les Fonds offerts pour la vente aux termes du présent prospectus simplifié ainsi que sur les risques généraux associés à un placement dans des OPC et les noms des entreprises chargées de la gestion des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans leur dernière notice annuelle et leurs derniers aperçus du fonds, rapports financiers intermédiaires, états financiers annuels et derniers rapports annuels et intermédiaires de la direction sur le rendement du fonds déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de la dernière notice annuelle, de l'aperçu du fonds, des états financiers des Fonds et des rapports de la direction sur le rendement du fonds, en composant le 1 800 387-5004 pour le service en français ou le 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou en vous adressant à votre professionnel en investissement inscrit. Vous trouverez aussi ces documents sur notre site Web, à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), [www.banquescotia.com/fondsprivesscotia](http://www.banquescotia.com/fondsprivesscotia) pour les Fonds privés Scotia ou [www.banquescotia.com/portefeuillesapogee](http://www.banquescotia.com/portefeuillesapogee) pour les Portefeuilles Apogée.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sur le site Web [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

# Information propre à chaque fonds

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié font partie de la famille des OPC Scotia. Chaque Fonds a été constitué en tant que fiducie de fonds commun de placement. Chaque Fonds est associé à un portefeuille de placement disposant d'objectifs de placement précis. Chaque part d'une série représente une participation égale et indivise dans la partie de l'actif net du Fonds attribuable à la série en question. Les frais de chaque série sont comptabilisés séparément et un prix unitaire distinct est calculé pour les parts chaque série. Les Fonds Scotia offrent un certain nombre de séries de parts. Les Fonds offrent une ou plusieurs séries de parts parmi les séries A, D, F, I, K, M, T, Apogée, Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH.

Les séries comportent des frais de gestion et (ou) des politiques en matière de distributions différents et s'adressent à différents épargnants. Certaines séries ne sont offertes qu'aux épargnants qui participent à certains programmes de placement. Le placement minimal requis à l'égard d'une série peut différer entre les Fonds. Vous trouverez plus de renseignements à propos des différentes séries de parts à la rubrique « À propos des séries de parts ».

## Descriptions des fonds

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des descriptions détaillées de chacun des Fonds pour vous aider à prendre une décision quant au choix de placement. Le texte de chaque rubrique dans la description de chaque Fonds vous indique ce qui suit.

## Détail du fonds

Il s'agit d'un bref aperçu de chaque Fonds comprenant sa date de création et son admissibilité pour les régimes enregistrés, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), les fonds enregistrés de revenu de retraite (« FERR »), et les régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »), les régimes enregistrés d'épargne-invalidité (« REEI ») les fonds de revenu viager (« FRV »), les fonds de revenu de retraite immobilisé (« FRRRI »), les régimes d'épargne-retraite immobilisés (« RERI »), les fonds de revenu prescrit (« FRP ») et les comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») (collectivement, avec les régimes de participation différée aux bénéficiaires, les « régimes enregistrés »).

Les Fonds offerts aux termes du présent prospectus simplifié sont ou devraient être des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les régimes enregistrés, sauf indication contraire. Dans certains cas, nous pouvons limiter les achats de parts de certains Fonds par certains régimes enregistrés.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux de chaque Fonds et les stratégies utilisées par chacun d'eux afin de réaliser ces objectifs. Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

## Choix du conseiller en valeur des Fonds privés Scotia et suivi

Le gestionnaire a retenu les services d'un cabinet indépendant d'experts-conseils en placement, NT Global Advisors, Inc. (« NTGA »), filiale en propriété exclusive de Northern Trust Corporation, pour qu'il aide à choisir des conseillers en valeurs des Fonds privés Scotia et à surveiller leur rendement. Après consultation des conseillers en valeurs éventuels et après enquête sur eux, NTGA évalue et recommande un groupe de conseillers en valeurs compétents qui, à son avis, sont les plus aptes à réaliser les objectifs et les stratégies de placement des Fonds privés Scotia. Le gestionnaire en sélectionne ensuite un certain nombre en fonction de leur expertise, de leur rendement, de leur constance, de leur optique ou de leur style en matière de placement, de leur rigueur et de la qualité de leurs services. Chaque conseiller en valeurs doit respecter les objectifs de placement, les restrictions et les lignes directrices supplémentaires en matière de placement que le gestionnaire pourra lui imposer à l'occasion.

De façon continue, NTGA surveillera le rendement des conseillers en valeurs des Fonds privés Scotia et nous en fera rapport.

## Dérivés

Les dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés et les swaps constituent des exemples de dérivés.

- Les *options* confèrent généralement à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Le porteur de l'option verse habituellement à l'autre partie un paiement en espèces, appelé prime, pour avoir convenu de lui accorder l'option.

- Les *contrats à terme de gré à gré* constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme de gré à gré ne sont généralement pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.
- Les *contrats à terme standardisés*, comme les contrats à terme de gré à gré, constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché. Les contrats à terme standardisés sont généralement négociés sur les marchés à terme enregistrés. Le marché impose généralement certaines modalités normalisées.
- Les *swaps* sont des contrats conclus entre deux parties ou plus dans le but d'échanger des montants en principal ou des paiements établis d'après le rendement de différents placements. Les swaps ne sont pas négociés sur les bourses organisées et ils ne sont pas assujettis à des modalités normalisées.

Un Fonds peut recourir à des dérivés tant qu'il les utilise conformément à ses objectifs de placement et qu'il respecte les règlements canadiens sur les valeurs mobilières. Tous les Fonds peuvent utiliser des dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers. Certains des Fonds peuvent également utiliser les dérivés pour obtenir une exposition aux marchés financiers ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement. Si la législation en valeurs mobilières applicable le permet, les Fonds peuvent conclure des opérations bilatérales sur dérivés de gré à gré avec des contreparties liées au gestionnaire.

Si un Fonds utilise les dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement ses positions, comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières.

### Placements dans des fonds sous-jacents

Certains Fonds peuvent à l'occasion investir une partie ou la totalité de leur actif dans des fonds sous-jacents gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, y compris d'autres Fonds Scotia, ou qui sont gérés par des tiers gestionnaires de placement. Lorsqu'il décide d'investir dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs peut prendre en considération divers critères, dont le style de

gestion, le rendement du placement et sa régularité, les caractéristiques de risque et la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du fonds sous-jacent.

### Fonds de quasi-espèces

Chacun des Fonds Scotia du marché monétaire, Fonds Scotia des bons du Trésor et Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US est admissible à titre d'« OPC marché monétaire » aux termes du Règlement 81-102 et est assujéti aux restrictions de placement applicables aux OPC marché monétaire décrites dans ce règlement. Chacun de ces Fonds a obtenu une dispense relativement à certaines dispositions du Règlement 81-102 afin de pouvoir continuer à se présenter comme un « OPC marché monétaire » dans son prospectus, un document d'information continue ou une communications publicitaire, même si le Fonds peut détenir un titre dont la notation a été abaissée et est passée sous sa notation désignée (au sens du Règlement 81-102). La dispense est assujéti à certaines conditions, notamment que le titre avait une notation désignée au moment de l'achat et qu'il continue après la baisse de détenir une notation temporaire acceptable (au sens du document de décision de la dispense) et qu'elle s'applique jusqu'au 31 juillet 2021.

### Fonds négociés en bourse

Certains Fonds peuvent investir dans des fonds négociés en bourse (« FNB »). En vertu de la législation sur les valeurs mobilières, un OPC ne peut investir dans les titres d'un FNB qui sont des « parts liées à un indice boursier » que si :

- le FNB sous-jacent est soit (i) une « part indicielle » ou (ii) un FNB qui est un émetteur assujéti au Canada, et qui est assujéti au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »);
- l'OPC ne paie aucuns frais de gestion ni aucuns honoraires d'incitation qui, pour une personne raisonnable, dédoubleraient des frais payables par le FNB pour le même service;
- l'OPC ne paie aucune commission de vente ni aucuns frais de rachat, sauf les honoraires de courtage, pour ses achats ou rachats de titres du FNB si ce dernier est géré par le gestionnaire de l'OPC ou un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui; et
- l'OPC ne paie aucune commission de vente ni aucuns frais de rachat, sauf les honoraires de courtage, pour ses achats ou rachats titres du FNB qui, pour une personne raisonnable, dédoubleraient des frais payables par un épargnant dans l'OPC.

Les proportions et les types de FNB détenus par un OPC varieront en fonction du risque et des objectifs de placement de l'OPC. (Pour plus d'information, voir « Placements dans des fonds sous-jacents » ci-dessus.)

Les Fonds ont reçu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières pour investir dans certains titres de FNB créés et gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée pourvu que : (i) les Fonds ne vendent pas à découvert des titres du FNB; (ii) le FNB ne soit pas un fonds marché à terme; (iii) le FNB ne se fonde pas sur une dispense pour acheter des matières premières supports, acheter, vendre ou utiliser des dérivés désignés, ni pour utiliser un levier financier.

### **Fonds négociés en bourse liés au cours de l'or**

Chaque Fonds, sauf les Fonds de quasi-liquidités, a reçu des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières l'autorisation d'investir, sans emprunter, dans des fonds négociés en bourse dont les titres sont négociés à une bourse de valeurs des États-Unis et qui détiennent de l'or, des certificats d'or autorisés ou certains dérivés dont l'actif sous-jacent est l'or ou des certificats d'or autorisés (les « FNB or »), ou qui cherchent à en dupliquer le rendement, à condition que cet investissement soit conforme aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds et que l'exposition totale du Fonds à l'or en termes de valeur au marché (directe ou indirecte, y compris à des FNB or) n'excède pas 10 % de la valeur liquidative du Fonds prise à la valeur marchande au moment de l'opération.

### **Les Fonds qui participent à des opérations de mise en pension et de prise en pension**

Certains Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix inférieur), il conclut une opération de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à une date ultérieure donnée (habituellement à un prix plus élevé), il conclut une opération de prise en pension. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds utilisent pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

### **Les Fonds qui prêtent leurs titres**

Certains des Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent en portefeuille. Un OPC peut prêter certains des titres

qu'il détient dans son portefeuille à des prêteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Vous trouverez une description des stratégies que les Fonds utilisent pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations à la rubrique « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

### **Les Fonds qui ont recours à la vente à découvert**

Les OPC peuvent conclure un nombre limité de ventes à découvert en vertu des lois en valeurs mobilières. Une « vente à découvert » a lieu lorsque l'OPC emprunte les titres d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, le même nombre de titres est racheté par l'OPC et retourné au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC les emprunte et celui où il les rachète et les retourne, l'OPC réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). L'OPC dispose ainsi de possibilités de gain plus nombreuses lorsque les marchés sont généralement volatils ou en baisse.

La vente à découvert n'est utilisée par un Fonds que comme complément à sa stratégie première, qui consiste à acheter des titres ou des marchandises dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veuillez vous reporter à la rubrique « Quels types de placement le fonds fait-il? – Stratégies de placement » dans le profil de chaque Fonds.

### **À propos des FPI**

Une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») est une entité qui achète, gère et vend des actifs immobiliers. Ces fiducies permettent à leurs participants d'effectuer des placements dans un portefeuille de biens immobiliers géré par des spécialistes. Les FPI sont admissibles à titre d'entités de transfert et sont ainsi en mesure de distribuer aux épargnants la majorité de leur flux de trésorerie provenant des revenus sans qu'elles soient elles-mêmes imposées (pourvu que certaines conditions soient respectées). En tant qu'entité de transfert, dont la fonction principale est de transférer les bénéfices aux épargnants, les activités d'une FPI sont généralement limitées à tirer un revenu de la location d'immeubles. Un autre avantage important d'une FPI est sa liquidité (ou la facilité de réaliser les actifs) comparativement aux placements immobiliers privés traditionnels, qui peuvent être difficiles à liquider. La nature liquide d'une FPI découle notamment du fait que ses parts sont négociées principalement à la cote de grandes bourses en valeurs, ce qui rend l'achat et la vente des parts et des actifs de la FPI plus facile que l'achat et la vente d'immeubles sur les marchés privés. Se reporter aux rubriques « Risque associé au secteur de l'immobilier » et « Risque associé aux fiducies de revenu ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Cette rubrique présente les risques associés à un placement dans le Fonds. Vous trouverez une description de chacun des risques à la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

## Méthode de classification du risque de placement

Tel que le requièrent les lois sur les valeurs mobilières applicables, nous établissons le degré de risque de placement de chaque Fonds conformément à la méthode normalisée de classification du risque fondée sur la volatilité historique du Fonds, telle qu'elle est mesurée en fonction de l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds. L'écart-type est un outil statistique utilisé pour mesurer la variabilité historique des rendements d'un Fonds par rapport à son rendement moyen. Plus l'écart-type d'un Fonds est grand, plus les rendements du Fonds ont fluctué dans le passé. Un Fonds ayant un grand écart-type sera classé plutôt risqué.

Lorsqu'un Fonds offre des titres auprès du public depuis moins de dix ans, pour utiliser la méthode normalisée il faut tenir compte de l'écart-type d'un OPC de référence ou d'un indice de référence qui se rapproche le plus raisonnablement possible de l'écart-type du Fonds ou, s'il s'agit d'un Fonds nouvellement constitué, qui devrait se rapprocher le plus raisonnablement possible de l'écart-type du Fonds. L'OPC de référence ou l'indice de référence utilisé pour déterminer le degré de risque d'un Fonds est mentionné dans la partie B de ce Fonds, à la rubrique « À qui s'adresse le Fonds? ».

Pour cette méthode, nous attribuerons généralement un degré de risque se situant dans l'une des catégories suivantes : faible, de faible à moyen, moyen, de moyen à élevé, élevé.

Nous examinons le degré de risque attribué à chaque Fonds au moins une fois l'an et lorsqu'une modification importante est apportée aux objectifs de placement ou aux stratégies de placement d'un Fonds.

Le rendement antérieur pourrait ne pas être représentatif du rendement futur et la volatilité antérieure d'un Fonds pourrait ne pas être représentative de la volatilité future. Il est possible que dans certaines circonstances nous croyions que la méthode normalisée produise un résultat qui ne reflète pas le risque du Fonds en fonction d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, nous pourrions assigner un degré de risque plus élevé à ce Fonds si nous déterminons qu'il est raisonnable de le faire dans ces circonstances.

On peut obtenir sans frais et sur demande la méthode utilisée par le gestionnaire pour déterminer le degré de risque de placement d'un Fonds en communiquant sans frais avec nous au

1 800 387-5004 pour un service en français ou au 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour un service en anglais ou par courriel à [fundinfo@scotiabank.com](mailto:fundinfo@scotiabank.com) ou par écrit à l'adresse indiquée sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Cette rubrique peut vous aider à déterminer si le Fonds convient à votre portefeuille de placement. Elle ne constitue qu'un guide d'ordre général. Pour obtenir des conseils à propos de votre portefeuille de placement, vous devriez consulter votre professionnel en investissement inscrit. Si vous n'en avez pas, vous pouvez communiquer avec l'un de nos professionnels à toute succursale de la Banque Scotia ou en appelant à l'un des bureaux de Placements Scotia Inc. ou de ScotiaMcLeod.

## Politique en matière de distributions

Cette rubrique vous indique à quel moment le Fonds distribue habituellement son revenu net et ses gains en capital et, s'il y a lieu, un remboursement de capital aux porteurs de parts. Le Fonds peut également effectuer des distributions à d'autres moments.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et dans des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces. Pour obtenir des renseignements sur l'imposition des distributions, veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants ».

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Il s'agit d'un exemple des frais que le Fonds pourrait payer. Il est conçu pour vous aider à comparer le coût d'un placement dans un Fonds avec le coût d'un placement dans d'autres OPC. Chaque Fonds paie ses propres frais. Comme ce paiement réduit le rendement du Fonds, il a des répercussions sur vous.

Le tableau vous indique combien le Fonds aurait payé de frais sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Les renseignements du tableau supposent que le ratio des frais de gestion (« RFG ») du Fonds est demeuré le même, pendant chaque période indiquée, que celui de son dernier exercice terminé. Si une série de parts ou un Fonds en particulier n'était pas offert au 31 décembre 2019, aucune information sur les frais du Fonds n'est disponible pour cette série. Vous trouverez plus de renseignements concernant les frais à la rubrique « Frais ».

---

## Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire

Fonds Scotia des bons du Trésor

Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US

Fonds de quasi-liquidités

# Fonds Scotia du marché monétaire

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de quasi-liquidités
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 14 août 2020 Parts de série A : le 30 août 1990 Parts de série I : le 20 juin 2005 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 26 juillet 2000
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, A, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe à court terme de premier ordre émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres ayant une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres qui ont reçu une note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une portion des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars canadiens.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au crédit
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Le Fonds vise à maintenir la valeur unitaire de ses parts à 10,00 \$, mais il existe un risque que ce prix fluctue.

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que

le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts et de la liquidité
- vous visez à préserver le capital
- vous investissez à court terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	9,12	28,76	50,41	114,74 \$
Parts de série K	0,92	2,91	5,10	11,60 \$
Parts de série M	0,62	1,94	3,40	7,74 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts des séries Apogée et I du Fonds, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia des bons du Trésor

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de quasi-liquidités
<b>Date de création</b>	Le 3 octobre 1991
<b>Type de titres</b>	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada et d'autres titres de créance à court terme garantis par le gouvernement du Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres ayant une durée maximale de un an. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et gérer la durée moyenne des placements du Fonds.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une portion des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars canadiens.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts et de la liquidité
- vous visez à préserver le capital
- vous investissez à court terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue le dernier jour ouvrable de chaque mois ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	10,66	33,61	58,90	134,08 \$

# Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de quasi-liquidités
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 3 septembre 1996 Parts de série M : le 14 novembre 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et liquidité tout en offrant une grande sécurité. Le Fonds investit surtout dans des bons du Trésor et d'autres instruments du marché monétaire libellés en dollars américains et qui sont émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes et par des entités supranationales comme la Banque mondiale.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit généralement dans des titres d'une durée d'au plus une année. Il investit dans des titres ayant reçu la note de crédit de R1 (bas) ou une note supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée. Les placements du Fonds auront une durée moyenne à l'échéance maximale de 180 jours et une durée moyenne à l'échéance maximale de 90 jours lorsqu'elle est calculée en tenant compte du fait que le terme d'une obligation à taux variable est la période qui reste avant la date de la prochaine détermination du taux.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt, des courbes de rendement et du crédit pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des titres des Fonds.

Dans les périodes où les rendements du marché sont faibles, le gestionnaire peut choisir de renoncer à une portion des frais de gestion du Fonds qui aurait par ailleurs été exigible. Le gestionnaire peut annuler les frais de renonciation n'importe quand, sans préavis.

Le Fonds vise à maintenir une valeur par part constante de 10,00 \$ US en créditant le revenu et les gains en capital quotidiennement et en les distribuant mensuellement, mais il existe un risque que le prix change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres à l'extérieur des États-Unis. Au moins 95 % de l'actif du Fonds doit être libellé en dollars américains.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance

au risque est faible. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts et de la liquidité
- vous souhaitez une exposition au dollar américain
- vous visez à préserver le capital
- vous investissez à court terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds attribue son revenu net quotidiennement et le distribue avant le dernier jour ouvrable de chaque mois, ou à un autre moment déterminé par le gestionnaire, pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Le Fonds distribuera également les gains en capital nets réalisés découlant de l'exigence de convertir les montants libellés en dollars américains en dollars canadiens aux fins de l'impôt.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	12,71	40,07	70,23	159,87 \$
Parts de série M	0,62	1,94	3,40	7,74 \$



---

## Fonds de revenu

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US

Fonds Scotia d'obligations<sup>1</sup>

Fonds Scotia de revenu canadien

Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia

Fonds Scotia d'obligations mondiales

Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone

Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+

Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base

Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes

Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes

Fonds privé Scotia de revenu à taux variable

Fonds privé Scotia de créances mondiales

Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé

Fonds privé Scotia d'obligations à rendement élevé

Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur

Fonds privé Scotia de revenu

Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes

Fonds privé Scotia d'obligations à court terme

Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total

Fonds Scotia d'obligations en \$ US

---

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'obligations canadiennes.

# Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série I : 22 janvier 2020
<b>Type de titres</b>	Parts de série I d'une fiducie
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Non
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme moyenne et à procurer un revenu régulier en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de premier ordre.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de premier ordre. La duration, le positionnement sur la courbe, la pondération des secteurs d'activité et la pondération de chaque titre seront rajustés à chaque segment du cycle de crédit afin de préserver le capital, d'optimiser la performance et de potentiellement accroître les rendements.

Le conseiller en valeurs peut investir dans d'autres formes de titres de créance et de placements générant un revenu, y compris les suivants :

- des obligations publiques et des obligations à rendement élevé
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel
- des titres non notés
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des actions productives de dividendes, des titres de fiducies de revenu, des obligations convertibles, des actions privilégiées et des titres hybrides
- des titres sur défaillance de crédit, et
- des fonds négociés en bourse.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné devraient être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation, ce qui entraîne une diminution des rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Au 7 octobre 2020, le Fonds de rendement stratégique Dynamique détenait environ 40,8 % des parts en circulation du Fonds, le Fonds d'obligations Avantage Dynamique, environ 13,0 % des parts en circulation du Fonds, le Fonds équilibré Blue Chip Dynamique, environ 12,8 % des parts en circulation du Fonds, la Catégorie de rendement stratégique Dynamique, environ 11,7 % des parts en circulation du Fonds et la Catégorie d'obligations

Avantage Dynamique, environ 10,5 % des parts en circulation du Fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux investisseurs dont le niveau de tolérance au risque est de faible à moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice FTSE Canada Corporate Universe	Cet indice mesure le rendement du secteur canadien des obligations de sociétés. Il est composé principalement d'obligations de sociétés à taux fixe et à paiement semi-annuel émises au Canada.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez un revenu régulier et une plus-value du capital modeste en investissant dans des obligations de sociétés
- vous investissez pour le moyen terme ou le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

**Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

L'information sur les frais du Fonds n'est pas présentée, car le Fonds existe depuis moins d'un an.

# Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 9 octobre 2018 Parts de série K : le 27 janvier 2020 Parts de série M : le 27 janvier 2020
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme moyenne et à procurer un revenu régulier en investissant principalement dans des obligations de sociétés de premier ordre libellées en dollars américains.

Toute modification aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des obligations de sociétés de premier ordre libellées en dollars américains. La durée, le positionnement sur la courbe, la pondération des secteurs d'activité et la pondération de chaque titre seront rajustés à chaque segment du cycle de crédit afin de préserver le capital, d'optimiser la performance et de potentiellement accroître les rendements.

Le conseiller en valeurs peut investir dans d'autres formes de titres de créance et de placements générant un revenu, y compris les suivants :

- des obligations publiques
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel
- des titres non notés
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des actions productives de dividendes, des titres de fiducies de revenu, des obligations convertibles et des titres hybrides
- des indices axés sur la défaillance de crédit
- des fonds négociés en bourse.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Fonds de rendement stratégique Dynamique détenait environ 39,9 % des parts en circulation du Fonds et la Catégorie de rendement stratégique Dynamique détenait environ 11,5 % des parts en circulation du Fonds.

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice suivant :

Indice de référence	Description
Indice ICE BofAML US Corporate 1-10 ans	Cet indice suit le rendement des titres de créance de sociétés de premier ordre libellés en dollars américains dont la durée restante à échéance est inférieure à 10 ans et qui sont placés auprès du public dans les marchés nationaux des États-Unis.

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez un revenu régulier et une plus-value du capital modeste en investissant dans des obligations de sociétés;
- vous souhaitez une exposition au dollar américain;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie 1 de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts des séries K ou M du Fonds, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia d'obligations<sup>1</sup>

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 8 septembre 2009 Parts de série I : le 8 septembre 2009 Parts de série M : le 14 novembre 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'obligations canadiennes.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à offrir un revenu constant et une appréciation du capital modeste. Il investit principalement dans des titres à revenu fixe de premier ordre émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada et des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tient compte de l'indice des obligations universelles FTSE Canada dans l'élaboration du portefeuille du Fonds. Il choisit les placements en analysant les caractéristiques du titre, son prix actuel par rapport à sa valeur estimative à long terme, la note de crédit de l'émetteur ainsi que toutes les occasions d'opérations à court terme qui découlent des inefficiences du marché. Le conseiller en valeurs peut également répartir l'actif du Fonds dans des obligations qui comportent des durées différentes de celles comprises dans l'indice des obligations universelles FTSE Canada dans la mesure où, globalement, leur durée demeure similaire à celle de l'indice.

Au moment de l'achat, les titres seront en règle générale notés au moins BBB (bas) ou R2 (bas) par Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

Le Fonds peut aussi investir dans des instruments du marché monétaire, dans du papier commercial, des acceptations bancaires et des titres adossés à des créances hypothécaires.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change

- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux

autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	13,33	42,01	73,63	167,60 \$
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série M du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia de revenu canadien

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 1 <sup>er</sup> novembre 1957 Parts de série F : le 14 août 2001 Parts de série I : le 10 décembre 2002 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 20 septembre 2000
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F, K, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, et par des sociétés canadiennes;
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les certificats de placement garanti;
- les actions productives de dividendes de premier ordre de sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres seront en règle générale notés au moins BBB (bas) ou R2 (bas) par Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le

risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement plus élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié détenait environ 11,9 % des parts du Fonds en circulation et le Fonds Scotia canadien équilibré, environ 11,4 % des parts du Fonds en circulation.

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des

rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	13,33	42,01	73,63	167,60 \$
Parts de série F	7,69	24,23	42,48	96,69 \$
Parts de série I	0,21	0,65	1,13	2,58 \$
Parts de série K	1,23	3,88	6,80	15,47 \$
Parts de série M	1,03	3,23	5,66	12,89 \$

# Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 27 janvier 2014
<b>Type de titres</b>	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu au moyen d'investissements dans des titres à revenu fixe principalement. Le Fonds investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC à revenu que nous gérons ou qui sont gérés par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds est un fonds de répartition d'actifs qui répartit votre placement selon diverses stratégies de placement axées sur le revenu.

Le Fonds investit surtout dans des fonds sous-jacents prudents qui investissent dans des titres à revenu fixe, notamment dans des obligations émises par des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux canadiens et américains, dans des obligations et des actions privilégiées émises par des sociétés canadiennes et américaines de premier et de deuxième ordres et dans des prêts hypothécaires résidentiels. Quand le Fonds investit dans des fonds sous-jacents, les pondérations de ces fonds sous-jacents peuvent être rééquilibrées périodiquement, au gré du conseiller en valeurs, de façon que celui-ci puisse utiliser une approche de placement axée sur la gestion du risque et l'accroissement du rendement potentiel du Fonds. Le Fonds peut détenir une partie de ses actifs sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou à des fins défensives.

La durée moyenne des placements du Fonds, généralement entre 2 et 4 ans, varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements

pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit peuvent changer à l'occasion. Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et les fonds sous-jacents peuvent, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, aussi avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé à des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change

- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 38,8 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations à court terme, jusqu'à concurrence de 30,1 % dans la série I du Fonds Scotia hypothécaire de revenu et jusqu'à 27,6 % dans la série I du Fonds privé Scotia de revenu à taux variable.

Au 7 octobre 2020, un investisseur détenait environ 10,4 % des parts en circulation du Fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada	Cet indice suit les obligations canadiennes dont l'échéance varie entre un et cinq ans. Il présume du réinvestissement de tout l'intérêt gagné sur les coupons.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu
- vous investissez pour le moyen terme ou le long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	15,07	47,50	83,26	189,52 \$

# Fonds Scotia d'obligations mondiales

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 4 juillet 1994 Parts de série F : le 19 novembre 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003
<b>Type de titres</b>	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé. Il investit surtout dans les obligations libellées en devises et les instruments du marché monétaire émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, par des sociétés canadiennes, par des gouvernements et des sociétés à l'étranger et par des organismes supranationaux, comme la Banque mondiale.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent une possibilité de rendement plus élevé et qui présentent un degré acceptable de risque.

À des fins de diversification, le Fonds détient des titres libellés en diverses devises.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une

exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé à des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts tiré de titres à revenu fixe libellés en diverses devises
- vous investissez pour le moyen terme et le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de

capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	15,99	50,41	88,36	201,12 \$
Parts de série F	10,25	32,31	56,64	128,92 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série A : 29 octobre 2020 Parts de série F : 29 octobre 2020 Parts de série I : 29 octobre 2020 Parts de série K : 29 octobre 2020 Parts de série M : 29 octobre 2020
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Jarislowsky, Fraser Limitée Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et des gains en capital modestes au moyen d'un portefeuille de placements dont le conseiller en valeurs estime qu'il présente dans l'ensemble une intensité en carbone plus faible que celle du marché en général. Il investit principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres productifs de revenu canadiens, soit directement et (ou) indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des titres de créance et des titres générant un revenu émis par des gouvernements et (ou) des sociétés du Canada.

Pour aider le conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité des émissions de carbone moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone fondée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les sociétés sous-jacentes, normalisé par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent. L'intensité des émissions de carbone sera évaluée en tonnes métriques et comprend les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (« équivalent CO<sub>2</sub> ») tant de type 1 que de type 2

par million de dollars américains de chiffre d'affaires généré par une entreprise, où :

- on entend par émissions de type 1 les émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple, le CO<sub>2</sub>) produites par l'exploitation d'une entreprise, et
- on entend par émissions de type 2 les émissions liées à l'achat d'électricité.

Cette mesure clé de l'intensité des émissions de carbone moyenne pondérée permettra au conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité des émissions de carbone sera inférieure à celle du marché en général.

L'intensité des émissions de carbone liées aux placements du Fonds sera gérée activement grâce à l'application de restrictions de placement visant à exclure les investissements dans les sociétés suivantes :

- les sociétés faisant partie du secteur énergétique d'un indice à revenu fixe d'un vaste marché, exception faite des entités liées au domaine de l'énergie renouvelable, telles qu'elles sont définies par le conseiller en valeurs, et
- les sociétés du secteur non énergétique :
  - qui détiennent des entreprises en exploitation ayant des réserves prouvées importantes de charbon thermique, de pétrole ou de gaz;
  - dont une bonne partie de la valeur est directement attribuable à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement, à leur transport, distribution, équipement et services;
  - qui ont une exposition importante à la production d'énergie électrique par combustibles fossiles. On pourra faire exception si une société possède une stratégie claire visant à augmenter de façon notable le pourcentage des renouvelables.

Pour gérer le Fonds, le conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale, ascendante et tient compte d'autres facteurs relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG) dans son analyse fondamentale. On mettra l'accent sur les obligations vertes sous réserve de leur disponibilité et d'objectifs de diversification de portefeuille prudents.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au

lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé au placement entre fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux investisseurs dont le niveau de tolérance au risque est de faible à moyen. Puisque le Fonds est nouveau, la classification du risque lié au fonds est basée sur les rendements de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez un revenu régulier et des gains en capital modestes
- vous voulez un Fonds qui investit dans des titres à revenu fixe moins dépendants du combustible fossile pour leur réussite à long terme
- vous investissez pour le moyen terme ou le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'information sur les frais du Fonds n'est pas présentée, car le Fonds existe depuis moins d'un an.

# Fonds Scotia hypothécaire de revenu

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 4 novembre 1992 Parts de série F : le 22 juillet 2007 Parts de série I : le 28 avril 2003 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 6 février 2014
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier en investissant surtout dans des créances hypothécaires de premier ordre liés à des immeubles résidentiels au Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements individuels et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Les créances hypothécaires qu'achète le Fonds sont généralement :

- garanties ou assurées par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux du Canada ou leurs organismes, ou
- des prêts hypothécaires de premier rang ordinaires dont le coefficient du prêt en fonction de la valeur est d'au plus 80 %, à moins que l'excédent ne soit assuré par une compagnie d'assurances agréée ou autorisée aux termes de la législation fédérale et provinciale.

Banque Scotia achètera toute créance hypothécaire qui est en défaut si elle a été achetée à la Société hypothécaire Scotia et l'achètera à un prix égal à son montant en capital plus tout intérêt impayé. Ainsi, le Fonds n'assume pas le risque de défaut à l'égard de ces créances hypothécaires.

Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales du Canada et par des sociétés.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux d'un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité

- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Fonds d'obligations canadiennes Dynamique détenait environ 17,5 % des parts en circulation du Fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera

payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	15,17	47,82	83,82	190,81 \$
Parts de série F	9,64	30,37	53,24	121,19 \$
Parts de série I	1,95	6,14	10,76	24,50 \$
Parts de série K	2,67	8,40	14,73	33,52 \$
Parts de série M	3,49	10,99	19,26	43,83 \$

# Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	MetLife Investment Management, LLC (anciennement Logan Circle Partners, L.P.) Philadelphie, Pennsylvanie

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations d'État américaines et d'obligations de sociétés américaines ainsi que dans des titres adossés à des prêts hypothécaires. Le Fonds peut également investir dans des titres de marchés émergents libellés en dollars américains, des titres de créance de second ordre et des titres de créance de premier ordre d'États et de sociétés qui ne sont pas américains.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Les placements du Fonds dans des obligations auront une note moyenne pondérée correspondant au moins à celle des titres de premier ordre.

Une tranche maximale de 20 % de l'actif du Fonds pourrait être investie dans des titres de créance de premier ordre émis par des sociétés ou des gouvernements de marchés émergents des États-Unis.

Au plus 20 % de la valeur liquidative du Fonds pourra être investie dans des obligations d'État non américaines et des obligations de sociétés non américaines.

Au moins 80 % de la valeur liquidative du Fonds sera investie dans des titres de premier ordre. Les placements dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains et des titres qui n'ont

pas une note de premier ordre seront effectués de façon stratégique en fonction de l'évaluation que le conseiller en valeurs fera de la gestion de l'écart au moyen d'une approche ascendante fondamentale.

Le Fonds pourra aussi investir dans :

- des instruments à court terme et des quasi-espèces
- des titres adossés à des créances, immobilières ou autres, et libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions impossibles si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varieront à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit

- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez recevoir un revenu en intérêts régulier et avoir une exposition au dollar américain
- votre niveau de tolérance au risque est moyen

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou

payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,05	6,46	11,33	25,78 \$
Parts de série F	9,23	29,08	50,97	116,03 \$
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$

# Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : 22 janvier 2020 Parts de série F : 22 janvier 2020 Parts de série I : 14 août 2020
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Corporation Fiera Capital Montréal (Québec)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts et la possibilité d'une plus-value du capital modeste en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et les sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le conseiller en valeurs gère le Fonds en misant sur une approche à stratégies multiples qui combine une analyse fondamentale active par décomposition avec celle par intégration, tout en mettant l'accent sur la recherche en matière de crédit. Cette approche vise à préserver le capital au sein d'un environnement où le risque est maîtrisé. L'évaluation des cycles et des thèmes économiques, combinée à l'importante place accordée à l'écart de crédit et à la fluctuation des taux d'intérêt, permet au conseiller en valeurs d'ambitionner des performances supérieures constantes dans toutes les conjonctures de marché.

En plus des obligations publiques canadiennes et des obligations de sociétés canadiennes, le Fonds peut notamment investir dans des :

- titres adossés à des créances mobilières
- titres de créance émis par des fiducie de placement immobilier
- titres de créance émis par des émetteurs qui ne sont pas des sociétés comme les fiducies et les sociétés en commandite
- titres de créance émis par des agences gouvernementales

- obligations feuille d'érable émises par des entités domiciliées hors du Canada (émises en dollars canadiens).

Tous les investissements seront des investissements notés de premier ordre selon au moins une agence de notation reconnue et ils présenteront des attentes de liquidité secondaire.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou

par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 35,9 % dans la catégorie E du FNB Horizons Actif obligations de sociétés.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux investisseurs dont le niveau de

tolérance au risque est de faible à moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier
- vous investissez pour le moyen terme ou le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'information sur les frais du Fonds n'est pas présentée, car le Fonds existe depuis moins d'un an.

# Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 9 juin 2008 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 3 décembre 2003
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans des obligations émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R2 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée. Cependant, le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres ayant reçu une note de crédit, au moment de l'achat, inférieure à BBB (bas), mais dans tous les cas, ne pas être inférieure à B (bas) ou R2 (bas) de Dominion Bond Rating Service Limited ou une note équivalente d'une autre agence de notation désignée.

Le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable. Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la conjoncture de marché.

La qualité du crédit associée aux placements du Fonds pourra fluctuer au gré des cycles économiques, de la situation dans un secteur donné, de la situation particulière d'une société ainsi que de considérations liées au prix du marché dans le but de tenter d'optimiser le rendement tout en réduisant le risque qui touche le portefeuille.

Le conseiller en valeurs peut :

- investir dans les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ainsi que par les organismes constitués par ceux-ci
- investir dans les autres titres à revenu fixe, dont les actions privilégiées, les titres adossés à des créances hypothécaires et mobilières ainsi que les obligations coupons détachés
- investir dans les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires et les certificats de placement garanti
- en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et les contrats à terme de gré à gré, les dérivés de crédit et les swaps, pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour rajuster le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt ou des taux de change

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou d'autres gestionnaires de tels organismes. Vous trouverez plus de renseignements sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut fréquemment effectuer des opérations sur les placements du Fonds. Ces opérations peuvent faire augmenter les frais d'opérations, ce qui peut faire diminuer le rendement du Fonds et augmenter également la possibilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez les parts du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si

les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,21	0,65	1,13	2,58 \$
Parts de série K	1,23	3,88	6,80	15,47 \$
Parts de série M	1,03	3,23	5,66	12,89 \$

# Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 12 mars 2012 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 15 décembre 2011
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et une possibilité de croissance modeste du capital à long terme. Il investit surtout dans un portefeuille diversifié composé d'actions privilégiées de sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des actions privilégiées de sociétés par actions canadiennes. Le processus de placement repose surtout sur l'analyse fondamentale de chaque émetteur. Le processus de sélection des titres du portefeuille est fondé sur une analyse approfondie des paramètres fondamentaux de crédit, des profils de risque, du rendement, du rendement relatif et de la liquidité.

Le conseiller en valeurs répartit l'actif du Fonds parmi les émetteurs dans différents secteurs du marché et principalement parmi des sociétés de premier ordre comme il est défini par au moins une des agences de notation reconnues.

Le Fonds peut également investir dans des espèces et quasi-espèces, des titres de créance de sociétés de premier ordre, des titres convertibles et d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés, tels des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps aux fins suivantes :

- acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement

- couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut à l'occasion investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change

- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des actions privilégiées S&P/TSX	Cet indice est composé d'actions privilégiées qui sont négociées à la Bourse de Toronto et qui remplissent des critères liés à la taille et à la liquidité, de même qu'à la note de crédit et aux inscriptions en bourse de l'émetteur.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un revenu régulier et une possibilité de croissance modeste du capital à long terme
- vous souhaitez maximiser le revenu après impôt en tirant parti du crédit d'impôt pour dividendes canadiens (cette stratégie ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés puisque vous ne

payez en général aucun impôt sur les distributions reçues de Fonds que vous détenez dans des régimes enregistrés)

- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série K	2,26	7,11	12,46	28,36 \$
Parts de série M	1,13	3,55	6,23	14,18 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds privé Scotia de revenu à taux variable

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 27 janvier 2014 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 6 février 2014
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à générer un revenu conforme aux rendements courants des obligations de sociétés tout en atténuant les effets de la fluctuation des taux d'intérêt.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds, le conseiller en valeurs investit surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre nord-américaines tout en utilisant des swaps de taux d'intérêt pour réduire au maximum le risque associé aux taux d'intérêt et procurer un revenu à taux variable. Le Fonds peut aussi investir dans des titres de créance à taux variable. De plus, le Fonds peut investir dans des titres à rendement élevé, à condition qu'immédiatement après un tel investissement, la note de crédit moyenne pondérée globale du portefeuille du Fonds demeure de premier ordre. L'analyse de placements pour ce Fonds se fait dans le cadre d'une analyse par décomposition et par intégration, tout d'abord par l'analyse des économies mondiale et locale, puis par l'analyse des marchés du crédit, des actions, des devises et des taux d'intérêt, et enfin par l'évaluation approfondie de chaque titre, et plus particulièrement du rapport risque/rendement de chaque investissement, au cas par cas et dans le contexte d'un portefeuille diversifié.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin d'obtenir une

couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'il détermine si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au

Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui des indices de référence suivants :

Indice de référence	Description
<b>À partir d'août 2011<sup>1</sup></b> Indice des obligations à taux variable FTSE Canada	Cet indice est conçu pour refléter le rendement des billets à taux variable libellés en dollars canadiens du gouvernement canadien et de sociétés canadiennes.
<b>Avant août 2011</b> Indice obligataire global à court terme FTSE Canada	Cet indice suit les obligations canadiennes dont l'échéance varie entre un et cinq ans. Il présume du réinvestissement de tout l'intérêt gagné sur les coupons.

<sup>1</sup> Cet indice n'était pas calculé avant août 2011.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un flux de revenu à taux variable
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

**Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$
Parts de série K	1,23	3,88	6,80	15,47 \$
Parts de série M	1,33	4,20	7,36	16,76 \$

# Fonds privé Scotia de créances mondiales

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 14 novembre 2016
<b>Type de titres</b>	Parts de série I d'une fiducie
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Non
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Corporation PIMCO Canada Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à maximiser le revenu courant et à procurer des gains en capital modérés. Le Fonds investit surtout dans des obligations de sociétés de premier ordre, libellées en devises et très diversifiées sur le plan des secteurs, des émetteurs et des pays.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant la plus grande partie de son actif dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés à revenu fixe et à échéance variée.

Outre les titres de sociétés à revenu fixe, le Fonds peut notamment investir dans des titres d'entités souveraines, d'organismes gouvernementaux et d'organismes supranationaux, dans des émissions de sociétés de deuxième ordre, des titres et des instruments émis par des pays émergents ou qui leur sont liés économiquement et des actions ordinaires ou privilégiées.

Le Fonds peut, en se conformant aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés, tels des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, aux fins suivantes :

- se couvrir contre la chute du cours des titres, des marchés financiers, des taux de change et des taux d'intérêt
- acquérir une exposition à des titres, à des marchés financiers et à des devises
- chercher à obtenir une exposition aux titres dans lesquels il investit principalement, en concluant une série de contrats d'achat et de vente ou à l'aide d'autres méthodes

d'investissement comme les rachats sur le marché et les conventions de rachat de titres.

Le Fonds peut investir jusqu'à la totalité de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément aux autres stratégies de placement du Fonds de la manière qui convient le mieux à l'atteinte des objectifs de placement généraux du Fonds et améliorer les rendements du Fonds, sous réserve des contrôles et restrictions prévues dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut choisir de dévier de ses objectifs de placement en investissant temporairement une partie ou la totalité de son actif dans des espèces ou des titres à revenu fixe dans des périodes de repli du marché ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia détenait environ 28,5 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 20,7 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia détenait environ 20,6 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de revenu Partenaires Scotia détenait environ 13,4 % des parts du Fonds en circulation et le Fonds Scotia équilibré mondial détenait environ 12,7 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice Bloomberg Barclays U.S. Credit (\$ CA, couvert)	Cet indice mesure les marchés d'obligations à taux fixe, de premier ordre, imposables et libellées en dollars américains émises par des sociétés et des entités liées à des gouvernements. Il est composé de l'indice des sociétés américaines et d'une composante hors sociétés qui inclut des agences hors États-Unis et des autorités étrangères, supranationales et régionales.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez une combinaison revenu et potentiel de croissance par un placement dans des obligations de sociétés
- vous investissez pour le moyen ou le long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,51	1,62	2,83	6,45 \$

# Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 14 novembre 2017 Parts de série F : le 19 octobre 2018 Parts de série I : le 14 août 2020 Parts de série M : le 14 novembre 2017
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Allianz Global Investors U.S. LLC Londres, Royaume-Uni

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de réaliser des rendements totaux à long terme au moyen de la production de revenu et de la croissance du capital en investissant surtout dans des titres à revenu fixe de second ordre de partout dans le monde.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans des titres à revenu fixe de second ordre à rendement élevé, des actions privilégiées et (ou) des titres du marché monétaire à court terme émis par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des sociétés de partout dans le monde.

Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres ayant reçu une note inférieure à BBB de Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation. Pour construire le portefeuille, le conseiller en valeurs utilise une approche par intégration pour analyser les facteurs économiques, y compris la croissance économique mondiale, l'inflation et la fluctuation des taux d'intérêt, ainsi que d'autres facteurs, notamment la conjoncture géopolitique, les prévisions cycliques du crédit et les tendances sur le plan des taux de défaillance des entreprises. Le conseiller en valeurs utilise aussi une approche par décomposition pour déterminer l'exposition spécifique au risque mesurée par les écarts de crédit, la notation et le cours.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé aux dérivés
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds

est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice ICE BofAML Global High Yield Index	Cet indice suit le rendement des titres de créance de sociétés libellés en dollars américains ou canadiens, en livres anglaises ou en euros, qui ne sont pas de premier ordre et qui sont placés auprès du public dans les grands marchés nationaux ou les marchés euro-obligataires.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez un revenu et une croissance du capital à long terme
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,05	6,46	11,33	25,78 \$
Parts de série F	9,23	29,08	50,97	116,03 \$
Parts de série M	4,82	15,19	26,62	60,59 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds privé Scotia d'obligations à rendement élevé

## Détail du fonds

<b>Type de Fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série I : 14 novembre 2019 Parts de série K : 14 novembre 2019
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I et K d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est d'atteindre un revenu d'intérêt supérieur à la moyenne et le potentiel d'une certaine croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des obligations de sociétés à rendement élevé ou d'autres titres productifs de revenu.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour remplir son mandat, le conseiller en valeurs :

- se concentre principalement sur les obligations de sociétés et les titres de créance auxquels une agence de notation nord-américaine reconnue attribue habituellement une note de BB+ ou moins. Le Fonds peut également investir dans des obligations de sociétés qui peuvent être en défaut de paiement. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres titres à revenu fixe
- se concentre principalement sur des sociétés nord-américaines de toutes les capitalisations et de tous les secteurs
- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur pertinent
- évalue, entre autres données, la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire
- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, pour obtenir une

exposition à des titres et à des marchés particuliers au lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il n'aura recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, par l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner

une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varieront à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 67,9 % dans iShares iBoxx High Yield Corporate Bond ETF.

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 22,1 % des parts en circulation du Fonds, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenait environ 18,0 % des parts en circulation du Fonds et le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia détenait environ 11,9 % des parts en circulation du Fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur le rendement de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice Bloomberg Barclays U.S. High Yield Very Liquid Index (\$ CA, couvert)	Cet indice fait partie de l'indice U.S. Corporate High Yield, qui est conçu pour suivre le rendement d'une composante très liquide du marché des obligations de sociétés à taux fixe et à rendement élevé libellées en dollars américains.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous souhaitez obtenir un revenu et une certaine croissance du capital à long terme
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de

capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

L'information sur les frais du Fonds n'est pas présentée, car le Fonds existe depuis moins d'un an.

# Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 5 octobre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Société en commandite Guardian Capital Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme et de procurer un revenu ainsi qu'une croissance du capital en investissant principalement dans des obligations de sociétés canadiennes de deuxième ordre à haut rendement, des actions privilégiées et des titres du marché monétaire à court terme.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Les placements du Fonds auront une durée moyenne de sept ans et une note moyenne située entre BB et BBB.

Le Fonds pourra également investir jusqu'à 55 % de son actif dans des titres ayant une note inférieure à BB.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Il existe un potentiel de gain supérieur et un risque de perte accru associés à l'utilisation de titres assortis d'une note moindre.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez un revenu en intérêts régulier
- vous contribuez au volet revenu d'un portefeuille diversifié
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	1,23	3,88	6,80	15,47 \$
Parts de série F	9,23	29,08	50,97	116,03 \$
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$
Parts de série K	1,23	3,88	6,80	15,47 \$
Parts de série M	3,79	11,96	20,96	47,70 \$

# Fonds privé Scotia de revenu

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de préserver le capital du placement et de rechercher un revenu supérieur en investissant principalement dans un portefeuille d'obligations de sociétés canadiennes et du gouvernement canadien, d'actions privilégiées de sociétés canadiennes et de prêts d'organismes supranationaux.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds pourra également investir dans :

- des titres adossés à des créances immobilières, des obligations hypothécaires et des prêts hypothécaires garantis
- des prêts à terme
- des titres à court terme et des quasi-espèces.

L'échéance peut varier d'au plus deux ans par rapport à l'échéance de l'indice obligataire universel FTME Canada. Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin d'obtenir une

couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient à l'inverse des fluctuations des taux d'intérêt (c'est-à-dire que si les taux d'intérêt montent, les rendements diminuent et vice versa).

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez recevoir un revenu en intérêts régulier tout en suivant le rendement d'un important indice canadien d'obligations
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	0,82	2,59	4,53	10,31 \$
Parts de série F	8,61	27,14	47,58	108,30 \$
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$

# Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 21 janvier 2009 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 14 décembre 2007
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes
- les instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R1 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des

possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations fréquentes sur les placements du Fonds. Ces opérations peuvent faire augmenter les frais d'opérations, ce qui peut faire diminuer le rendement du Fonds et augmenter également la possibilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez les parts du Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de revenu INNOVA Scotia détenait environ 10,8 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia détenait environ 10,3 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des

rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,21	0,65	1,13	2,58 \$
Parts de série K	1,23	3,88	6,80	15,47 \$
Parts de série M	1,03	3,23	5,66	12,89 \$

# Fonds privé Scotia d'obligations à court terme

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 29 janvier 2014 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 4 octobre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier et des gains en capital modestes. Le Fonds investit surtout dans :

- les obligations et les bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada, les organismes de ces gouvernements et les sociétés par actions canadiennes
- les instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les billets de trésorerie, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garantis

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R2 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds variera, généralement entre deux et cinq ans, en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne des placements pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent des

possibilités de rendement élevé et qui présentent un niveau de risque acceptable.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et le risque associé au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au

Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des obligations globales à court terme FTSE Canada	Cet indice suit les obligations canadiennes dont l'échéance varie entre un et cinq ans. Il présume du réinvestissement de tout l'intérêt gagné sur les coupons.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un revenu en intérêts régulier
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$
Parts de série K	1,23	3,88	6,80	15,47 \$
Parts de série M	1,13	3,55	6,23	14,18 \$

# Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série M : le 14 novembre 2016
<b>Type de titres</b>	Parts de série M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer un revenu et des gains en capital grâce à un portefeuille diversifié activement géré composé principalement de titres canadiens à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe tout en gérant activement les risques liés aux taux d'intérêt et au crédit. Le Fonds investira surtout dans des obligations de premier ordre, mais il peut aussi investir dans d'autres formes de titres de créance et à revenu fixe ainsi que dans des instruments assimilables à des titres de créance, y compris :

- des obligations de sociétés, des gouvernements municipaux et provinciaux et du gouvernement fédéral
- des obligations indexées sur l'inflation et des obligations à rendement réel
- des titres non notés
- d'autres titres productifs de revenu courant élevé, comme des titres de fiducies de revenu et de fiducies de placement immobilier, des obligations convertibles et des titres hybrides
- des investissements privés, des prêts et des hypothèques garanties.

Le conseiller en valeurs utilisera une combinaison de stratégies de placement axées sur des méthodes analytiques fondamentales et spécialisées qu'il a en règle générale lui-même développées. Les rendements proviendront du revenu en intérêts et des gains en

capital. Les stratégies utilisées pour réduire les risques comprennent la sélection active de titres, la diversification sectorielle, la gestion de la courbe de rendement et de la durée, et la diversification du portefeuille dans un contexte de volatilité des taux d'intérêt. Les titres à revenu fixe sont activement négociés en réaction à la fluctuation des taux obligataires, de la forme de la courbe de rendement, des rendements réels et des écarts de taux. Chaque opération est effectuée en fonction du profil risque/bénéfice du titre.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension afin de réaliser ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir l'actif du Fonds dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Lorsqu'il détermine si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite plus haut pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats possibles à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds

sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez une croissance du capital à long terme modeste
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il

est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série M	1,13	3,55	6,23	14,18 \$

# Fonds Scotia d'obligations en \$ US

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 27 novembre 1991 Parts de série F : le 11 juillet 2001 Parts de série K : le 27 janvier 2020 Parts de série M : le 27 janvier 2020
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts élevé. Le Fonds investit surtout dans les obligations et les bons du Trésor libellés en dollars US émis par des gouvernements, des sociétés ou des organismes supranationaux de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Au moment de l'achat, les titres recevront, en règle générale, une note de crédit minimale de BBB (bas) ou de R2 (bas) ou une note supérieure par Dominion Bond Rating Service Limited, ou une note équivalente par une autre agence de notation désignée.

La durée moyenne des placements du Fonds peut varier en fonction de la situation du marché. Le conseiller en valeurs rajuste la durée moyenne pour tenter d'optimiser le rendement tout en minimisant le risque associé aux taux d'intérêt.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement pour choisir les placements particuliers et gérer la durée moyenne des placements du Fonds. Il analyse le risque associé au crédit pour repérer les titres qui offrent une possibilité de rendement plus élevé et qui présentent un degré acceptable de risque.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir ou réduire une

exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier et une exposition aux dollars américains
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il

est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	13,33	42,01	73,63	167,60 \$
Parts de série F	7,59	23,91	41,91	95,40 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts des séries K ou M du Fonds, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice terminé.

---

## Fonds équilibrés

Fonds Scotia de perspectives équilibrées<sup>1</sup>

Fonds Scotia canadien équilibré

Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

Fonds Scotia équilibré de dividendes

Fonds Scotia équilibré mondial

Fonds Scotia revenu avantage

Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone

Fonds privé Scotia équilibré stratégique

Fonds Scotia équilibré en \$ US

Fonds équilibrés

---

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia équilibré diversifié.

# Fonds Scotia de perspectives équilibrées<sup>1</sup>

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 1 <sup>er</sup> mai 1989 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 22 mars 2001
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D et F d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée Vancouver (Colombie-Britannique)

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia équilibré diversifié.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer à la fois une croissance du capital à long terme et un revenu modeste en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens. Il peut également investir dans des titres de participation et des titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

La composition des actifs du Fonds variera généralement selon les proportions suivantes : 20 % à 80 % de titres de participation et 20 % à 80 % de titres à revenu fixe. Le Fonds peut également investir une partie de ses actifs dans des instruments du marché monétaire. Le conseiller en valeurs détermine la composition en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs gère de façon active la répartition entre les titres de participation et de revenu fixe afin d'optimiser le rendement. Il recherchera activement les possibilités de gains en capital ou de revenu de placement, mais prendra des mesures pour éviter les risques exagérés ou le faible rendement d'un titre particulier.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir

plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir une croissance par la répartition de l'actif entre les trois grandes catégories d'actifs
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,89	62,69	109,88	250,11 \$
Parts de série D	11,58	36,51	64,00	145,68 \$
Parts de série F	10,97	34,58	60,60	137,95 \$

# Fonds Scotia canadien équilibré

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 18 juin 1990 Parts de série D : le 19 décembre 2014 Parts de série F : le 22 mars 2001
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D et F d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un équilibre entre revenu et croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation et de titres à revenu fixe canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

La composition des actifs du Fonds variera généralement selon les proportions suivantes : de 30 % à 70 % dans des titres de participation, et de 30 % à 70 % dans des quasi-liquidités et des titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs détermine la composition de l'actif en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement à long terme de chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le sous-conseiller peut utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change, des écarts de taux d'intérêt et des taux d'intérêt et pour obtenir ou réduire une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité

- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 49,2 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir à la fois un revenu en intérêts et une croissance par la répartition de l'actif entre les trois grandes catégories d'actifs
- vous investissez pour le moyen terme et le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,89	62,69	109,88	250,11 \$
Parts de série D	10,97	34,58	60,60	137,95 \$
Parts de série F	10,76	33,93	59,47	135,37 \$

# Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 20 juin 2005 Parts de série D : le 13 février 2015 Parts de série F : le 13 novembre 2006 Parts de série M : le 19 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D, F et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu mensuel régulier et une certaine appréciation du capital.

Il investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres générant un revenu, dont les suivants :

- des actions ordinaires productives de dividendes
- des actions privilégiées
- des obligations de premier ordre
- des débetures convertibles
- des hypothèques
- des obligations à rendement élevé
- des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- des parts de fiducie de revenu

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs détermine la composition de l'actif en fonction de son analyse de la situation du marché et de ses prévisions du rendement de chaque catégorie d'actifs de manière à respecter les objectifs de placement du Fonds. En ce qui concerne les placements du Fonds dans des titres de participation, le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale afin de repérer les placements à long terme pertinents. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire les risques. En ce qui

trait aux titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit pour déterminer les titres offrant des rendements plus élevés, mais dont le niveau de risque est acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et des courbes de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne des placements du Fonds en fonction de la situation du marché. La qualité du crédit des placements du Fonds variera en fonction de l'étude du cycle économique, des facteurs du secteur, des situations spécifiques d'une société et de la fixation des prix par le marché, et ce, afin de maximiser les rendements tout en diminuant les risques liés au portefeuille.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds, pour obtenir ou réduire une exposition aux titres productifs de revenu et pour protéger le Fonds contre les variations des taux d'intérêt et des taux de change, les écarts de taux d'intérêt et les cours boursiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse

donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 32,5 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à concurrence de 10,2 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu mensuel régulier majoré d'une plus-value du capital
- vous investissez pour le moyen terme et le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	14,97	47,18	82,69	188,23 \$
Parts de série D	10,76	33,93	59,47	135,37 \$
Parts de série F	7,89	24,88	43,61	99,27 \$
Parts de série M	0,21	0,65	1,13	2,58 \$

# Fonds Scotia équilibré de dividendes

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 30 août 2010 Parts de série D : le 28 janvier 2015 Parts de série I : le 27 août 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à produire une croissance du capital à long terme et un revenu. Il investit, directement ou par l'intermédiaire de placements dans des titres d'autres fonds, surtout dans des titres de participation de société versant des dividendes ou dont on s'attend à ce qu'elles en verseront, des titres à revenu fixe et d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils produisent un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu et (ou) qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, et il peut également investir dans des titres dont on prévoit qu'ils produiront un revenu. Pour ce qui est des titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs analyse le risque associé au crédit afin de cibler les titres qui offrent un rendement plus élevé en fonction d'un niveau de risque acceptable. L'analyse des taux d'intérêt et de la courbe de rendement est utilisée pour gérer la durée moyenne jusqu'à l'échéance du Fonds selon la conjoncture du marché. La qualité du crédit des placements du Fonds variera en fonction de l'étude du cycle économique, des facteurs du secteur, des situations particulières d'une société et de la fixation

des prix par le marché, et ce, afin de maximiser les rendements tout en réduisant les risques liés au portefeuille.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 32,4 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez optimiser le revenu après impôt en tirant parti des crédits d'impôt pour dividendes canadiens (cette stratégie

ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés puisque vous ne payez en général aucun impôt sur les distributions reçues de Fonds que vous détenez dans des régimes enregistrés)

- vous recherchez un certain potentiel de croissance à long terme
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,78	62,36	109,31	248,82 \$
Parts de série D	11,17	35,22	61,74	140,53 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia équilibré mondial

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 23 août 2010 Parts de série D : le 9 mars 2015 Parts de série I : le 27 août 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer revenu et croissance du capital à long terme en investissant surtout dans une combinaison d'actions et de titres à revenu fixe de partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif. Aucune limite ne s'applique au poids attribué à un pays ou à une catégorie d'actif en particulier. Cette répartition de l'actif variera en fonction de la conjoncture du marché. Dans la mesure où le Fonds investit dans des titres de participation, ceux-ci peuvent inclure des actions ordinaires et des actions privilégiées qui sont diversifiées par secteur et par style. Les placements dans des titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations du gouvernement ou de sociétés, des débetures, des prêts et des billets. Ces placements peuvent comprendre des titres qui ne sont pas notés ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de premier ordre. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres pourra varier selon la perspective du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt.

Pour sélectionner les placements du Fonds, le conseiller en valeurs a recours à l'analyse macro-économique descendante et à l'analyse fondamentale ascendante. Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient également compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel. En

outre, le Fonds peut rechercher un revenu additionnel au moyen de ce qui suit :

- des placements dans des fiducies de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu, des sociétés en commandite principales et d'autres placements semblables
- la vente d'options d'achat couvertes.

Le Fonds peut utiliser des dérivés tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps :

- pour se protéger contre les pertes découlant des variations des taux d'intérêt, des cours de ses placements et de l'exposition aux devises
- pour offrir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement.

Les dérivés peuvent uniquement être utilisés de la façon permise par la législation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 49,7 % dans la série I du Fonds privé Scotia de créances mondiales.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez une exposition à une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe de partout dans le monde
- vous investissez à moyen et à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'avisiez votre professionnel en investissement inscrit que vous désirez recevoir des distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	20,60	64,95	113,84	259,14 \$
Parts de série D	12,20	38,45	67,40	153,42 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia revenu avantage

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 12 juillet 2011 Parts de série D : le 21 juin 2016 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 13 septembre 2013
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu régulier et une croissance du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et de titres de participation axés sur le revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche polyvalente à l'égard de l'investissement, privilégiant les titres à revenu fixe et les titres de participation axés sur le revenu sans restriction quant à la capitalisation boursière, au secteur d'activité ou à la répartition géographique. La répartition de l'actif du Fonds variera en fonction de la perception qu'a le conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée, ce qui comprend les obligations de gouvernements et de sociétés, les obligations convertibles et les débetures. Ces titres peuvent comprendre des titres auxquels aucune note n'a été attribuée ou qui ont obtenu une note inférieure à une note de bonne qualité. La durée jusqu'à l'échéance de ces titres variera en fonction de la perspective du conseiller en valeurs à l'égard des taux d'intérêt.

S'il investit dans des titres de participation, le Fonds peut notamment investir dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des actions privilégiées convertibles, des fonds de placement immobilier et d'autres titres de participation à haut rendement qui sont diversifiés selon le secteur, le style et la géographie.

Le Fonds peut également détenir des titres adossés à des créances hypothécaires, des participations dans des prêts, des billets, des fonds de placement à capital fixe et des placements privés dans des titres de participation et (ou) des titres de créance de sociétés ouvertes ou fermées.

Dans le cadre de l'achat et de la vente de titres, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe
- évalue la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire
- au besoin, mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion

Le conseiller en valeurs peut :

- en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières, utiliser des dérivés, tels des options, des contrats à livrer et des swaps pour couvrir les pertes résultant des fluctuations des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, du risque associé au crédit, des indices boursiers ou des taux de change, et pour obtenir une exposition aux marchés financiers
- chercher à obtenir un revenu additionnel au moyen de stratégies axées sur les dérivés

Le Fonds peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la majeure partie, voire la totalité des actifs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi-liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents gérés par nous peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 15,4 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP et jusqu'à concurrence de 14,9 % dans la série I du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	50	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX	50	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez un revenu régulier et une croissance du capital à long terme;
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,58	61,72	108,18	246,25 \$
Parts de série D	10,76	33,93	59,47	135,37 \$
Parts de série M	1,23	3,88	6,80	15,47 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série K du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 29 octobre 2020 Parts de série F : le 29 octobre 2020
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Jarislowsky, Fraser Limitée Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à générer du revenu et une croissance du capital à long terme, et est rempli par un portefeuille de placements que, dans l'ensemble, le conseiller en valeurs estime avoir une intensité des émissions de carbone inférieure à celle du marché en général. Il investit principalement dans une combinaison d'actions mondiales et de titres à revenu fixe canadiens, soit directement et (ou) indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en construisant un portefeuille dont la répartition cible de l'actif serait composée à 50 % de titres à revenu fixe et à 50 % de titres de participation, surtout en investissant dans d'autres fonds dont le mandat consiste à être faible en carbone gérés par le conseiller en valeurs.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer

qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

L'intensité des émissions de carbone du portefeuille du Fonds est activement gérée en investissant dans d'autres fonds dont le mandat consiste à être faible en carbone.

Pour aider le conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité des émissions de carbone moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone effectuée sur des actions et des obligations de sociétés, fondée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les sociétés et (ou) les émetteurs sous-jacents, normalisé par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent. L'intensité des émissions de carbone sera évaluée en tonnes métriques et comprend les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (« équivalent CO<sub>2</sub> ») tant de type 1 que de type 2 par million de dollars américains de chiffre d'affaires généré par une entreprise, où :

- on entend par émissions de type 1 les émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple le CO<sub>2</sub>) produites par l'exploitation d'une entreprise; et
- on entend par émissions de type 2 les émissions liées à l'achat d'électricité.

Cette mesure clé de l'intensité des émissions de carbone moyenne pondérée permettra au conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité des émissions de carbone est inférieure à celle du marché en général.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les

risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents

- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux investisseurs dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le fonds est nouveau, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements d'un indice de référence mixte composé des indices de référence suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	50	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice MSCI mondial (\$ CA)	50	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir à la fois un revenu et une croissance possible par une répartition d'actif
- vous souhaitez investir dans un fonds qui met l'accent sur des entreprises de qualité ayant une faible dépendance sur le combustible fossile dans leur modèle d'affaires
- vous investissez pour le moyen terme ou le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### **Politique en matière de distributions**

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

L'information sur les frais du Fonds n'est pas présentée, car le Fonds existe depuis moins d'un an.

# Fonds privé Scotia équilibré stratégique

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré/de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée et F d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Lincluden Investment Management Oakville (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant à la fois sur la croissance du capital et le revenu par des investissements principalement dans des titres de sociétés canadiennes à grande capitalisation et des obligations du gouvernement canadien. Le portefeuille du Fonds sera pondéré en fonction des catégories d'actif selon les fourchettes suivantes : de 40 % à 80 % en actions, de 20 % à 60 % en titres à revenu fixe et de 0 % à 30 % en titres du marché monétaire à court terme et en espèces.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise une stratégie de placement qui consiste à répartir des placements entre des espèces, des titres à revenu fixe et des titres de participation. Les réaffectations effectuées entre ces catégories d'actif sont habituellement progressives et suivent des fourchettes précises. La proportion de l'actif investi dans différentes catégories de titres variera selon les conditions du marché, les perspectives économiques, les niveaux des taux d'intérêt et les rendements boursiers.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture et pour offrir une exposition plus efficace tout en réduisant les coûts d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez à la fois recevoir des intérêts créditeurs et obtenir une croissance par une répartition stratégique de l'actif parmi les trois principales catégories d'actif
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds effectuera une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	3,38	10,66	18,69	42,55 \$
Parts de série F	11,99	37,81	66,27	150,84 \$

# Fonds Scotia équilibré en \$ US

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds équilibré ou fonds de répartition d'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 12 juillet 2011
<b>Type de titres</b>	Parts de série A d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer à la fois une croissance à long terme du capital et un revenu à court terme en dollars américains. Le Fonds investit surtout dans une combinaison de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise une approche axée sur la répartition de l'actif en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe et de titres de participation libellés en dollars américains. La répartition de l'actif variera en fonction de la perception du conseiller en valeurs de la conjoncture du marché et de la conjoncture économique.

L'analyse des placements pour le volet des titres de participation du portefeuille du Fonds se fait selon une démarche ascendante centrée sur un examen attentif des fondamentaux de chaque société, ce qui signifie qu'il faut évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur et l'économie de façon générale. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources d'information
- évalue la qualité de la direction
- mène des entrevues au sein de la société, au besoin.

Le Fonds peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée. Pour les titres à revenu fixe, le conseiller en valeurs :

- analyse les perspectives financières et de gestion d'une société en particulier et de son secteur connexe
- évalue, entre autres données, la conjoncture du marché du crédit, la courbe de rendement ainsi que la perspective de la situation monétaire
- au besoin, mène des entrevues auprès de la direction des sociétés pour connaître la stratégie d'entreprise et le plan d'affaires et évalue les capacités de gestion

Le Fonds peut investir une partie de son actif dans des titres libellés en dollars américains d'émetteurs situés à l'extérieur des États-Unis. Les investissements du Fonds dans différents pays et régions peuvent varier à l'occasion, selon la perception que le conseiller en valeurs a des occasions de placement particulières qui se présentent et des facteurs macro-économiques. Le Fonds peut également investir à l'occasion dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars américains.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés, tels des options, des contrats à terme, des contrats à livrer et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des marchandises, des taux d'intérêt ou des indices boursiers
- acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés financiers plutôt que d'acheter les titres directement
- chercher à obtenir un revenu additionnel au moyen de stratégies axées sur les dérivés

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut décider de détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques. En raison d'une conjoncture boursière, économique et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir la majeure partie, voire la totalité de l'actif du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers

- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Fonds était investi jusqu'à concurrence de 22,3 % dans la série I du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds

est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé de rendement global S&P 500 (\$ US)	50	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement de l'ensemble de l'économie américaine d'après les fluctuations de la valeur marchande globale de 500 actions représentant tous les grands secteurs.
Indice Bloomberg Barclays Capital U.S. Aggregate Bond (\$ US)	50	Il s'agit d'un large indice qui mesure les marchés d'obligations à taux fixe, de premier ordre, imposables et libellées en dollars américains. Il inclut des bons du Trésor, des titres émis par des sociétés et des entités liées à des gouvernements, des titres adossés à des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez être exposé à une combinaison de titres de participation et de titres à revenu fixe
- vous souhaitez être exposé au dollar américain
- vous investissez de moyen à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte

que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,89	62,69	109,88	250,11 \$



# Fonds d'actions

## **Fonds d'actions canadiennes et américaines**

Fonds Scotia de dividendes canadiens  
Fonds Scotia d'actions canadiennes  
Fonds Scotia de croissance canadienne  
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation  
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations  
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes  
Fonds privé Scotia canadien de croissance  
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation  
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation  
Fonds privé Scotia canadien de valeur  
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales  
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains  
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers  
Fonds privé Scotia de dividendes américains  
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation  
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation  
Fonds privé Scotia américain de valeur  
Fonds Scotia des ressources  
Fonds Scotia de dividendes américains  
Fonds Scotia d'actions américaines  
Fonds Scotia de potentiel américain

## **Fonds d'actions internationales**

Fonds Scotia d'actions de marchés émergents  
Fonds Scotia européen<sup>1</sup>  
Fonds Scotia d'actions internationales  
Fonds privé Scotia d'actions internationales diversifiées  
Fonds privé Scotia des marchés émergents  
Fonds privé Scotia international d'actions de base  
Fonds privé Scotia d'actions internationales  
Fonds privé Scotia d'actions internationales de croissance  
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation

## **Fonds d'actions mondiales**

Fonds Scotia de dividendes mondiaux  
Fonds Scotia d'actions mondiales  
Fonds Scotia de croissance mondiale  
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation  
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone  
Fonds privé Scotia d'actions mondiales  
Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures  
Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité  
Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux  
Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions européennes.

Fonds d'actions canadiennes et américaines

# Fonds Scotia de dividendes canadiens

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 1 <sup>er</sup> décembre 1992 Parts de série F : le 21 janvier 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003 Parts de série K : le 12 juillet 2006 Parts de série M : 3 janvier 2001
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu de dividendes élevé et une possibilité de croissance du capital à long terme. Il investit surtout dans des actions ordinaires productives de dividendes et dans un large éventail d'actions privilégiées comme les actions privilégiées à taux flottant, convertibles et rachetables au gré de leur porteur émises par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui procurent des dividendes et un revenu et qui présentent des possibilités de croissance du capital à long terme. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur

- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez optimiser le revenu après impôt en tirant parti du crédit d'impôt pour dividendes canadiens (cette stratégie ne s'applique qu'aux comptes non enregistrés puisque vous ne payez en général aucun impôt sur les distributions reçues de fonds que vous détenez dans des régimes enregistrés)
- vous recherchez un certain potentiel de croissance à long terme
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou)

d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	17,73	55,90	97,98	223,04 \$
Parts de série F	8,61	27,14	47,58	108,30 \$
Parts de série I	0,21	0,65	1,13	2,58 \$
Parts de série K	2,26	7,11	2,46	28,36 \$
Parts de série M	1,33	4,20	7,36	16,76 \$

Fonds d'actions canadiennes et américaines

# Fonds Scotia d'actions canadiennes

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 31 décembre 1986 Parts de série F : le 1 <sup>er</sup> juin 2011 Parts de série I : le 20 juin 2005
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de grandes sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur les grandes sociétés bien établies prédominantes dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées au Canada. Le conseiller en valeurs tente d'acquérir les titres des entreprises à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. L'efficacité fiscale est un élément important de la stratégie de placement et le Fonds conserve généralement ses titres durant une longue période. Des titres peuvent être vendus à l'occasion afin de réaliser des pertes fiscales. Ils peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du

marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les placements dans les titres de participation de premier ordre de grandes sociétés canadiennes
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,12	66,57	116,67	265,58 \$
Parts de série F	10,76	33,93	59,47	135,37 \$
Parts de série I	0,72	2,26	3,96	9,02 \$

Fonds d'actions canadiennes et américaines

# Fonds Scotia de croissance canadienne

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 20 février 1961 Parts de série F : le 14 juin 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003
<b>Type de titres</b>	Parts de série A, de série F et de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices actuelle ou future supérieure à la moyenne par rapport à l'ensemble du marché et à leur groupe de sociétés comparables. Au moment de décider d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs considère également le fait que celui-ci constitue ou non une bonne valeur, compte tenu de son cours actuel.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser différentes techniques, comme l'analyse fondamentale, pour évaluer le potentiel de croissance. Il évalue alors la situation financière et la gestion de la société, son secteur et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information
- évaluer la qualité de la gestion
- effectuer, si possible, des entrevues auprès de dirigeants de chacune des sociétés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 16,9 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenait environ 14,2 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 12,6 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de participation canadiens

- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,32	67,21	117,81	268,16 \$
Parts de série F	11,89	37,48	65,70	149,55 \$
Parts de série I	0,51	1,62	2,83	6,45 \$

## Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 30 novembre 1992 Parts de série F : le 30 novembre 2000 Parts de série I : le 28 avril 2003 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 20 décembre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance marquée du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de petites et de moyennes sociétés canadiennes inscrites à la cote des principales bourses canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille activement négocié de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement axé sur la croissance. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés affichant une croissance des bénéfices parmi les plus solides dans l'ensemble du marché et leur groupe de sociétés comparables.

Le conseiller en valeurs :

- choisit les placements en repérant les titres qui sont réputés offrir un potentiel de croissance supérieur aux titres de sociétés comparables dans le même secteur
- analyse les paramètres financiers d'une société, sa part du marché et le rôle qu'elle y joue ainsi que la conjoncture dans son secteur; il peut utiliser des paramètres comme les bénéfices, les multiples du rapport cours/bénéfices et la croissance de la part du marché pour évaluer les placements
- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de petites sociétés canadiennes
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,86	72,06	126,30	287,50 \$
Parts de série F	13,43	42,33	74,20	168,89 \$
Parts de série K	2,87	9,05	15,86	36,10 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts des séries I et M du Fonds, car ces séries n'étaient pas offertes à la fin du dernier exercice terminé.

Fonds d'actions canadiennes et américaines

## Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 14 novembre 2016
<b>Type de titres</b>	Parts de série I d'une fiducie
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Non
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller</b>	Hillsdale Investment Management Inc. Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un large éventail de titres de participation canadiens provenant de tous les niveaux de capitalisation boursière.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans une sélection diversifiée de titres de participation canadiens négociés dans les grandes bourses canadiennes.

Le conseiller en valeurs utilise un processus d'investissement exclusif multifacteurs et multifréquences basé sur les faits pour effectuer sa sélection de titres. Ce processus est mis en application au moyen d'un cadre rigoureux de gestion du risque. Utilisant des approches quantitative et qualitative, le conseiller en valeurs compile et distille les fondamentaux des entreprises et les transforme en des facteurs d'investissement et des projections exclusifs. La construction de portefeuille découle de recherches fondamentales, prospectives et techniques qui reflètent la diversité des agents, des styles d'investissement et des horizons de placement qui prévalent sur le marché. L'approche multidimensionnelle donne lieu à un style d'investissement de base dont l'objectif est l'accroissement de la valeur dans toutes les conjonctures du marché.

Le conseiller en valeurs examine régulièrement les investissements du Fonds, d'une part, pour s'assurer qu'ils sont conformes aux règles de décision spécifiques les plus susceptibles de permettre

l'atteinte de l'objectif de placement et, d'autre part, aux fins d'accroissement des rendements et (ou) de réduction du risque.

La recherche quantitative du conseiller en valeur est entièrement intégrée à l'ensemble des marchés financiers, des facteurs de recherche, des projections de rendement, de la construction de portefeuille, de la surveillance des risques et des facteurs d'investissement, et de la mesure de rendement. Cela permet au conseiller en valeurs d'élaborer et de tester des hypothèses par le biais de la recherche de nouvelles variables et de nouveaux facteurs d'investissement qui permettent de prévoir les rendements ou d'avoir une emprise sur ceux-ci. Toute nouvelle donnée ou tout nouvel algorithme qui permet un accroissement de rendement ou une réduction du risque est immédiatement communiqué au Fonds aux fins d'amélioration des caractéristiques de risque et de rendement de ce dernier.

Le conseiller en valeurs tentera de faire en sorte que l'actif du Fonds demeure entièrement investi, à l'exclusion de l'encaisse payable à court terme dans le cadre d'opérations ou de rééquilibrages en cours, mais ce solde ne doit pas excéder 10 % de l'actif du Fonds.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension, pour atteindre ses objectifs de placement généraux et améliorer ses rendements. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui entraîne la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenait environ 27,9 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution détenait environ 20,3 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 16,8 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de sociétés canadiennes
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, pour chaque année d'imposition du Fonds, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour ne payer aucun impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,82	2,59	4,53	10,31 \$

Fonds d'actions canadiennes et américaines

## Fonds privé Scotia d'actions canadiennes

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 21 janvier 2009 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 3 octobre 2005
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation canadiens.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds n'investira pas dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres

- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de participation canadiens
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables avant le 31 décembre de chaque année ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série K	2,26	7,11	12,46	28,36 \$
Parts de série M	1,44	4,52	7,93	18,05 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

Fonds d'actions canadiennes et américaines

## Fonds privé Scotia canadien de croissance

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Gestion d'actifs Manuvie Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés canadiennes à grande et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension

ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

## Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez détenir des titres canadiens de croissance dans un portefeuille diversifié
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	1,74	5,49	9,63	21,92 \$
Parts de série F	12,30	38,78	67,97	154,71 \$
Parts de série I	0,41	1,29	2,27	5,16 \$

Fonds d'actions canadiennes et américaines

## Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Gestion de placements Barrantagh Inc. Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que

le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,67	8,40	14,73	33,52 \$
Parts de série F	12,30	38,78	67,97	154,71 \$
Parts de série I	0,92	2,91	5,10	11,60 \$

Fonds d'actions canadiennes et américaines

## Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009 Parts de série M : le 14 novembre 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Van Berkom et associés inc. Montréal (Québec)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance qui est modéré par une sensibilité aux prix (croissance à prix raisonnable) pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son dans des espèces et des quasi-espèces.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Le cours des actions de sociétés à petite capitalisation est habituellement plus volatil en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si les situations suivantes s'appliquent à vous :

- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés canadiennes à petite capitalisation dans un portefeuille diversifié
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,46	7,76	13,59	30,94 \$
Parts de série F	12,61	39,75	69,66	158,58 \$
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$
Parts de série M	7,28	22,94	40,21	91,54 \$

Fonds d'actions canadiennes et américaines

## Fonds privé Scotia canadien de valeur

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des titres de sociétés canadiennes.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez détenir des titres canadiens de valeur dans un portefeuille diversifié
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	1,64	5,17	9,06	20,63 \$
Parts de série F	12,30	38,78	67,97	154,71 \$
Parts de série I	0,62	1,94	3,40	7,74 \$

Fonds d'actions canadiennes et américaines

## Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 14 novembre 2016
<b>Type de titres</b>	Parts de série I d'une fiducie
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Non
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Jarislowky, Fraser Limitée Montréal (Québec)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de participation émis principalement par des sociétés canadiennes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans des actions à forte capitalisation de sociétés canadiennes à potentiel de croissance élevé.

Le conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale axée sur des entreprises de qualité jouissant de perspectives de bénéfice attrayantes à des évaluations raisonnables. À l'aide des analyses fondamentales, le conseiller en valeurs repère des occasions de placement parmi les leaders de l'industrie dont le potentiel de croissance est sous-estimé.

Dans le cadre de la recherche fondamentale, le conseiller en valeurs réalise des analyses détaillées et rigoureuses sur les sujets suivants :

- l'équipe de direction et la structure de gouvernance
- l'historique des bénéfices
- le levier financier
- les évaluations
- le potentiel de croissance.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements du Fonds et de l'exposition au change. Le Fonds n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le conseiller en valeurs peut choisir de dévier de ses objectifs de placement en investissant temporairement une partie ou la totalité de son actif dans des espèces ou des titres à revenu fixe dans des périodes de repli du marché ou pour d'autres raisons.

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers

- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 24,1 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia détenait environ 16,0 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia détenait environ 11,0 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez bénéficier du potentiel de croissance que procure un placement dans une vaste gamme de titres de participation canadiens
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,82	2,59	4,53	10,31 \$

Fonds d'actions canadiennes et américaines

## Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions géographiques
<b>Date de création</b>	Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 22 août 2005
<b>Type de titres</b>	Parts des séries K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu de dividendes tout en offrant une appréciation à long terme du capital. Le Fonds investit surtout dans des sociétés situées au Canada et aux États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de faire croître leurs dividendes avec le temps et d'offrir une plus-value du capital à long terme. Le conseiller en valeurs est d'avis que l'historique de la croissance des dividendes est un excellent indicateur de santé financière et de perspectives de croissance et que, à long terme, le revenu peut constituer un apport important au rendement global. Cette stratégie suppose l'évaluation du modèle d'entreprise, des paramètres financiers et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de son cycle économique. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers cotés hors Nord-Amérique et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés étrangères.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez un revenu de dividendes ainsi que le potentiel de croissance qu'offre un large éventail de titres de participation canadiens et américains
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables avant le

31 décembre de chaque année ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série K	2,67	8,40	14,73	33,52 \$
Parts de série M	1,74	5,49	9,63	21,92 \$

Fonds d'actions canadiennes et américaines

## Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions sectorielles
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 25 novembre 2014 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 26 novembre 2012
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Fonds vise à fournir un rendement de placement total élevé composé de revenu et de gains en capital. Il investit surtout dans des titres de participation et des titres de créance d'actifs immobiliers situés partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Fonds investit surtout dans des titres de sociétés situées partout dans le monde offrant un potentiel de plus-value provenant de la détention ou de la gestion d'actifs immobiliers ou d'autres placements effectués dans le secteur immobilier. Le Fonds peut également investir dans des entreprises qui sont associées au secteur immobilier.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer les possibilités de croissance et de valeur. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements
- évalue la qualité de la direction
- effectue des entrevues auprès des membres de la société, si possible.

Le conseiller en valeurs peut également choisir :

- d'investir l'actif du Fonds dans des fonds d'investissement à capital fixe immobiliers ou liés à l'immobilier ainsi que dans d'autres fiducies d'investissement à l'occasion
- d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, afin :
  - de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements du Fonds et de l'exposition aux devises
  - d'acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement
  - de générer un revenu
  - de détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites

dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances immobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds

est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice FTSE EPRA Nareit Canada (\$ CA)	70	Cet indice est conçu pour suivre le rendement de sociétés immobilières et de FPI cotées en bourse au Canada.
Indice FTSE EPRA Nareit United States (\$ CA)	30	Cet indice est conçu pour suivre le rendement de sociétés immobilières et de FPI cotées en bourse aux États-Unis.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez la croissance du capital et du revenu à long terme qu'offrent les titres immobiliers
- vous recherchez une diversification de portefeuille par l'intermédiaire d'un placement dans des titres immobiliers
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année selon l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir des distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	1,13	3,55	6,23	14,18 \$
Parts de série K	2,77	8,72	15,29	34,81 \$
Parts de série M	2,36	7,43	13,03	29,65 \$

# Fonds privé Scotia de dividendes américains

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 27 juin 2012 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 15 décembre 2011
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif d'atteindre un rendement de placement global élevé, y compris un revenu de dividendes et de gains en capital. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de repérer les sociétés dont les modèles d'entreprise sont de grande qualité et qui ont, par le passé, toujours versé des dividendes et (ou) dont les dividendes sont en constante croissance.

Le conseiller en valeurs utilise principalement l'analyse fondamentale afin d'évaluer la valeur et les possibilités de croissance d'une société, d'évaluer les facteurs tels que la qualité de la direction, la position sur le marché, son avantage concurrentiel et sa capacité à verser des dividendes. Le conseiller en valeurs tient compte également de facteurs quantitatifs et techniques.

Le Fonds peut investir 10 % de son actif dans des titres cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis et dans des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'étranger.

Le Fonds peut également détenir des espèces et peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés, tels des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement et couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements et de l'exposition aux devises.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut à l'occasion investir une partie de son actif dans des titres d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez de plus amples renseignements au sujet des placements dans d'autres Fonds à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice composé de rendement global S&P 500 (\$ US)	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement de l'ensemble de l'économie américaine d'après les fluctuations de la valeur marchande globale de 500 actions représentant tous les grands secteurs.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de sociétés américaines
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Les parts des séries K et M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Veuillez vous reporter à la rubrique « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,51	1,62	2,83	6,45 \$
Parts de série K	2,77	8,72	15,29	34,81 \$
Parts de série M	1,33	4,20	7,36	16,76 \$

# Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 23 février 2001 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts de série M : le 21 septembre 2017 Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Polen Capital Management Boca Raton, Floride

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions impossibles si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres

- risque associé aux séries
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez tirer parti du potentiel de croissance d'un placement dans des titres de participation de sociétés américaines
- vous voulez détenir des titres de croissance de sociétés américaines dans un portefeuille diversifié
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Les parts de série M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Veuillez vous reporter à la rubrique « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	3,08	9,69	16,99	38,68 \$
Parts de série F	11,99	37,81	66,27	150,84 \$
Parts de série I	0,82	2,59	4,53	10,31 \$
Parts de série M	4,72	14,86	26,05	59,31 \$

# Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010 Parts de série M : le 2 novembre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Hahn Capital Management, LLC San Francisco, Californie

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation situées aux États-Unis.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'aux fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le

Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctuera plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Aucune information n'existe pour les parts de série M du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une exposition à des sociétés américaines de taille moyenne assorties de caractéristiques de valeur
- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés américaines à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	5,54	17,45	30,58	69,62 \$
Parts de série F	10,05	31,67	55,51	126,35 \$
Parts de série I	1,13	3,55	6,23	14,18 \$

# Fonds privé Scotia américain de valeur

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Coho Partners, Ltd. Berwyn (Pennsylvanie)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés américaines à grande capitalisation.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds pourra également investir dans :

- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif
- des titres de sociétés qui ne sont pas américaines, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le conseiller en valeurs pourra négocier les placements du Fonds de façon dynamique, ce qui pourra entraîner une hausse des coûts de négociation et une baisse du rendement du Fonds. Cette façon de faire augmente également le risque que vous recevrez des distributions imposables si vous détenez le Fonds dans un compte non enregistré.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries

- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez obtenir une croissance du capital à long terme par l'intermédiaire de sociétés américaines bien établies et de premier ordre
- vous voulez détenir des titres de valeur de sociétés américaines dans un portefeuille diversifié
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,36	7,43	13,03	29,65 \$
Parts de série F	12,20	38,45	67,40	153,42 \$
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$

# Fonds Scotia des ressources

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions sectorielles
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 8 juillet 1993 Parts de série F : le 17 juin 2010 Parts de série I : le 8 septembre 2009
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à obtenir une croissance marquée du capital à long terme. Le Fonds investit surtout dans les titres de participation de sociétés de ressources canadiennes, notamment des sociétés qui œuvrent dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'or et des métaux précieux, des métaux et des minéraux, et des produits forestiers.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans des titres de participation de sociétés dont les activités consistent à explorer ou à exploiter, mettre en valeur, produire, transformer, transporter ou négocier des métaux de base ou ferreux, des matières précieuses (tels que l'or, l'argent, le platine, le palladium et les pierres précieuses), le charbon, le minerai de fer, l'uranium, les matières premières énergétiques telles que le pétrole, le gaz naturel, le vent, l'énergie de remplacement et d'autres produits hydrocarbonés, le bois et les produits connexes, et d'autres matériaux industriels. Le Fonds peut aussi investir dans d'autres genres de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement. Compte tenu du point de vue du conseiller en valeurs sur l'offre et la demande de ressources naturelles dans le monde, la pondération des secteurs des ressources dans le portefeuille peut varier et, à l'occasion, une bonne partie de l'actif du Fonds peut se retrouver dans un secteur donné.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi

que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans le secteur des ressources
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,22	66,89	117,24	266,87 \$
Parts de série F	11,69	36,84	64,57	146,97 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia de dividendes américains

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 26 novembre 2012 Parts de série I : le 27 novembre 2012
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a comme objectif d'atteindre un rendement de placement global élevé, composé d'un revenu de dividendes et de gains en capital. Il investit principalement dans des titres de participation de sociétés américaines qui paient, ou qui sont susceptibles de payer, des dividendes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui ont un historique constant de versement de dividendes et (ou) dont les dividendes sont en croissance et qui offrent une bonne valeur ainsi qu'un potentiel de croissance dans leur secteur.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière, de la concurrence et de la direction de chaque société, ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements
- évalue la qualité de la direction
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel.

Le Fonds peut investir 10 % de son actif dans des titres de participation cotés en bourse à l'extérieur des États-Unis, y compris des certificats américains d'actions étrangères de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis.

Le Fonds peut également détenir des espèces et peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription ou, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements du Fonds et de l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut, à l'occasion, investir une partie de ses actifs dans les titres d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des quasi-espèces.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le

conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux d'un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au change
- risque associé aux marchandises
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance

au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice composé de rendement global S&P 500 (\$ US)	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement de l'ensemble de l'économie américaine d'après les fluctuations de la valeur marchande globale de 500 actions représentant tous les grands secteurs.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les placements dans les titres de participation de grandes sociétés américaines
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,58	61,72	108,18	246,25 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia d'actions américaines

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 1 <sup>er</sup> janvier 1987 Parts de série F : le 16 juin 2002 Parts de série I : le 28 avril 2003
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation des États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds met l'accent sur d'importantes sociétés bien établies qui sont des chefs de file dans leur secteur. Le conseiller en valeurs investit surtout dans des titres de participation cotés en bourse de sociétés situées aux États-Unis. Le conseiller en valeurs tente d'acquérir les titres des entreprises à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. Des investissements peuvent être liquidés lorsque le conseiller en valeurs estime qu'ils ont perdu des caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, pour une raison quelconque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de son actif dans les titres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt

- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de sociétés des États-Unis
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,65	71,41	125,17	284,92 \$
Parts de série F	13,22	41,68	73,06	166,31 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia de potentiel américain

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 18 avril 2001 Parts de série I : le 23 avril 2007
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés des États-Unis.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour déterminer quelles sont les sociétés dont les titres se négocient à un cours inférieur à leur valeur intrinsèque estimative. Cela demande une évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société par rapport à ses homologues du secteur. Les actifs du Fonds sont diversifiés par secteurs et par sociétés pour aider à réduire le risque.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers et (ou) générer un revenu.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Le Fonds peut investir une partie de ses actifs dans des titres de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de

mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres

- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de grandes sociétés des États-Unis
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	23,99	75,61	132,53	301,68 \$
Parts de série F	14,76	46,53	81,56	185,65 \$
Parts de série I	1,33	4,20	7,36	16,76 \$

# Fonds Scotia d'actions de marchés émergents

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions internationales
<b>Date de création</b>	Parts de série I : 22 janvier 2020
<b>Type de titres</b>	Parts de série I d'une fiducie
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Non
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseillers en valeurs</b>	Axiom International Investors LLC Greenwich (Connecticut)  Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à fournir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés situées dans des marchés émergents, directement ou par l'entremise d'investissements dans des titres d'autres fonds.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en construisant un portefeuille de titres de participation cotés en bourse de sociétés situées dans des marchés émergents ou qui sont exposées à de tels marchés.

Les conseillers en valeurs utilisent une approche de placement fondamentale par intégration afin de repérer des entreprises de grande qualité jouissant de perspectives de bénéfice attrayantes à des évaluations raisonnables ainsi qu'une approche de placement axée sur la croissance visant à repérer des sociétés en croissance.

L'actif du Fonds sera réparti entre les conseillers en valeurs aux fins de la mise en œuvre des stratégies de placement. Les attributions seront fondées sur des facteurs qui comprennent notamment le style et le processus de placement, la corrélation entre les stratégies et l'analyse des avoirs et du rendement, et elles pourraient être modifiées à l'occasion.

Le Fonds peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une

exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre son objectif de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 32,0 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia détenait environ 29,6 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution détenait environ 15,7 % des parts du Fonds en circulation.

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux investisseurs dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au

Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI Marchés émergents (\$ CA)	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers des marchés émergents.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez une plus-value du capital et vous cherchez une exposition à des titres de participation de marchés émergents
- vous investissez pour le long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'information sur les frais du Fonds n'est pas présentée, car le Fonds existe depuis moins d'un an.

# Fonds Scotia européen<sup>1</sup>

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions géographiques
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 3 septembre 1996 Parts de série F : le 15 septembre 2004 Parts de série I : le 5 novembre 2008
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions européennes.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de premier ordre de sociétés situées en Europe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans un seul pays. Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers. Il détient des titres libellés en diverses devises afin de se protéger contre la volatilité sur les marchés de change.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds

- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés d'Europe
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	24,19	76,26	133,67	304,26 \$
Parts de série F	14,56	45,88	80,43	183,07 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia d'actions internationales

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions internationales
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 13 novembre 2001 Parts de série I : le 23 avril 2007
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille très diversifié composé surtout de titres de participation d'entreprises situées en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient, et qui peut comprendre des titres de participation d'entreprises situées dans des marchés émergents. En fonction de la vision du conseiller en valeurs quant aux marchés financiers mondiaux, le Fonds peut investir à l'occasion dans un nombre limité de pays et de régions du monde.

Pour ce Fonds, l'analyse de placement est fondée sur une approche ascendante, où l'accent est mis sur une analyse attentive des données particulières à chaque société. En utilisant une approche axée sur la valeur du placement, le conseiller en valeurs investit dans des sociétés, dont le rapport entre le cours actuel du titre et la valeur intrinsèque représente une bonne valeur.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent également être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, c'est-à-dire que la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et l'économie dans son ensemble sont évalués. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information
- évaluer la qualité de la direction

- effectuer, si possible, des entrevues au sein de chacune des sociétés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés étrangères
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,86	72,06	126,30	287,50 \$
Parts de série F	13,63	42,98	75,33	171,47 \$
Parts de série I	0,92	2,91	5,10	11,60 \$

# Fonds privé Scotia d'actions internationales diversifiées

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions internationales
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 9 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts de série I d'une fiducie
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Non
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placements le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds est de procurer diversification et plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres de participation de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis et en utilisant des stratégies d'investissement spécialisées, y compris des stratégies axées sur les options et la vente à découvert.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre ses objectifs de placement, le conseiller en valeurs cherche à gérer le Fonds d'une manière flexible en comparant le ratio potentiel « risque/rendement » de chaque investissement et les occasions présentes sur le marché. Les investissements du Fonds sont gérés de façon à réduire sa volatilité moyenne et à procurer une protection systématique contre les mouvements baissiers. Les catégories d'actifs et les stratégies de placement incluent notamment les suivantes :

- Actions : actions internationales (y compris des certificats américains d'actions étrangères de sociétés établies à l'étranger); stratégie utilisant un modèle multifacteur exclusif fondé sur une analyse quantitative;
- Options : stratégies d'options comportant notamment l'achat d'options de vente sur indice boursier pour la couverture du portefeuille, la vente d'options d'achat et de vente couvertes en espèces, l'acquisition de positions d'actions acheteurs synthétiques personnalisées offrant un bon rendement rajusté en fonction du risque et un arbitrage permettant de réduire les risques;
- Contrats à terme, utilisés surtout pour réduire le risque associé aux titres de participation et obtenir une exposition aux titres à revenu fixe;

- Stratégies axées sur l'analyse quantitative pour les titres de participation, les options et autres dérivés;
- Actions ou titres de créance de sociétés ouvertes et fermées, y compris des dérivés du marché monétaire et des FNB reliés.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 25,8 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenait environ 16,7 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia détenait environ 12,2 % des parts du Fonds en circulation.

## Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance

au risque est moyen à élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI EAEO (\$ CA)	Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés du monde, sauf les États-Unis et le Canada.

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez une plus-value du capital à long terme et vous protéger contre les mouvements baissiers;
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	1,03	3,23	5,66	12,89 \$

# Fonds privé Scotia des marchés émergents

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions internationales
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 15 octobre 2010 Parts de série F : le 19 octobre 2018 Parts de série I : le 4 octobre 2010 Parts de série M : le 15 octobre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Wellington Management Canada ULC Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions et des titres rattachés à des actions de société situées dans des marchés émergents et dans des secteurs émergents de tous les marchés.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la croissance pour atteindre ses objectifs de placement.

Le conseiller en valeurs analyse la conjoncture économique mondiale ainsi que l'économie et les secteurs d'activités de divers marchés émergents. En fonction de cette analyse, il repère les pays, puis les sociétés, qui affichent, selon lui, un bon potentiel de croissance. Le conseiller en valeurs utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance, c'est-à-dire qu'il évalue la situation financière et la direction d'une société, son secteur d'activités et l'économie en général au moyen de contrôles préalables, notamment des rencontres avec la direction de la société, l'analyse des états financiers et la modélisation. Le conseiller en valeurs se concentre également sur le potentiel de rendement à la hausse par rapport au risque de perte en cas de baisse de chaque titre.

Le Fonds peut temporairement détenir des espèces ou des titres à revenu fixe à des fins stratégiques.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin de se couvrir contre des pertes dues à la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varieront en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers

- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenait environ 48,4 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI Marchés émergents (\$ CA)	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des marchés boursiers des marchés émergents.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une exposition à des marchés émergents
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,67	8,40	14,73	33,52 \$
Parts de série F	12,30	38,78	67,97	154,71 \$
Parts de série I	0,92	2,91	5,10	11,60 \$
Parts de série M	9,12	28,76	50,41	114,74 \$

# Fonds privé Scotia international d'actions de base

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions internationales
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 24 novembre 2008 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 22 août 2005
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les sociétés qui sont cotées en dessous de leur valeur intrinsèque estimative. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société par rapport à son secteur et à ses pairs. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds n'investira généralement pas plus de 20 % de son actif sur les marchés émergents.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC qui sont gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Vous trouverez plus de renseignements sur l'investissement dans d'autres OPC à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur

- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent des titres de participation de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Les parts des séries K et M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Veuillez vous reporter à la rubrique « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables avant le 31 décembre de chaque année ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série K	2,87	9,05	15,86	36,10 \$
Parts de série M	3,28	10,34	18,12	41,26 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds privé Scotia d'actions internationales

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions internationales
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Strategic Global Advisors, LLC New Port Beach, Californie

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds varie son style de placement, selon ce qui est jugé pertinent pour chaque pays ou région afin d'atteindre ses objectifs de placement, en utilisant, notamment, parmi les styles de placement orientés vers la valeur, des styles de placement orientés vers la croissance et la croissance à prix raisonnable.

Le Fonds pourra investir dans des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif, et dans des titres d'émetteurs de marchés émergents, à raison d'au plus 10 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces

opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

## Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez tirer parti du potentiel de croissance de titres de participation étrangers tout en suivant le rendement des principaux indices du marché
- vous détenez déjà suffisamment de placements canadiens et américains et cherchez une diversification géographique à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- vous voulez diversifier vos devises à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,77	8,72	15,29	34,81 \$
Parts de série F	12,20	38,45	67,40	153,42 \$
Parts de série I	0,51	1,62	2,83	6,45 \$

# Fonds privé Scotia d'actions internationales de croissance

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions internationales
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 9 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts de série I d'une fiducie
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Non
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Axiom International Investors LLC Greenwich (Connecticut)

## Quels types de placements le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de marchés développés hors Canada et États-Unis et de marchés en émergence.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement en investissant dans un portefeuille diversifié de titres de participations cotés en bourse de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Le conseiller en valeurs utilise une méthode de placement active, fondamentale, ascendante et orientée vers la croissance pour repérer des sociétés en croissance et des sociétés subissant des changements importants, ce qui permet au Fonds de tirer parti de leur évolution.

Le conseiller en valeurs réalise des analyses fondamentales détaillées sur les titres afin de trouver des sociétés dont les paramètres opérationnels actuels devancent sensiblement les anticipations du marché, alors que le marché ne reflète pas encore ces améliorations opérationnelles, qui entraîneront une augmentation des bénéfices et une appréciation du cours des actions.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir d'utiliser des bons de souscription, des obligations participatives, des fonds négociés en bourse (« FNB ») et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés

au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia détenait environ 18,3 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenait environ 17,3 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 15,3 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen à élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI ACWI hors États-Unis (\$ CA)	Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés (sauf les États-Unis) et des marchés émergents.

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez une plus-value du capital à long terme;
- vous cherchez une diversification géographique à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- vous investissez à long terme.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	0,82	2,59	4,53	10,31 \$

# Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions internationales
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 12 octobre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Victory Capital Management Birmingham (Michigan)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés à petite et à moyenne capitalisation d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds adopte un style de placement orienté vers la valeur pour atteindre ses objectifs de placement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds peut utiliser les dérivés à des fins de couverture de change et pour fournir une meilleure exposition tout en diminuant les frais d'opérations.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé

aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varieront en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les cours des actions des sociétés à petite et à moyenne capitalisation sont habituellement plus volatils en raison de la taille de ces sociétés et de leurs antécédents de négociation plus limités.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une exposition à des sociétés de petite à moyenne taille qui ne sont pas situées en Amérique du Nord et qui sont assorties de caractéristiques de valeur
- vous voulez diversifier vos devises à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- vous cherchez à détenir des titres de sociétés internationales à petite et à moyenne capitalisation dans un portefeuille diversifié
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	5,64	17,77	31,15	70,91 \$
Parts de série F	12,30	38,78	67,97	154,71 \$
Parts de série I	1,13	3,55	6,23	14,18 \$

# Fonds Scotia de dividendes mondiaux

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 30 août 2010 Parts de série I : le 13 septembre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser un rendement de placement global élevé en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés mondiales qui versent, ou dont on s'attend à ce qu'elles versent des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres dont on s'attend à ce qu'ils génèrent un revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cible les sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeur utilise des techniques telles que l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et la valeur, ce qui implique l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, son secteur ainsi que l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières ainsi que les autres sources de renseignements
- évalue la qualité de la direction
- effectue des entrevues auprès de la société, si possible.

Pour prendre la décision d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs tient compte de la valeur du placement par rapport à son prix actuel.

Le conseiller en valeurs diversifie habituellement les placements du Fonds entre différents pays et régions, mais les placements peuvent varier à l'occasion, selon le point de vue du conseiller en valeurs sur les occasions de placement particulières et les facteurs macroéconomiques.

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans des titres qui généreront un revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chacun des placements en fonction de la conjoncture des marchés.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, choisir d'utiliser des bons de souscription ou des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition aux marchés et aux titres individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin de se protéger contre les pertes issues des variations des cours des placements du Fonds et de l'exposition au change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, pour générer un revenu additionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides. Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour

décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 19,3 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenait environ 19,1 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia détenait environ 11,3 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez à la fois un revenu de dividendes et le potentiel de plus-value du capital par l'intermédiaire de sociétés de partout dans le monde
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	18,35	57,84	101,38	230,77 \$
Parts de série I	0,62	1,94	3,40	7,74 \$

# Fonds Scotia d'actions mondiales

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 16 mai 2001 Parts de série I : le 23 avril 2007
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille concentré de titres de participation de sociétés situées dans le monde entier.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans une vaste gamme de titres à travers le monde, notamment dans de petites sociétés. À l'occasion, le Fonds peut investir la majorité de son actif dans des titres de participation de sociétés à faible capitalisation.

Pour ce Fonds, le conseiller en valeurs utilise une analyse de placement fondée sur une approche ascendante, où l'accent est mis sur une analyse attentive des données particulières à chaque société. En utilisant une approche axée sur la valeur du placement, ce Fonds investit dans des sociétés, dont le rapport entre le cours actuel du titre et la valeur intrinsèque représente une bonne valeur.

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent également être utilisées pour évaluer le potentiel de croissance et de valeur, c'est-à-dire que la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et l'économie dans son ensemble sont évalués. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et les autres sources d'information
- évaluer la qualité de la direction
- effectuer, si possible, des entrevues au sein de chacune des sociétés.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 38,6 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenait environ 32,6 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenait environ 15,5 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans un portefeuille concentré sur les titres de participation du monde entier
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	23,78	74,97	131,40	299,10 \$
Parts de série F	13,84	43,62	76,46	174,05 \$
Parts de série I	0,82	2,59	4,53	10,31 \$

# Fonds Scotia de croissance mondiale

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 20 février 1961 Parts de série F : le 16 mai 2011 Parts de série I : le 23 avril 2007
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Baillie Gifford Overseas Limited Edimbourg, Écosse

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant surtout dans un large éventail de titres de participation de sociétés situées partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale pour repérer les placements qui présentent une possibilité de croissance à long terme supérieure à la moyenne. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie. L'actif du Fonds est diversifié par secteurs et par sociétés afin d'aider à réduire le risque.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt

- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenait environ 15,7 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 15,0 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance Partenaires Scotia détenait environ 13,1 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés situées partout dans le monde
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,55	71,09	124,60	283,63 \$
Parts de série F	11,38	35,87	62,87	143,11 \$
Parts de série I	0,41	1,29	2,27	5,16 \$

# Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série F : le 29 octobre 2003 Parts de série I : le 23 avril 2007
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de petites sociétés situées dans le monde entier.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds investit dans un portefeuille activement négocié de titres de participation sélectionnés en fonction d'un style de placement de base. Le conseiller en valeurs utilise un style de placement visant à repérer des sociétés dont la croissance des bénéfices est parmi les plus solides dans l'ensemble du marché et de leur groupe de sociétés comparables.

Le conseiller en valeurs :

- peut investir la majorité de l'actif du Fonds dans des titres de participation de sociétés à petite et à moyenne capitalisation
- choisit les placements en repérant les titres qui sont réputés offrir un potentiel de croissance supérieur à celui des titres de sociétés comparables dans le même secteur
- analyse les paramètres financiers d'une société, sa part du marché et le rôle qu'elle y joue ainsi que la conjoncture dans son secteur. Il peut utiliser des paramètres comme les bénéfices, les multiples du rapport cours/bénéfices et la croissance de la part du marché pour évaluer les placements
- peut rencontrer la direction de sociétés afin de connaître leur stratégie d'entreprise et leur plan d'affaires et pour évaluer les compétences de la direction.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Fonds contre les pertes issues des variations des cours, du prix des marchandises, des indices du marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance Sélection Scotia détenait environ 41,8 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia détenait environ 26,3 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia détenait environ 17,6 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans les titres de participation de petites sociétés mondiales
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,63	68,18	119,51	272,03 \$
Parts de série F	12,10	38,13	66,83	152,13 \$
Parts de série I	1,13	3,55	6,23	14,18 \$

# Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 29 octobre 2020 Parts de série F : le 29 octobre 2020 Parts de série I : le 29 octobre 2020 Parts de série K : le 29 octobre 2020 Parts de série M : le 29 octobre 2020
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F, I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Jarislowsky, Fraser Limitée Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de placements dont le conseiller en valeurs estime qu'il présente dans l'ensemble une intensité en carbone plus faible que celle du marché en général. Il investit surtout dans un vaste éventail de titres de participation de partout dans le monde, soit directement et (ou) indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans des entreprises de qualité de partout dans le monde.

Pour aider le conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité des émissions de carbone moyenne pondérée (une analyse de l'empreinte carbone fondée sur la mesure du volume des émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par les sociétés sous-jacentes, normalisé par le poids de ces titres dans un portefeuille) sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent. L'intensité des émissions de carbone sera évaluée en tonnes métriques et comprend les émissions d'équivalent en dioxyde de carbone (« équivalent CO<sub>2</sub> ») tant de type 1 que de type 2

par million de dollars américains de chiffre d'affaires généré par une entreprise, où :

- on entend par émissions de type 1 les émissions directes de gaz à effet de serre (par exemple le CO<sub>2</sub>) produites par l'exploitation d'une entreprise; et
- on entend par émissions de type 2 les émissions liées à l'achat d'électricité.

Cette mesure clé de l'intensité des émissions de carbone moyenne pondérée permettra au conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité des émissions de carbone est inférieure à celle du marché en général.

L'intensité des émissions de carbone liées aux placements du Fonds sera gérée activement grâce à l'application de restrictions en matière de placement visant à exclure les investissements dans les sociétés suivantes :

- les sociétés faisant partie du secteur énergétique d'un indice de titres à revenu fixe d'un marché boursier général, exception faite des entités liées au domaine de l'énergie renouvelable, telles qu'elles sont définies par le conseiller en valeurs, et
- les sociétés du secteur non énergétique :
  - qui détiennent des entreprises en exploitation ayant des réserves prouvées importantes de charbon thermique, de pétrole ou de gaz;
  - qui ont une valeur considérable attribuable directement à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement, à leur transport, distribution, équipement et services;
  - qui ont une exposition importante à la production d'énergie électrique par combustibles fossiles. On pourra faire exception si une société possède une stratégie claire visant à augmenter de façon notable le pourcentage des renouvelables.

Pour gérer le Fonds, le conseiller en valeurs utilise une approche de placement fondamentale, ascendante, et tient compte d'autres facteurs relatifs à l'environnement, à la société et à la gouvernance (ESG) dans son analyse fondamentale.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de mise en pension et de prise en pension de

titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En raison d'une conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces et des titres quasi liquides.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le fonds peut se livrer à des opérations actives ou fréquentes sur les placements. Ces opérations augmentent la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables et elles peuvent faire augmenter les frais de négociation. Une telle augmentation entraîne une diminution des rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux investisseurs dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds est nouveau, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI mondial (\$ CA)	Cet indice est conçu pour mesurer le rendement des actions des marchés développés mondiaux.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offre un placement dans des titres de participation de sociétés de partout dans le monde
- vous souhaitez investir dans un fonds qui met l'accent sur des entreprises de qualité ayant une faible dépendance sur le combustible fossile dans leur modèle d'affaires
- vous investissez pour le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'information sur les frais du Fonds n'est pas présentée, car le Fonds existe depuis moins d'un an.

# Fonds privé Scotia d'actions mondiales

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 6 octobre 1997 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009 Parts de série M : le 19 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Harding Loevner LP Somerville, New Jersey

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur la croissance du capital par des investissements principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation d'Amérique du Nord, d'Europe, d'Australie et d'Extrême-Orient.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise un style de placement fondamental orienté vers la valeur.

Le Fonds peut investir au plus 10 % de son actif dans des titres d'émetteurs de marchés émergents et au plus 15 % de son actif dans des espèces et des quasi-espèces.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement et d'améliorer ses rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé

aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation a tendance à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix des parts du Fonds peut fluctuer plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

## Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez une vaste diversification géographique
- vous voulez diversifier quelque peu vos devises
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	3,49	10,99	19,26	43,83 \$
Parts de série F	11,89	37,48	65,70	149,55 \$
Parts de série I	0,41	1,29	2,27	5,16 \$
Parts de série M	6,56	20,68	36,25	82,51 \$

# Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 14 novembre 2017 Parts de série F : le 19 octobre 2018 Parts de série I : le 14 août 2020 Parts de série M : le 14 novembre 2017
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F, I et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	First Sentier Investors (Australia) IM Limited (anciennement Colonial First State Asset Management (Australia) Limited) Sydney, Australie

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à générer du revenu protégé de l'inflation et une croissance du capital à long terme en investissant dans des titres de participation émis par des sociétés de partout dans le monde qui détiennent ou exploitent des actifs liés aux infrastructures.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille globalement diversifié de sociétés d'infrastructures cotées en bourse, dont des sociétés présentes dans les secteurs suivants :

- Transport : routes, aéroports, ports et chemins de fer
- Services publics : eau, gaz et électricité
- Énergie : pipelines et stockage pétrogaziers
- Communications : tours et satellites.

Le conseiller en valeurs mène des recherches fondamentales ponctuelles pour identifier des sociétés de premier ordre ayant de solides fondamentaux et exerçant leurs activités dans des marchés exclusifs. L'approche d'investissement par intégration du conseiller en valeurs est axée sur la capacité des sociétés à générer des flux de trésorerie au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, de même que sur la qualité globale de la société mesurée par des facteurs comme le niveau des prix, le rendement

d'exploitation, le potentiel sur le plan du bilan, le contexte réglementaire et la viabilité.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour savoir s'il doit acheter les titres. Lorsque l'analyse produit de façon générale des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à l'achat, mais si elle produit des perspectives défavorables, ils s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut la pratiquer, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui entraîne la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varieront en fonction de la fluctuation des cours.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé au prêt de titres
- risque lié aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au

Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice S&P Infrastructure mondiale (\$ CA)	Cet indice représente les titres cotés en bourse du secteur des infrastructures. Pour créer une exposition diversifiée, l'indice comprend trois blocs : énergie, transport et services publics.

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous souhaitez une croissance à long terme
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Les parts de série M de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Veuillez vous reporter à la rubrique « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	2,87	9,05	15,86	36,10 \$
Parts de série F	12,10	38,13	66,83	152,13 \$
Parts de série M	6,87	21,65	37,95	86,38 \$

Aucun renseignement n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Parts de série M : le 14 novembre 2016
<b>Type de titres</b>	Parts de série M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme tout en cherchant à obtenir une volatilité plus faible que celle des marchés mondiaux en général. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation de sociétés du monde entier.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Afin de réaliser son mandat, le Fonds adopte une stratégie de gestion d'actions mondiale quantitative visant à procurer des rendements comparables à ceux d'indices à des niveaux de risque inférieurs à ceux des indices. Le Fonds cherche à réduire la volatilité des rendements tout en maintenant le potentiel de croissance des actions sur le long terme.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, le conseiller en valeurs :

- investit dans des titres de participation de sociétés du monde entier
- investit dans des actions qui présentent un risque systématique peu élevé et une corrélation faible par rapport à d'autres catégories d'actif
- utilise un processus d'investissement quantitatif visant à maximiser la croissance tout en contrôlant l'exposition au risque.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au

lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Il utilisera des dérivés en se conformant à la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds peut aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise l'analyse décrite ci-dessus pour savoir s'il doit acheter les titres. Lorsque l'analyse produit de façon générale des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à l'achat, mais si elle produit des perspectives défavorables, ils s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut la pratiquer, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut détenir des espèces, et il peut investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture des marchés.

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui entraîne la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les principaux risques associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé au prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice MSCI Monde hors Canada (\$ CA)	Cet indice représente les entreprises à grande et à moyenne capitalisations des marchés développés, sauf le Canada.

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous souhaitez une croissance à long terme
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple montre les frais du Fonds pour un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série M	2,87	9,05	15,86	36,10 \$

# Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions sectorielles
<b>Date de création</b>	Parts de série Apogée : le 14 février 2002 Parts de série F : le 17 février 2009 Parts de série I : le 22 janvier 2009
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Apogée, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	MFS Investment Management Canada Limited Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Fonds a pour objectif de placement de réaliser des rendements supérieurs à long terme en misant sur les revenus et la croissance du capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres immobiliers et des fiducies de placement immobilier (des « FPI ») des États-Unis, du Canada et de l'étranger.

Toute modification des objectifs de placements fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds peut investir dans :

- des FPI, à raison d'au plus 100 % de son actif
- des espèces et des quasi-espèces, à raison d'au plus 15 % de son actif.

Le Fonds ne peut utiliser les dérivés qu'à des fins de couverture de change.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placements et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et des cours des actions.

Les rendements peuvent être influencés par des facteurs comme la conjoncture économique et la situation politique mondiales ainsi que l'état des marchés étrangers.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds fluctue plus que ce à quoi on pourrait s'attendre de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé au secteur de l'immobilier
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

## Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital et des revenus à long terme de titres immobiliers libellés en diverses devises
- vous cherchez à diversifier votre portefeuille de placement par un placement dans des titres immobiliers
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Apogée	1,23	3,88	6,80	15,47 \$
Parts de série F	12,30	38,78	67,97	154,71 \$
Parts de série I	0,31	0,97	1,70	3,87 \$

# Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions mondiales
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 14 novembre 2019 Parts de série K : le 27 janvier 2020 Parts de série M : le 27 janvier 2020
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds vise à procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu surtout en investissant dans un portefeuille diversifié de titres d'entreprises du domaine des infrastructures ou de domaines connexes de partout dans le monde.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant surtout dans des titres de sociétés du domaine des infrastructures et de domaines connexes. Dans le domaine des infrastructures, les actifs sont définis de façon générale comme des installations et des services de base requis pour le fonctionnement d'une communauté ou d'une société et ils peuvent comprendre, entre autres, des actifs des secteurs suivants : transport (routes à péage, aéroports, ports de mer, chemins de fer), énergie (transport, distribution et production de gaz et d'électricité), eau (pipelines et usines de traitement) et télécommunications (diffusion, satellites et câblodistribution).

Des techniques comme l'analyse fondamentale peuvent être utilisées pour évaluer les possibilités de croissance et de valeur. Cette stratégie suppose l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société ainsi que de son secteur et de l'économie en général. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs peut :

- analyser les données financières et d'autres sources d'information
- évaluer la qualité de la direction
- effectuer des entrevues auprès des membres de la société, si possible.

Le conseiller en valeurs peut choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que de souscrire les titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Fonds et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Fonds n'aura recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation régissant les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin d'atteindre ses objectifs de placement et d'augmenter les rendements. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont s'y prend le Fonds pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs peut investir les avoirs du Fonds dans des espèces ou des titres quasi liquides.

Le Fonds peut aussi avoir recours à la vente à découvert de la façon autorisée par la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le Fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans d'autres OPC ou des fonds négociés en bourse (« FNB ») gérés par nous, ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le conseiller en valeurs peut se livrer activement ou fréquemment à la négociation de titres, ce qui augmente la possibilité qu'un épargnant reçoive des distributions imposables et peut entraîner une hausse des frais d'opérations, et par conséquent faire diminuer les rendements du Fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les rendements varient en fonction des fluctuations des cours des actions.

Comme le cours des titres de participation tend à fluctuer plus que celui des titres à revenu fixe, le prix du Fonds varie plus que ce à quoi on pourrait s'attendre dans le cas de notre Fonds du marché monétaire ou de nos Fonds obligataires.

Les risques associés à un placement dans ce Fonds sont notamment les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé au taux d'intérêt
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 26,7 % des parts du Fonds en circulation, le Portefeuille de croissance INNOVA Scotia détenait environ 15,1 % des parts du Fonds en circulation et le Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia détenait environ 14,0 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur ceux de l'indice de référence suivant :

Indice de référence	Description
Indice S&P Infrastructure mondiale (\$ CA)	Cet indice représente les titres cotés en bourse du secteur des infrastructures. Pour créer une exposition diversifiée, l'indice comprend trois blocs : énergie, transport et services publics.

Le Fonds peut vous convenir si :

- vous voulez une plus-value du capital à long terme et un revenu d'investissement de sociétés du domaine des infrastructures ou de domaines connexes de partout dans le monde
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

Les parts de série K de ce Fonds peuvent être achetées en dollars canadiens et américains. Veuillez vous reporter à la rubrique « Option d'achat en dollars américains » pour plus de détails.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque trimestre, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou)

---

d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants**

L'information sur les frais du Fonds n'est pas présentée, car le Fonds existe depuis moins d'un an.



---

## Fonds indiciels

Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

Fonds Scotia indiciel canadien<sup>1</sup>

Fonds Scotia indiciel international<sup>2</sup>

Fonds Scotia indiciel Nasdaq

Fonds Scotia indiciel américain<sup>3</sup>

# Fonds indiciels

---

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes.

<sup>2</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions internationales.

<sup>3</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions américaines.

# Fonds Scotia indiciel obligataire canadien

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds à revenu fixe
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 8 novembre 1999 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 18 septembre 2003 Parts de série I : le 20 juin 2005
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer un revenu en intérêts régulier élevé et des gains en capital modestes en suivant le rendement d'un indice obligataire canadien généralement reconnu, actuellement l'indice des obligations universelles FTSE Canada. Le Fonds investit surtout dans les titres suivants :

- les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada et par des sociétés canadiennes
- les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes, dont les billets de trésorerie et les acceptations bancaires

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de suivre le rendement de l'indice des obligations universelles FTSE Canada aussi étroitement que possible de la façon suivante :

- en investissant dans des titres à revenu fixe ayant des caractéristiques semblables aux titres qui font partie de l'indice des obligations universelles FTSE Canada, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et (ou) de fonds négociés en bourse
- en gardant le plus de placements possible dans le portefeuille
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et les swaps pour rajuster la durée moyenne des placements du Fonds et le risque associé au crédit, pour obtenir une exposition aux titres productifs de revenu et pour couvrir le Fonds contre les variations des taux d'intérêt.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité

- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu en intérêts régulier tout en suivant le rendement d'un indice obligataire canadien important
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La

dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions changera tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	8,71	27,47	48,14	109,59 \$
Parts de série D	6,25	19,71	34,55	78,64 \$
Parts de série F	4,72	14,86	26,05	59,31 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia indiciel canadien<sup>1</sup>

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions canadiennes
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 31 décembre 1996 Parts de série D : le 22 décembre 2014 Parts de série F : le 11 mai 2009 Parts de série I : le 20 juin 2005
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions canadiennes généralement reconnu, actuellement l'indice composé S&P/TSX<sup>1</sup>. Le Fonds investit surtout dans des actions faisant partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de l'indice composé S&P/TSX de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice composé S&P/TSX, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice composé S&P/TSX, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et (ou) de fonds négociés en bourse
- en conservant le plus de placements possible dans le portefeuille
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice composé S&P/TSX.

Le Fonds n'investira aucune partie de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

<sup>1</sup> L'indice composé S&P/TSX est publié par la Bourse de Toronto et par Standard & Poor's. Cette dernière est une division de McGraw-Hill Companies Inc., et la Bourse de Toronto n'a aucun lien avec le gestionnaire et elle ne s'est pas prononcée sur le bien-fondé d'un placement dans le Fonds.

- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance des titres de participation canadiens tout en suivant le rendement d'un indice boursier important
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi

de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	10,25	32,31	56,64	128,92 \$
Parts de série D	7,89	24,88	43,61	99,27 \$
Parts de série F	5,74	18,10	31,72	72,20 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia indiciel international<sup>1</sup>

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions internationales
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 8 novembre 1999 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 25 octobre 2010 Parts de série I : le 28 avril 2003
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions internationales.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'indices largement reconnus des marchés boursiers internationaux établis. Le Fonds investit surtout dans des contrats à terme standardisés qui sont liés au rendement des indices et dans des espèces et des instruments du marché monétaire.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds fait actuellement le suivi du rendement d'indices de marchés boursiers établis en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient. Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de ces indices en utilisant des contrats à terme standardisés qui sont liés aux rendements de ces indices. Il investit le solde de son actif dans des espèces et des instruments du marché monétaire. Cette stratégie permet au Fonds de couvrir ses positions sur les contrats à terme standardisés. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour

obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous détenez vos parts dans un régime enregistré
- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation étrangers tout en suivant le rendement d'indices boursiers importants
- vous investissez à long terme

Ce Fonds ne convient pas aux comptes non enregistrés. Les distributions du Fonds sont principalement considérées comme un revenu, qui est imposé à un taux plus élevé que les gains en capital lorsqu'il est reçu hors d'un régime enregistré.

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	12,92	40,71	71,36	162,44 \$
Parts de série D	10,56	33,28	58,34	132,79 \$
Parts de série F	8,51	26,82	47,01	107,01 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.

# Fonds Scotia indiciel Nasdaq

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions sectorielles
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 15 décembre 2000 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 26 mai 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D et F d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à réaliser une croissance marquée du capital à long terme en suivant le rendement de l'indice Nasdaq 100<sup>1</sup>. Le Fonds investit surtout dans les dérivés qui sont liés au rendement de l'indice Nasdaq 100 et dans des espèces et des instruments du marché monétaire.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds tente de suivre le rendement de l'indice Nasdaq 100 aussi étroitement que possible en utilisant des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps qui sont liés au rendement de l'indice Nasdaq 100.

Le Fonds investit le solde de son actif dans des espèces et des instruments du marché monétaire. Cette stratégie permet au Fonds de couvrir ses positions dans les dérivés. Le Fonds utilisera les dérivés en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour

obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

<sup>1</sup> L'indice Nasdaq 100 est publié par The Nasdaq Stock Market, Inc. The Nasdaq Stock Market, Inc. n'a aucun lien avec le gestionnaire et elle ne s'est pas prononcée sur le bien-fondé d'un placement dans le Fonds.

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous détenez vos parts dans un régime enregistré
- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation des États-Unis tout en suivant le rendement d'un indice du marché important
- vous investissez à long terme

Ce Fonds ne convient pas aux comptes non enregistrés. Les distributions du Fonds sont principalement considérées comme un revenu, qui est imposé à un taux plus élevé que les gains en capital lorsqu'il est reçu hors d'un régime enregistré.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	11,79	37,16	65,13	148,26 \$
Parts de série D	9,64	30,37	53,24	121,19 \$
Parts de série F	7,18	22,62	39,65	90,25 \$

# Fonds Scotia indiciel américain<sup>1</sup>

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds d'actions américaines
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 31 décembre 1996 Parts de série D : le 27 mars 2015 Parts de série F : le 19 octobre 2011 Parts de série I : le 20 juin 2005
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, D, F et I d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions américaines.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme en suivant le rendement d'un indice d'actions américaines largement reconnu, actuellement l'indice Standard & Poor's 500 (S&P 500)<sup>1</sup>. Le Fonds investit surtout dans des actions qui font partie de l'indice.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs tente de suivre aussi étroitement que possible le rendement de l'indice composé S&P 500 de la façon suivante :

- en investissant dans les actions qui font partie de l'indice S&P 500, essentiellement dans la proportion correspondant à leur pondération par rapport à l'indice, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents et (ou) de fonds négociés en bourse
- en conservant le plus de placements possible dans le portefeuille
- en minimisant les coûts d'opérations.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour obtenir une exposition à l'indice S&P 500.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Fonds peut participer à des opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres afin de réaliser ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses résultats. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

<sup>1</sup> L'indice S&P 500 est publié par Standard & Poor's, filiale de McGraw-Hill Companies Inc. Standard & Poor's n'a aucun lien avec le gestionnaire et elle ne s'est pas prononcée sur le bien-fondé d'un placement dans le Fonds.

- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux indices
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Fonds pour déterminer son niveau de risque.

Ce Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez le potentiel de croissance qu'offrent les titres de participation des États-Unis tout en suivant le rendement d'un indice du marché important
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	10,97	34,58	60,60	137,95 \$
Parts de série D	8,82	27,79	48,71	110,87 \$
Parts de série F	6,56	20,68	36,25	82,51 \$

Aucune information n'existe pour les parts de série I du Fonds, car cette série n'était pas offerte à la fin du dernier exercice terminé.



---

## Fonds spécialisé

Fonds privé Scotia de rendement à prime<sup>1</sup>

Fonds spécialisé

---

<sup>1</sup> Avant le 27 janvier 2020, ce Fonds s'appelait Fonds privé Scotia de revenu à options.

# Fonds privé Scotia de rendement à prime\*

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds spécialisé
<b>Date de création</b>	Parts de série I : le 24 juin 2015 Parts de série K : le 12 juillet 2016 Parts de série M : le 13 juillet 2015
<b>Type de titres</b>	Parts des séries I, K et M d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

\* Avant le 27 janvier 2020, ce Fonds s'appelait Fonds privé Scotia de revenu à options.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à rechercher un revenu élevé et une plus-value du capital à long terme surtout en vendant des options de vente sur des titres de participation afin de toucher des primes, en investissant directement dans des titres de participation et (ou) en vendant des options d'achat sur ces titres.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux du Fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Fonds utilise un large éventail de stratégies axées sur les options et les titres de participation pour produire une plus-value du capital à long terme et préserver le capital. Le processus d'investissement est principalement fondé sur des analyses fondamentales et est renforcé par des options exclusives et des analyses de la volatilité.

Le Fonds recherchera des cibles de placement avantageuses à l'aide de l'analyse fondamentale. Il évaluera la situation financière et la gestion de chaque société, son secteur et la conjoncture. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs analysera les données financières et les autres sources d'information, évaluera la qualité de la gestion et effectuera, si possible, des entrevues auprès de chacune des sociétés.

Une fois qu'il est établi qu'un titre est attrayant, le Fonds peut l'acheter, ou, si le conseiller en valeurs souhaite l'obtenir à un prix inférieur, le conseiller en valeurs peut envisager de vendre des options de vente couvertes en espèces au prix inférieur désiré, si le prix de ces options est avantageux. Le conseiller en valeurs évaluera l'attrait de ces options en utilisant des options exclusives

et des analyses de volatilité. Le processus l'amène à déterminer si la volatilité implicite prise en compte dans le cours des options de vente est élevée relativement aux attentes du conseiller en valeurs. Dans le cadre de cette stratégie, le Fonds peut acheter des titres de participation directement si ces titres lui ont été assignés par des porteurs d'actions de vente vendues par le fonds.

Le Fonds peut aussi vendre des options d'achat couvertes. Si le Fonds détient un titre de participation et que le conseiller en valeurs souhaite le vendre à un prix cible interne découlant d'une analyse fondamentale, le conseiller en valeurs peut envisager de vendre des options d'achat couvertes si ces dernières sont disponibles à prix avantageux. Le conseiller en valeurs évalue le niveau d'attrait des options d'achat à l'aide d'options exclusives et d'analyses de volatilité.

Les répartitions entre les placements directs dans des titres de participation et diverses stratégies d'option dépendront des conjonctures économique et financière.

Ces stratégies sont fondées sur une combinaison d'analyses fondamentales et d'analyses de la volatilité.

De plus, le conseiller en valeurs peut :

- investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres étrangers
- utiliser des bons de souscription, des titres de fonds négociés en bourse (« FNB ») et des dérivés, comme des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps aux fins suivantes :
  - de couvrir les pertes résultant de la fluctuation des cours du placement du Fonds et de l'exposition aux devises, et (ou)
  - d'acquérir une exposition à des titres et à des marchés donnés plutôt que d'acheter les titres directement, et (ou)
  - de générer un revenu
- détenir des espèces ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques

Le Fonds n'investira pas plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres des marchés émergents.

Le Fonds peut utiliser des dérivés dans le cadre de ses stratégies de placement. Le fonds n'aura recours à des dérivés que dans les limites permises par la réglementation en valeurs mobilières et il se conformera à toutes les exigences applicables prévues dans les lois sur les valeurs mobilières et les lois fiscales relativement à l'emploi de dérivés. Un dérivé constitue habituellement un contrat conclu entre deux parties dans le but d'acheter ou de vendre un

actif à un moment ultérieur. La valeur du contrat est déterminée par un actif sous-jacent, par exemple une action, un indice boursier, une devise, une marchandise ou un panier de titres. Il ne représente pas un investissement direct dans l'actif sous-jacent. Les dérivés peuvent être négociés à une bourse ou sur un marché hors cote. Pour obtenir une description des différents types de dérivés et des risques qui y sont associés, veuillez vous reporter à la rubrique « Dérivés ».

Plusieurs risques sont associés à l'utilisation de dérivés par le Fonds (voir à cet égard la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »). Le Fonds peut utiliser des dérivés pour protéger ses investissements contre les pertes découlant de facteurs comme la fluctuation du change, les risques liés aux marchés boursiers et la fluctuation des taux d'intérêt, ou pour investir indirectement dans des titres ou des marchés financiers, à condition que l'investissement soit conforme aux objectifs de placement du fonds. Si le Fonds utilise des dérivés pour d'autres motifs que la couverture, il le fera dans les limites permises par la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents gérés par nous ou l'un des membres de notre groupe ou une personne avec laquelle nous avons des liens, ou par d'autres gestionnaires de fonds d'investissement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Le Fonds peut aussi participer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres pour atteindre ses objectifs de placement en général et pour accroître son rendement. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, et sur la façon dont le Fonds s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de prêt de titres » et « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ».

Le Fonds et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes sur les valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur

s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Fonds peut investir dans l'or et l'argent lorsque le conseiller en valeurs le juge approprié. Le Fonds peut être autorisé par la réglementation canadienne en valeurs mobilières, ou a, par ailleurs, reçu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, d'investir jusqu'à 10 % de son actif net, selon la valeur marchande de celui-ci au moment du placement, dans l'or (y compris des FNB or) et l'argent (ou l'équivalent sous forme de certificats ou de dérivés précisés dont le sous-jacent est l'or ou l'argent).

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans le Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé à un fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Au 7 octobre 2020, le Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia détenait environ 16,8 % des parts du Fonds en circulation.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Fonds peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Fonds offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Fonds est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice de vente d'options d'achat couvertes S&P 500 CBOE (\$ CA)	50	Cet indice est conçu pour suivre le rendement d'une stratégie hypothétique de vente d'options d'achat couvertes sur l'indice S&P 500. Il s'agit d'un indice de rendement total passif fondé sur (1) l'achat d'un portefeuille indiciel de titres du S&P 500, et (2) la « vente » d'options d'achat « couvertes » à court terme de l'indice S&P 500.
Indice de vente d'options de vente S&P 500 CBOE (\$ CA)	50	Cet indice est conçu pour suivre le rendement d'une stratégie de placement passive (stratégie d'options de vente garanties S&P 500 CBOE) qui consiste à superposer des options de vente à découvert de l'indice S&P 500 CBOE sur un compte du marché monétaire investi dans des bons du Trésor à un et à trois mois.

Le Fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu élevé et une plus-value du capital à long terme
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Fonds.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution de chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Fonds n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions peuvent être composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions peut être rajusté tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la conjoncture. Si le montant de la distribution dépasse le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Fonds au cours d'une année, l'excédent de la distribution sera un remboursement de capital. Un remboursement de capital n'est pas imposable, mais il est en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Fonds sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série I	1,03	3,23	5,66	12,89 \$
Parts de série K	2,97	9,37	16,42	37,39 \$
Parts de série M	2,46	7,76	13,59	30,94 \$

---

# Solutions Portefeuille

## **Portefeuilles Sélection Scotia**

- Portefeuille de revenu Sélection Scotia
- Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia
- Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia
- Portefeuille de croissance Sélection Scotia
- Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

## **Portefeuilles Partenaires Scotia**

- Portefeuille de revenu Partenaires Scotia
- Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia
- Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia
- Portefeuille de croissance Partenaires Scotia
- Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

## **Portefeuilles INNOVA Scotia**

- Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
- Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
- Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
- Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
- Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

## **Portefeuilles Scotia Aria**

- Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution
- Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection
- Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement
- Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution
- Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection
- Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement
- Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution
- Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection
- Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement
- Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution
- Portefeuille Scotia Aria actions – Protection
- Portefeuille Scotia Aria actions – Versement

## **Portefeuilles Apogée**

- Portefeuille équilibré Apogée

# Portefeuille de revenu Sélection Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Fonds de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : 26 novembre 2012 Parts de série T : le 19 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts de série A et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'atteindre une combinaison de flux de revenu stables et de gains en capital éventuels. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions. Le Portefeuille investit principalement dans des fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, des titres de participation de sociétés qui versent des dividendes ou dont on s'attend à ce qu'elles en verseront, et dans d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils généreront un revenu.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	75 %
Actions	25 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire

lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Il présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés

- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 23,6 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, jusqu'à concurrence de 20,0 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 19,5 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 15,7 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes et jusqu'à concurrence de 11,9 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce

dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	75	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	13	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.
Indice composé S&P/TSX	12	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base, avec une préférence pour le volet revenu, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille prévoit effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année au plus tard le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun

impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	18,04	56,87	99,68	226,91 \$
Parts de série T	18,14	57,19	100,25	228,20 \$

# Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 28 avril 2003 Parts de série T : le 19 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	65 %
Actions	35 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire

lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 21,7 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 17,4 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 17,3 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, jusqu'à concurrence de 13,9 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes et jusqu'à concurrence de 13,8 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet revenu qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	19,27	60,75	106,48	242,38 \$
Parts de série F	7,69	24,23	42,48	96,69 \$
Parts de série T	19,27	60,75	106,48	242,38 \$

# Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 5 juin 2008 Parts de série T : le 19 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une légère préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	45 %
Actions	55 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire

lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 17,9 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 15,4 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 13,6 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux, jusqu'à concurrence de 11,7 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale et jusqu'à concurrence de 11,5 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez pour le moyen terme et le long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de

gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	20,40	64,30	112,71	256,56 \$
Parts de série F	8,82	27,79	48,71	110,87 \$
Parts de série T	20,19	63,66	111,58	253,98 \$

# Portefeuille de croissance Sélection Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 22 août 2011 Parts de série T : le 19 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	25 %
Actions	75 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire

lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 16,7 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux, jusqu'à concurrence de 13,7 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale, jusqu'à concurrence de 12,3 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens et jusqu'à concurrence de 11,9 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de

gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,42	67,53	118,37	269,45 \$
Parts de série F	10,05	31,67	55,51	126,35 \$
Parts de série T	21,32	67,21	117,81	268,16 \$

# Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 28 avril 2003 Parts de série F : le 28 avril 2003 Parts de série T : le 19 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, et obtiendra une stabilité supplémentaire de placements dans des OPC de revenu, gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	10 %
Actions	90 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintenons la pondération suivante pour les catégories d'actifs : entre 70 % et 100 % pour les actions et jusqu'à 30 % pour les titres à revenu fixe. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres

- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 16,6 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale, jusqu'à concurrence de 14,8 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux, jusqu'à concurrence de 12,5 % dans la série I du Fonds Scotia d'actions mondiales, jusqu'à concurrence de 12,0 % dans la série O du Fonds Valeur du Canada Dynamique, jusqu'à concurrence de 10,6 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance canadienne et jusqu'à concurrence de 10,1 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les

distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,76	71,74	125,74	286,21 \$
Parts de série F	11,69	36,84	64,57	146,97 \$
Parts de série T	22,45	70,77	124,04	282,34 \$

# Portefeuille de revenu Partenaires Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 23 août 2010 Parts de série T : le 5 avril 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'atteindre une combinaison de flux de revenu stables et de gains en capital éventuels. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions. Il investit principalement dans des fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, des titres de participation de sociétés qui versent des dividendes ou dont on s'attend à ce qu'elles en verseront, et dans d'autres titres dont on s'attend à ce qu'ils généreront un revenu.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	75 %
Actions	25 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt

- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 29,7 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, jusqu'à concurrence de 24,3 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 15,1 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à concurrence de 10,6 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base, avec une préférence pour le volet revenu, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de

chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement du Portefeuille. Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille peut consister d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	20,91	65,92	115,54	263,01 \$
Parts de série T	20,81	65,60	114,97	261,72 \$

# Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 1 <sup>er</sup> mars 2010 Parts de série T : le 7 avril 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous-mêmes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	65 %
Actions	35 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire

lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 16,6 % dans la série O du Fonds d'obligations à rendement total Dynamique, jusqu'à concurrence de 15,1 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 14,3 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et jusqu'à concurrence de 14,1 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet revenu, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et

de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement du Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille peut consister d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,04	69,47	121,77	277,19 \$
Parts de série F	10,56	33,28	58,34	132,79 \$
Parts de série T	22,24	70,12	122,90	279,77 \$

# Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 7 février 2003 Parts de série T : le 1 <sup>er</sup> février 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	40 %
Actions	60 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire

lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 16,2 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les

distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt canadien sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille peut consister d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	23,06	72,70	127,44	290,08 \$
Parts de série F	11,38	35,87	62,87	143,11 \$
Parts de série T	22,86	72,06	126,30	287,50 \$

# Portefeuille de croissance Partenaires Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 16 septembre 2003 Parts de série T : le 3 mai 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions et de revenu gérés par nous et par d'autres gestionnaires d'OPC.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	25 %
Actions	75 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais la pondération pour chaque catégorie d'actifs ne variera pas de plus de 20 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire

lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,4 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien et jusqu'à concurrence de 10,2 % dans la série O du Fonds d'actions mondiales Dynamique.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les

distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille peut consister d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	23,99	75,61	132,53	301,68 \$
Parts de série F	12,71	40,07	70,23	159,87 \$
Parts de série T	23,88	75,29	131,97	300,39 \$

# Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 9 décembre 2002 Parts de série F : le 17 juin 2004 Parts de série T : le 22 février 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A, F et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Le Portefeuille investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC d'actions, tout en recherchant la stabilité supplémentaire que lui procurent des investissements dans des OPC de revenu, gérés par d'autres gestionnaires d'OPC et par nous-mêmes.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégories d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	10 %
Actions	90 %

Les fonds sous-jacents dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintenons la pondération suivante pour les catégories d'actifs : entre 70 % et 100 % en actions et jusqu'à 30 % en titres à revenu fixe. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % de l'actif du Portefeuille peut être investi dans d'autres OPC, le Portefeuille peut détenir une partie de son actif sous forme d'espèces ou d'instruments du marché monétaire

lorsqu'il est à la recherche d'occasions de placement ou pour assurer sa protection.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi, en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières, avoir recours à la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds sous-jacent. Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité

- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux catégories d'actions
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 12,1 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI) et jusqu'à concurrence de 11,8 % dans la série O du Fonds d'actions mondiales Dynamique.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré de titres de base avec une préférence pour le volet appréciation du capital, qui est bien diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts des séries A et F, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les

distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de vos distributions mensuelles n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille peut consister d'un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins fiscales. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple indique les frais du Portefeuille sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	25,11	79,17	138,76	315,86 \$
Parts de série F	14,04	44,27	77,59	176,63 \$
Parts de série T	24,19	76,26	133,67	304,26 \$

# Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 11 janvier 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence marquée pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	75 %
Actions	25 %

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 21,4 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 17,0 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes, jusqu'à concurrence de 16,6 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP et jusqu'à concurrence de 11,8 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible à moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet revenu, qui est diversifié quant aux

catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière

- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille a l'intention d'effectuer une distribution au plus tard le dernier jour ouvrable de chaque mois, sauf en décembre. La dernière distribution faite pour chaque année d'imposition sera payée ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire afin de faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 3 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en

réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

**Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	18,96	59,78	104,78	238,51 \$
Parts de série T	18,86	59,46	104,21	237,22 \$

# Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 11 janvier 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	60 %
Actions	40 %

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 18,0 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 14,2 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP et jusqu'à concurrence de 11,0 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet revenu, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière

- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 4 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un taux de rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	20,19	63,66	111,58	253,98 \$
Parts de série T	20,19	63,66	111,58	253,98 \$

## Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 11 janvier 2010
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Canada)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation à long terme du capital, avec une préférence pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	40 %
Actions	60 %

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 11,9 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet actions, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à moyen ou à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un taux de rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	21,42	67,53	118,37	269,45 \$
Parts de série T	21,32	67,21	117,81	268,16 \$

# Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

## Détail du fonds

<b>ype de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 12 février 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre l'appréciation à long terme du capital et un revenu courant, avec une préférence marquée pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : revenu fixe et actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	25 %
Actions	75 %

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés

- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet actions, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à

payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un taux de rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	22,45	70,77	124,04	282,34 \$
Parts de série T	22,55	71,09	124,60	283,63 \$

# Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série A : le 20 janvier 2009 Parts de série T : le 18 mars 2016
<b>Type de titres</b>	Parts des séries A et T d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation à long terme du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation offerts partout dans le monde.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement surtout parmi différentes actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

Catégorie d'actifs	Pondération cible
Revenu fixe	10 %
Actions	90 %

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération suivante pour chaque catégorie d'actifs : entre 70 % et 100 % pour les actions et jusqu'à 30 % pour les titres à revenu fixe. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut, en se conformant à la réglementation sur les valeurs mobilières, utiliser des dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré

et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des cours des actions, du prix des marchandises, des indices boursiers ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés financiers.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents que nous gérons peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques associés à un placement dans le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé au crédit
- risque associé aux marchandises
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu

- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 10,7 % dans la série I du Scotia U.S. Dividend Growers LP et jusqu'à concurrence de 10,0 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions mondiales.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen ou élevé. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez une répartition d'actifs surtout axée sur des avoirs en actions caractérisés par un style de placement, une répartition géographique et une capitalisation boursière diversifiés
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série A, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions

seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts de série T recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part de série T est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever à environ 5 %. Le taux de versement sur les parts de série T du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Par conséquent, le montant en dollars de votre distribution mensuelle n'est pas garanti et peut changer à l'occasion. Il n'est pas garanti que les distributions à ce Portefeuille seront versées à une date précise.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

L'exemple ci-dessous présente les frais du Portefeuille associés à un placement de 1 000 \$ ayant un taux de rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	23,78	74,97	131,40	299,10 \$
parts de série T	23,17	73,03	128,00	291,37 \$

# Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014
<b>Type de titres</b>	Parts de série Prestige d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible pour les régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme modeste, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

Catégorie d'actif	Pondération cible
Revenu fixe	70 %
Actions	30 %

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements axés sur la plus-value en capital à long terme en appliquant des stratégies axées sur la croissance et visant à la fois les titres à revenu fixe et les actions. Le Portefeuille peut être notamment exposé aux placements axés sur la croissance, comme les titres à revenu fixe tactiques, les obligations de second ordre, les titres de créance étrangers, les actions privilégiées et les titres de participation des marchés à petite capitalisation et des marchés émergents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives

favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 30,7 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 24,4 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes et jusqu'à concurrence de 10,7 % dans la série I du Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada).

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	70	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX	20	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	10	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet revenu fixe
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### **Politique en matière de distributions**

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	15,17	47,82	83,82	190,81 \$

# Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible pour les régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme modeste au moyen d'une approche de placement équilibrée sous forme de placements que le conseiller en valeurs estime comme affichant une volatilité moindre que celle des marchés en général. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

Catégorie d'actif	Pondération cible
Revenu fixe	70 %
Actions	30 %

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs :

- investit dans des placements en actions qu'il estime comme offrant un niveau de stabilité plus élevé que celui des marchés en général, principalement au moyen de stratégies à faible volatilité et d'autres stratégies défensives

- investit dans des placements en titres à revenu fixe visant à atténuer sa sensibilité aux taux d'intérêt principalement au moyen d'instruments en titres à revenu fixe ayant une durée plus courte et un taux variable.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### **Quels sont les risques associés à un placement dans les fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries

- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 26,1 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP, jusqu'à concurrence de 22,8 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, jusqu'à concurrence de 14,9 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 11,6 % dans la série I du Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada) et jusqu'à concurrence de 11,2 % dans la série I du Fonds privé Scotia de revenu à taux variable.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce

dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	70	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX	20	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	10	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet revenu fixe
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets

réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever environ à 1,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 3 % pour les parts de série Prestige T et à 4,5 % pour les parts de série Prestige TH.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	15,17	47,82	83,82	190,81 \$
Parts de série Prestige TL	14,76	46,53	81,56	185,65 \$
Parts de série Prestige T	15,17	47,82	83,82	190,81 \$
Parts de série Prestige TH	15,17	47,82	83,82	190,81 \$

# Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible pour les régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à générer du revenu et une plus-value en capital à long terme modeste au moyen d'une approche de placement équilibrée axée sur des placements dans des titres de participation et des titres à revenu fixe productifs de revenu. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

Catégorie d'actif	Pondération cible
Revenu fixe	70 %
Actions	30 %

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements dans les titres à revenu fixe et les actions qui génèrent un niveau de revenu stable. Le Portefeuille peut notamment être exposé à des placements comme les obligations

gouvernementales, les obligations de sociétés, les titres de créance à haut rendement, les titres de créance étrangers à haut rendement, les actions privilégiées et les titres de participation productifs de dividendes.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres

- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 24,3 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP, jusqu'à concurrence de 22,4 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique, jusqu'à concurrence de 13,9 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes et jusqu'à concurrence de 10,7 % dans la série I du Fonds de revenu mensuel PIMCO (Canada).

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est faible ou moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce

dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	70	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX	20	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	10	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet revenu fixe
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever environ à 1,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 3 % pour les parts de série Prestige T et à 4,5 % pour les parts de série Prestige TH.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	15,07	47,50	83,26	189,52 \$
Parts de série Prestige TL	14,86	46,85	82,12	186,94 \$
Parts de série Prestige T	15,07	47,50	83,26	189,52 \$
Parts de série Prestige TH	14,97	47,18	82,69	188,23 \$

# Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014
<b>Type de titres</b>	Parts de série Prestige d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible pour les régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme modeste, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

Catégorie d'actif	Pondération cible
Revenu fixe	50 %
Actions	50 %

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements axés sur la plus-value en capital à long terme au moyen de stratégies axées sur la croissance dans les titres à revenu fixe et les actions. Le Portefeuille peut être notamment exposé aux placements axés sur la croissance, comme les titres à revenu fixe tactiques, les obligations de second ordre, les titres de créance étrangers, les actions privilégiées et les titres de participation des marchés à petite capitalisation et des marchés émergents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de

l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 24,4 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 12,5 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 10,5 % dans la série I Fonds Scotia de dividendes canadiens et jusqu'à concurrence de 10,1 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI).

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	50	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX	30	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	20	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe
- vous investissez à long terme

Veillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	17,43	54,93	96,28	219,17 \$

## Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible pour les régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme modeste au moyen d'une approche de placement équilibrée sous forme de placements que le conseiller en valeurs estime comme affichant une volatilité moindre que celle des marchés en général, visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

Catégorie d'actif	Pondération cible
Revenu fixe	50 %
Actions	50 %

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs :

- investit dans des placements en actions qu'il estime comme offrant un niveau de stabilité plus élevé que celui des marchés

en général, principalement au moyen de stratégies à faible volatilité et d'autres stratégies défensives

- investit dans des placements en titres à revenu fixe visant à atténuer sa sensibilité aux taux d'intérêt principalement au moyen de placements en titres à revenu fixe ayant une durée plus courte et un taux variable.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres

- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux cours des FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 19,2 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP, jusqu'à concurrence de 16,9 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et jusqu'à concurrence de 13,7 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque

lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	50	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX	30	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	20	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever environ à 2 % pour les parts de série Prestige TL, à 4 % pour les parts de série Prestige T et à 6 % pour les parts de série Prestige TH.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	17,43	54,93	96,28	219,17 \$
Parts de série Prestige TL	17,43	54,93	96,28	219,17 \$
Parts de série Prestige T	17,43	54,93	96,28	219,17 \$
Parts de série Prestige TH	17,43	54,93	96,28	219,17 \$

Portefeuilles Scotia Aria

## Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible pour les régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à générer du revenu et une plus-value en capital à long terme modeste au moyen d'une approche de placement équilibrée axée sur un ensemble neutre de placements dans des titres de participation et des titres à revenu fixe producteurs de revenu.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

Catégorie d'actif	Pondération cible
Revenu fixe	50 %
Actions	50 %

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements dans les titres à revenu fixe et les actions qui génèrent un niveau de revenu stable. Le Portefeuille peut être notamment exposé à des placements comme les obligations gouvernementales, les obligations de sociétés, les titres de créance

à haut rendement, les titres de créance étrangers à haut rendement, les actions privilégiées et les titres de participation productifs de dividendes.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 60 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres

- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 17,3 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP, jusqu'à concurrence de 11,4 % dans la série O du Fonds d'obligations canadiennes Dynamique et jusqu'à concurrence de 11,2 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque

lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice des obligations universelles FTSE Canada	50	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.
Indice composé S&P/TSX	30	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	20	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré visant un ensemble neutre d'actifs composé de titres de participation et de titres à revenu fixe
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever environ à 2 % pour les parts de série Prestige TL, à 4 % pour les parts de série Prestige T et à 6 % pour les parts de série Prestige TH.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	17,43	54,93	96,28	219,17 \$
Parts de série Prestige TL	17,43	54,93	96,28	219,17 \$
Parts de série Prestige T	17,53	55,26	96,85	220,46 \$
Parts de série Prestige TH	17,43	54,93	96,28	219,17 \$

# Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014
<b>Type de titres</b>	Parts de série Prestige d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible pour les régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme, avec comme seconde priorité la génération de revenu, au moyen d'une approche de placement équilibrée. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

Catégorie d'actif	Pondération cible
Revenu fixe	30 %
Actions	70 %

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements axés sur la plus-value en capital à long terme au moyen de stratégies axées sur la croissance et visant à la fois les titres à revenu fixe et les actions. Le Portefeuille peut être notamment exposé aux placements axés sur la croissance, comme les titres à revenu fixe tactiques, les obligations de second ordre, les titres de créance étrangers, les actions privilégiées et les titres de participation des marchés à petite capitalisation et des marchés émergents.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne

généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés

- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 14,9 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI), jusqu'à concurrence de 13,5 % dans la série I du Fonds Scotia de revenu canadien, jusqu'à concurrence de 12,4 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens et jusqu'à concurrence de 12,3 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque

lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	35	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	35	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	30	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour les titres de participation
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	19,78	62,36	109,31	248,82 \$

# Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible pour les régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à réaliser une plus-value en capital à long terme au moyen d'une approche de placement équilibrée sous forme de placements que le conseiller en valeurs estime comme affichant une volatilité moindre que celle des marchés en général. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

Catégorie d'actif	Pondération cible
Revenu fixe	30 %
Actions	70 %

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs :

- investit dans des placements en actions qu'il estime comme offrant un niveau de stabilité plus élevé que celui des marchés

en général, principalement au moyen de stratégies à faible volatilité et d'autres stratégies défensives

- investit dans des placements en titres à revenu fixe visant à atténuer sa sensibilité aux taux d'intérêt principalement au moyen de placements en titres à revenu fixe ayant une durée plus courte et un taux variable.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 15,3 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens et jusqu'à concurrence de 14,4 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque

lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	35	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	35	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	30	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet action
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever environ à 2,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 5,0 % pour les parts de série Prestige T et à 7,5 % pour les parts de série Prestige TH.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du portefeuille devrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	19,58	61,72	108,18	246,25 \$
Parts de série Prestige TL	19,27	60,75	106,48	242,38 \$
Parts de série Prestige T	19,68	62,04	108,74	247,53 \$
Parts de série Prestige TH	19,89	62,69	109,88	250,11 \$

# Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TL : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige T : le 24 novembre 2014 Parts de série Prestige TH : le 24 novembre 2014
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible pour les régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et (ou) de titres à revenu fixe à l'échelle mondiale et cherche à générer un revenu et une plus-value du capital à long terme au moyen d'une approche de placement équilibrée axée sur des placements dans des titres de participation et des titres à revenu fixe producteurs de revenu. La majorité de l'actif du Portefeuille sera placé dans des titres de participation.

Tout changement aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : les titres à revenu fixe et les actions.

Le tableau ci-dessous présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs dans lesquels le Portefeuille investit.

Catégorie d'actif	Pondération cible
Revenu fixe	30 %
Actions	70 %

Pour réaliser l'objectif du Portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie les placements dans les titres à revenu fixe et les actions qui génèrent un niveau de revenu stable. Le Portefeuille peut notamment être exposé à des placements comme les obligations gouvernementales, les obligations de sociétés, les titres de créance

à haut rendement, les titres de créance étrangers à haut rendement, les actions privilégiées et les titres de participation productifs de dividendes.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, la pondération cible de chaque catégorie d'actif sera maintenue à au plus 20 % de plus ou de moins que les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus. Pour en savoir plus sur les placements dans des fonds sous-jacents, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ». Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourrait déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient choisir d'avoir recours à des bons de souscription et à des dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, afin d'obtenir une exposition à des titres et à des marchés particuliers, plutôt que d'acheter des titres directement et afin de se protéger contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre les risques liés aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 80 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également participer à des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour accroître leur rendement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des renseignements concernant la façon dont le Portefeuille s'y prend pour limiter les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière et (ou) politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et les fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Fonds sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux placements sur les marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé aux ventes à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 15,4 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux, jusqu'à concurrence de 12,7 % dans la série I du Scotia Total Return Bond LP et jusqu'à concurrence de 10,8 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque

lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	35	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	35	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.
Indice des obligations universelles FTSE Canada	30	Cet indice est conçu pour être une mesure globale du marché des titres à revenu fixe canadiens de premier ordre, dont les obligations du gouvernement canadien, les obligations provinciales et municipales et les obligations de sociétés.

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un placement équilibré avec une préférence pour le volet action
- vous investissez à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et (ou) Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable avant le 31 décembre de chaque année ou à tout autre moment déterminé par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever environ à 2,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 5,0 % pour les parts de série Prestige T et à 7,5 % pour les parts de série Prestige TH.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté à l'avenir, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du Portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un Portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du Portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille pourrait consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » pour obtenir de plus amples renseignements.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	19,78	62,36	109,31	248,82 \$
Parts de série Prestige TL	19,48	61,40	107,61	244,96 \$
Parts de série Prestige T	19,99	63,01	110,44	251,40 \$
Parts de série Prestige TH	19,68	62,04	108,74	247,53 \$

# Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 9 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts de série Prestige d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placements le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC ou de titres de participation provenant de partout dans le monde et il cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme. L'actif du Portefeuille sera placé principalement dans des titres de participation.

Toute modification aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif. La pondération cible du Portefeuille est composée à 100 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Portefeuille dans des titres à revenu fixe et réduire d'au plus 20 % l'exposition aux titres de participation.

Pour atteindre l'objectif du portefeuille, le conseiller en valeurs mettra l'accent sur la génération d'une plus-value du capital à long terme. Le Portefeuille est diversifié quant aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière, et il peut investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents ou de fonds négociés en bourse, dans une vaste sélection de titres de participation ou de titres à revenu fixe. Les fonds sous-jacents et les titres de participation dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents peuvent choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières, pour gagner un revenu additionnel. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont le Portefeuille s'y prend pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et ses fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir

plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 19,7 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI), jusqu'à concurrence de 17,2 % dans la série I du Fonds Scotia de croissance mondiale, jusqu'à concurrence de 16,3 % dans la série I du Fonds Scotia de

dividendes canadiens, jusqu'à concurrence de 12,3 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales et jusqu'à concurrence de 12,0 % dans la série I du Scotia U.S. Dividend Growers LP.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen à élevé. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	45	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	55	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Ce Portefeuille peut vous convenir si :

- vous voulez une plus-value du capital à long terme, au moyen d'une répartition de l'actif surtout en actions;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de

la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants**

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	20,91	65,92	115,54	263,01 \$

## Portefeuille Scotia Aria actions – Protection

### Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 9 octobre 2018 Parts de série Prestige TL : le 9 octobre 2018 Parts de série Prestige T : le 9 octobre 2018 Parts de série Prestige TH : le 9 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

### Quels types de placements le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation de partout dans le monde et il cherche à réaliser une plus-value du capital à long terme au moyen d'investissements que le conseiller en valeurs estime moins volatiles que les marchés en général. L'actif du Portefeuille sera placé principalement dans des titres de participation.

Toute modification aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif. La pondération cible du Portefeuille est fixée à 100 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Portefeuille dans des titres à revenu fixe et réduire d'au plus 20 % l'exposition aux titres de participation.

Pour réaliser l'objectif du portefeuille, le conseiller en valeurs investit dans des placements en actions dont il estime qu'ils offrent un niveau de stabilité plus élevé que celui des marchés en général, surtout au moyen de stratégies à faible volatilité et d'autres stratégies défensives.

Les fonds sous-jacents et les titres de participation, y compris les fonds négociés en bourse, dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents peuvent choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières pour gagner un revenu additionnel. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont le Portefeuille s'y prend pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et ses fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 20,7 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens,

jusqu'à concurrence de 13,7 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales, jusqu'à concurrence de 13,6 % dans la série I du Scotia Global Low Volatility Equity LP, jusqu'à concurrence de 11,3 % dans la série O du Fonds de petites entreprises Dynamique, jusqu'à concurrence de 11,1 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux et jusqu'à concurrence de 11,1 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI).

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen à élevé. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	45	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	55	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Ce Portefeuille peut vous convenir si :

- vous voulez une plus-value du capital à long terme au moyen d'une répartition de l'actif surtout dans des actions;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever environ à 2,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 5,0 % pour les parts de série Prestige T et à 7,5 % pour les parts de série Prestige TH.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté dans le futur, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille peut consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants ».

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	20,91	65,92	115,54	263,01 \$
Parts de série Prestige TL	20,81	65,60	114,97	261,72 \$
Parts de série Prestige T	20,71	65,27	114,41	260,43 \$
Parts de série Prestige TH	20,81	65,60	114,97	261,72 \$

# Portefeuille Scotia Aria actions – Versement

## Détail du fonds

<b>Type de fonds</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	Parts de série Prestige : le 9 octobre 2018 Parts de série Prestige TL : le 9 octobre 2018 Parts de série Prestige T : le 9 octobre 2018 Parts de série Prestige TH : le 9 octobre 2018
<b>Type de titres</b>	Parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placements le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille investit surtout dans un ensemble diversifié d'OPC et (ou) de titres de participation de partout dans le monde et il cherche à générer revenu et plus-value du capital à long terme grâce à une vaste sélection de titres, y compris des titres de participation productifs de revenu. L'actif du Portefeuille sera placé principalement dans des titres de participation.

Toute modification aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif. La pondération cible du Portefeuille est composée à 100 % de titres de participation. Le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Portefeuille dans des titres à revenu fixe et réduire d'au plus 20 % l'exposition aux titres de participation.

Pour réaliser l'objectif du portefeuille, le conseiller en valeurs privilégie surtout les placements dans les titres à revenu fixe et les actions qui génèrent un niveau de revenu stable, directement ou indirectement par l'intermédiaire de fonds sous-jacents ou de fonds négociés en bourse, dans une vaste sélection de titres, y compris des titres de participation productifs de revenu. Les fonds sous-jacents et les titres de participation dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, le conseiller en valeurs pourra déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents peuvent choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés, comme les options, les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés donnés au lieu d'acheter des titres directement et afin d'obtenir une couverture contre les pertes pouvant résulter de la fluctuation de la valeur des investissements du Portefeuille et contre l'exposition de celui-ci aux devises. Le Portefeuille n'aura recours aux dérivés que dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut également conclure des opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension, dans la mesure permise par la réglementation en valeurs mobilières pour gagner un revenu additionnel. Pour plus de renseignements sur les opérations de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres et sur la manière dont le Portefeuille s'y prend pour réduire au maximum les risques associés à ces opérations, veuillez vous reporter aux rubriques « Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres » et « Risque associé aux opérations de prêt de titres ».

En cas de conjoncture économique, boursière ou politique défavorable, le conseiller en valeurs et les gestionnaires des fonds sous-jacents pourraient investir l'actif du Portefeuille dans des effets de trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le Portefeuille et ses fonds sous-jacents peuvent aussi avoir recours à la vente à découvert en se conformant aux règles canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, le conseiller en valeurs emploie l'analyse décrite ci-dessus pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque l'analyse donne généralement lieu à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à un achat. Si l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des candidats à une vente à découvert. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites dans lesquelles le fonds sous-jacent peut pratiquer cette technique, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à la vente à découvert ».

Le Portefeuille pourrait investir dans d'autres OPC gérés par nous ou par un des membres de notre groupe ou une personne qui a un lien avec nous ou par d'autres gestionnaires d'OPC. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Placements dans des fonds sous-jacents ».

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques principaux associés à un placement dans ce Portefeuille sont les suivants :

- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux séries
- risque associé à la vente à découvert
- risque associé aux gros porteurs de parts
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chacun des risques à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? »

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 22,3 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes mondiaux,

jusqu'à concurrence de 16,7 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'actions internationales, jusqu'à concurrence de 13,8 % dans la série I du Fonds Scotia de dividendes canadiens, jusqu'à concurrence de 13,3 % dans la série O du Fonds de petites entreprises Dynamique, jusqu'à concurrence de 11,5 % dans la série I du Fonds privé Scotia de dividendes américains et jusqu'à concurrence de 11,2 % dans la catégorie I de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge (Placements CI).

### Qui devrait investir dans le fonds?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen à élevé. Puisque le Portefeuille offre ses titres au public depuis moins de dix ans, la classification du risque lié au Portefeuille est basée sur les rendements de ce dernier et sur celui d'un indice de référence mixte composé des indices suivants :

Indice de référence	% de la pondération de l'indice de référence	Description
Indice composé S&P/TSX	45	Cet indice comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes cotées à la Bourse de Toronto.
Indice Solactive GBS Developed Markets Large & Mid Cap (\$ CA)	55	Cet indice suit le rendement du segment des sociétés à grande et à moyenne capitalisation, qui couvre environ 85 % des plus grandes sociétés incluses dans la capitalisation boursière liquide des marchés développés.

Ce Portefeuille peut vous convenir si :

- vous voulez une plus-value du capital à long terme au moyen d'une répartition de l'actif surtout dans des actions;
- vous investissez à long terme.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

## Politique en matière de distributions

Dans le cas des parts de série Prestige, le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les épargnants qui détiennent des parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH recevront des distributions mensuelles stables composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés ou d'un remboursement de capital. Tout excédent, sur les distributions mensuelles, de revenu net et de gains en capital nets réalisés sera payé ou payable chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire pour faire en sorte que le Portefeuille n'ait aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Le montant de distribution mensuelle par part des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH est établi en fonction d'un taux de versement annualisé, qui devrait s'élever environ à 2,5 % pour les parts de série Prestige TL, à 5,0 % pour les parts de série Prestige T et à 7,5 % pour les parts de série Prestige TH.

Le taux de versement sur les parts des séries Prestige TL, Prestige T et Prestige TH du Portefeuille peut être rajusté dans le futur, si nous déterminons que la conjoncture nécessite un rajustement des distributions ou que le versement d'une distribution aurait une incidence défavorable sur les épargnants du portefeuille. Il n'est pas garanti que les distributions de ce Portefeuille seront versées à une date précise et ni nous ni le Portefeuille ne sommes responsables des frais que vous engagez si le Portefeuille n'a pas versé une distribution à une date donnée.

Les épargnants ne doivent pas confondre les distributions de flux de trésorerie avec le taux de rendement ou le rendement d'un portefeuille.

Les distributions peuvent être supérieures au rendement des placements du portefeuille. Par conséquent, une partie des distributions du Portefeuille peut consister en un remboursement de capital, qui n'est pas imposable, mais qui sera en règle générale porté en réduction du prix de base rajusté de vos parts aux fins de l'impôt. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

## Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série Prestige	20,71	65,27	114,41	260,43 \$
Parts de série Prestige TL	20,71	65,27	114,41	260,43 \$
Parts de série Prestige T	20,71	65,27	114,41	260,43 \$
Parts de série Prestige TH	20,71	65,27	114,41	260,43 \$

# Portefeuille équilibré Apogée

## Détail du fonds

<b>Type de fonds :</b>	Portefeuille de répartition de l'actif
<b>Date de création :</b>	Parts de série A : le 22 avril 2005 Parts de série F : le 19 octobre 2018
<b>Type de titres :</b>	Parts des séries A et F d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissible aux régimes enregistrés?</b>	Oui
<b>Conseiller en valeurs :</b>	Le gestionnaire Toronto (Ontario)

## Quels types de placement le Portefeuille fait-il?

### Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme et des revenus au cours de l'exercice. Il investit principalement dans une combinaison de fonds d'actions et de fonds de revenu que nous gérons.

Toute modification des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille est un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre quatre catégories d'actifs : des obligations, des actions de sociétés immobilières, des actions canadiennes et des actions étrangères. La majeure partie du Portefeuille sera investie dans des actions, qui comprendront des actions canadiennes et étrangères et des actions de sociétés immobilières et de fiducies de placement immobilier. La répartition des actions du Portefeuille privilégiera légèrement les actions canadiennes. De plus, une partie importante du Portefeuille sera investie dans des obligations.

Bien qu'un maximum de 100 % des actifs du Portefeuille peut être investi dans des Fonds sous-jacents, y compris les Fonds privés Scotia, le Portefeuille peut investir une portion de ses actifs dans des liquidités ou dans des instruments du marché monétaire pendant qu'il recherche des occasions de placement, ou à des fins défensives.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à 40 % de son actif dans des titres étrangers.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Portefeuille?

Le Portefeuille présente indirectement les mêmes risques que les Fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Le Portefeuille assume les risques du Fonds sous-jacent en proportion de son placement dans ce Fonds. En raison de ces placements, les risques du Portefeuille comprennent notamment les risques suivants :

- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires
- risque associé aux marchandises
- risque associé au crédit
- risque associé au change
- risque associé à la cybersécurité
- risque associé aux dérivés
- risque associé aux marchés émergents
- risque associé aux titres de participation
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers
- risque associé aux fonds de fonds
- risque associé aux fiducies de revenu
- risque associé aux taux d'intérêt
- risque associé à l'émetteur
- risque associé à la liquidité
- risque associé aux perturbations des marchés
- risque associé au secteur de l'immobilier
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres
- risque associé aux opérations de prêt de titres
- risque associé aux petites sociétés
- risque associé aux FNB sous-jacents
- risque associé à la retenue fiscale américaine

Vous trouverez des détails sur chaque risque à la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? ».

Dans la période de douze mois ayant précédé le 7 octobre 2020, l'actif net du Portefeuille était investi jusqu'à concurrence de 36,3 % dans la série I du Fonds privé Scotia de revenu, jusqu'à

concurrence de 16,1 % dans la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, jusqu'à concurrence de 12,7 % dans la série I du Fonds privé Scotia canadien de croissance et jusqu'à concurrence de 10,6 % dans la série I du Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur.

### Qui devrait investir dans le Portefeuille?

Comme le requièrent actuellement les lois sur les valeurs mobilières canadiennes, nous déclarons de façon très générale que le Portefeuille peut convenir aux épargnants dont le niveau de tolérance au risque est moyen. Nous utilisons l'écart-type des rendements sur dix ans du Portefeuille pour déterminer son niveau de risque.

Ce Portefeuille peut vous convenir si :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, bien diversifié au niveau de la catégorie d'actifs, du style de placement, de la géographie et de la capitalisation boursière
- vous investissez de moyen à long terme

Veuillez vous reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » pour obtenir une description de la façon dont nous établissons la classification du degré de risque de ce Portefeuille.

### Politique en matière de distributions

Le Portefeuille distribuera, dans chacune de ses années d'imposition, assez de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour n'avoir aucun impôt sur le revenu à payer en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Les distributions seront payées ou payables chaque année avant le 31 décembre ou aux autres dates déterminées par le gestionnaire.

Les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre professionnel en investissement inscrit que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### Frais du fonds assumés indirectement par les épargnants

Le présent exemple illustre les frais du Portefeuille à l'égard d'un placement de 1 000 \$ qui procure un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Parts de série A	25,11	79,17	138,76	315,86 \$
Parts de série F	9,94	31,34	54,94	125,06 \$

# Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placement, et quels sont les risques qui y sont associés?

## Qu'est-ce qu'un OPC?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres qui, selon eux, favorisent l'atteinte des objectifs de placement de l'OPC. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire ou encore d'une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des parts de l'OPC. Chaque part représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les épargnants d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes du fonds. Ils paient également leur quote-part des frais de l'OPC.

## Pourquoi investir dans des organismes de placement collectif?

Les OPC offrent aux épargnants trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels ont les compétences qui leur permettent de prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés financiers, ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres épargnants, un OPC offre la diversification sur le plan des titres, dont les épargnants individuels ne pourraient par ailleurs profiter.
- *Accessibilité.* Les placements minimaux exigés par les OPC sont peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

## Aucune garantie

Bien que les OPC présentent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans un OPC n'est pas garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti, les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société

d'assurance-dépôts du Canada ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans les Fonds n'est pas garanti par la Banque Scotia.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos parts. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts ».

## Quels sont les risques associés aux organismes de placement collectif?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le *risque*. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un OPC peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment en raison de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des parts d'OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos parts d'un OPC, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement de l'OPC et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes. Nos Fonds de quasi-liquidités offrent habituellement le risque le plus faible parce qu'ils investissent dans des placements à court terme très liquides, comme des bons du Trésor. Leurs rendements potentiels sont liés aux taux d'intérêt à court terme. Nos Fonds de revenu investissent dans des obligations et d'autres placements à revenu fixe. Ces Fonds offrent habituellement des rendements à long terme plus élevés que nos Fonds de quasi-liquidités, mais ils comportent plus de risques parce que leur prix peut changer selon la variation des taux d'intérêt. Nos Fonds d'actions exposent les épargnants au degré de risque le plus élevé, car ils investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, dont les cours peuvent grimper et chuter de façon marquée dans des laps de temps très courts.

## Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un

achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse sur les 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans nos Fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos objectifs de placement. Votre professionnel en investissement inscrit peut vous aider à construire un portefeuille de placement qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque.

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

### **Risques spécifiques aux organismes de placement collectif**

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques spécifiques à un placement dans chacun des Fonds dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds. La présente rubrique décrit ces risques en détail. **Si un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il s'expose aux mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Par conséquent, toute mention d'un fonds dans la présente section renvoie également aux fonds sous-jacents dans lesquels le fonds peut investir.**

### **Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires**

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. Si un Fonds investit dans ces titres, il sera exposé au risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, alors la valeur des titres peut être touchée. Un placement dans des titres adossés à des créances hypothécaires comporte aussi un risque de baisse des taux hypothécaires imputés à des prêts hypothécaires, un débiteur hypothécaire peut être en défaut en ce qui a trait à ses obligations aux termes d'un emprunt hypothécaire ou il peut y avoir une baisse de la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire.

### **Risque associé aux marchandises**

Certains Fonds peuvent investir directement ou indirectement dans l'or ou dans des sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie ou des ressources naturelles. La valeur marchande des placements d'un tel Fonds peut être touchée par les variations défavorables des prix des marchandises. Lorsque les prix des marchandises baissent, cette baisse a généralement une incidence négative sur le bénéfice des sociétés dont les activités sont axées sur les marchandises, telles que le pétrole et le gaz.

### **Risque associé au crédit**

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, est une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à la date d'échéance. Il y a toujours le risque que l'émetteur n'honore pas cette promesse. Il s'agit alors du risque associé au crédit. Si un Fonds investit dans des titres à revenu fixe, il sera exposé au risque associé au crédit. Le risque associé au crédit est au plus bas chez les émetteurs qui se sont vu octroyer une note de crédit élevée par une agence de notation. Le risque est au plus haut chez les émetteurs dont la note de crédit est basse ou qui n'en ont aucune. Les émetteurs dont la note de crédit est basse offrent habituellement un intérêt plus élevé pour compenser le risque accru. Les obligations d'émetteurs dont la note de crédit est faible obtiennent généralement de meilleurs rendements que les obligations d'émetteurs ayant une note de crédit supérieure et elles ont tendance à être plus volatiles puisque la probabilité de faillite ou de défaut est plus élevée à leur égard. Les notes de crédit peuvent changer au fil du temps. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé aux placements sur les marchés étrangers » dans le cas des placements dans des titres de créance émis par des sociétés étrangères ou des gouvernements étrangers.

### **Risque associé au change**

Lorsqu'un Fonds achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur du fonds. Lorsqu'un Fonds calcule sa valeur liquidative en dollars américains, la fluctuation du taux de change entre le dollar américain et un placement libellé dans une autre monnaie que le dollar américain influera sur la valeur du fonds.

### **Risque associé à la cybersécurité**

L'utilisation de plus en plus répandue de technologies comme Internet dans les activités commerciales fait en sorte que le gestionnaire et les fonds pourraient être plus vulnérables aux risques liés à l'exploitation, à la sécurité de l'information et à d'autres risques découlant de failles dans la cybersécurité. En règle générale, les cyberincidents découlent d'attaques délibérées ou

d'événements involontaires. Parmi les cyberattaques, citons notamment l'accès non autorisé aux systèmes numériques (y compris par voie de « piratage » ou de codage de logiciel malveillant) dans le but de détourner des actifs ou de l'information sensible, de corrompre des données ou de perturber des activités. En outre, des attaques peuvent être menées sans même l'acquisition d'un accès autorisé aux systèmes numériques, comme les attaques de sites Web par déni de service (qui visent à rendre les services de réseau indisponibles aux utilisateurs concernés). Les cyberincidents touchant les fonds, le gestionnaire ou les fournisseurs de services des fonds (y compris, les sous-conseillers ou le dépositaire des fonds) peuvent occasionner des perturbations et avoir une incidence sur chacune de leurs activités commerciales respectives et pourraient donner lieu à des pertes financières, porter atteinte à la capacité des fonds de calculer leur valeur liquidative, perturber les négociations des titres de portefeuille des fonds et empêcher le traitement des opérations sur les parts des fonds, comme les achats et les rachats. En outre, de tels incidents pourraient entraîner des violations aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et d'autres lois, des amendes imposées par les autorités de réglementation, des pénalités, des dommages pour atteinte à la réputation, des remboursements, des dédommagements ou des coûts de conformité additionnels liés à la mise en place de mesures correctives. Des incidences défavorables semblables pourraient découler de cyberincidents touchant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent et les contreparties avec lesquelles les fonds effectuent des opérations.

Comme dans le cas d'autres risques associés à l'exploitation, le gestionnaire et les fonds ont mis en place des systèmes de gestion du risque conçus pour réduire les risques liés à la cybersécurité. Toutefois, rien ne garantit que ces systèmes donneront les résultats escomptés dans chaque situation. Ces systèmes comportent des limites inhérentes, y compris la possibilité que certains risques n'aient pas été repérés ou prévus. Qui plus est, le gestionnaire et les fonds n'ont aucune emprise sur les programmes et les systèmes de cybersécurité des fournisseurs de services des fonds, des émetteurs de titres dans lesquels les fonds investissent, des contreparties avec lesquelles les fonds effectuent des opérations ou d'autres tiers dont les activités peuvent influencer sur les fonds ou leurs porteurs de parts.

### **Risque associé aux dérivés**

Les dérivés servent habituellement à réduire les risques et (ou) à accroître le rendement; cependant, leur emploi comporte certains risques, dont voici les plus courants :

- Rien ne garantit qu'un Fonds sera en mesure d'exécuter un contrat de dérivés au moment opportun.
- Lorsque le contrat de dérivés est un contrat à terme sur marchandises lié à un élément sous-jacent provenant des

secteurs du pétrole brut non corrosif ou du gaz naturel, un Fonds autorisé à négocier des contrats à terme sur marchandises s'efforcera toujours de régler le contrat en espèces ou au moyen d'un contrat de compensation. Toutefois, rien ne garantit que le Fonds pourra le faire, et s'il ne le pouvait pas, il serait forcé de livrer les marchandises sous-jacentes ou d'en prendre livraison.

- Une bourse peut restreindre la négociation des dérivés, rendant ainsi difficile l'exécution d'un contrat. Lorsqu'il a recours à des dérivés, le Fonds dépend de la capacité de la contrepartie à une opération de s'acquitter de ses obligations. En cas de défaut de la contrepartie à cet égard ou de faillite de cette dernière, le Fonds risque de perdre le montant qu'il devrait recevoir aux termes des options, des contrats à terme de gré à gré ou d'autres opérations.
- L'autre partie au contrat de dérivés peut se révéler incapable de remplir les conditions du contrat.
- Il est possible que le prix d'un dérivé ne tienne pas compte de la véritable valeur du titre ou de l'indice sous-jacent.
- Le prix des dérivés établi en fonction d'un indice boursier peut être faussé lorsque la négociation d'une partie ou de la totalité des titres qui composent l'indice cesse temporairement.
- Il peut se révéler plus difficile de négocier des dérivés dans les marchés étrangers que dans les marchés canadiens.
- Dans certaines circonstances, les courtiers en valeurs mobilières et en contrats à terme peuvent détenir en dépôt une partie de l'actif d'un Fonds pour garantir un contrat de dérivés.
- Une stratégie de couverture faisant appel à l'utilisation de dérivés ne fonctionne pas toujours et peut limiter la croissance de la valeur d'un Fonds.
- La réglementation relative aux dérivés est un domaine du droit qui change rapidement et qui est assujéti aux modifications gouvernementales et aux actions judiciaires. L'incidence de toute modification d'ordre réglementaire ultérieure pourrait faire en sorte qu'il soit difficile, voire impossible, pour un Fonds d'utiliser certains dérivés.
- Les frais afférents à la conclusion et au maintien de contrats sur dérivés peuvent réduire les rendements d'un fonds.
- Les changements aux lois fiscales, aux lois de nature réglementaire ou aux pratiques et aux politiques administratives nationales et (ou) étrangers d'une autorité fiscale ou réglementaire peuvent avoir une incidence défavorable sur un Fonds et ses épargnants. Par exemple, les contextes nationaux et (ou) étrangers fiscal et réglementaire des dérivés sont en évolution, et des changements dans l'imposition ou la réglementation de ces dérivés pourraient avoir des effets négatifs sur la valeur des dérivés détenus par un Fonds et sur la capacité de celui-ci à mettre en œuvre ses stratégies de placement. De plus,

l'interprétation de la loi et l'application de pratiques ou de politiques administratives par une autorité fiscale peuvent aussi influencer sur la caractérisation du bénéfice d'un Fonds comme gain en capital ou revenu. Dans un tel cas, il pourrait être déterminé que le revenu net d'un Fonds à des fins fiscales et la partie imposable de distributions aux épargnants sont plus élevés qu'initialement déclarés, ce qui pourrait faire augmenter les obligations fiscales des épargnants ou du Fonds. Toute obligation fiscale d'un Fonds peut faire baisser la valeur de ce dernier et la valeur du placement d'un épargnant dans le Fonds.

### **Risque associé aux marchés émergents**

Certains Fonds peuvent investir dans des sociétés étrangères ou dans des gouvernements étrangers (autres que celui des États-Unis), qui sont situés ou qui exploitent leur entreprise dans les pays en développement. Il se peut que les sociétés dans ces marchés n'offrent que des produits, des marchés ou des ressources limités, ce qui rend l'appréciation de la valeur de la société difficile. L'instabilité politique, l'éventuelle présence de la corruption, ainsi qu'un cadre réglementaire régissant les affaires moins astreignant peuvent augmenter le risque de fraude ou poser d'autres problèmes d'ordre juridique. Ces Fonds peuvent être exposés à une plus grande volatilité surtout s'ils sont joints au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.

### **Risque associé aux titres de participation**

Les Fonds qui investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, sont touchés par la fluctuation de l'économie en général et des marchés financiers ainsi que par le succès ou l'échec des sociétés émettrices. Lorsque les marchés boursiers sont haussiers, la valeur des titres de participation a tendance à augmenter, et lorsqu'ils sont baissiers, la valeur des titres de participation a tendance à diminuer. Les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque associé aux taux d'intérêt.

### **Risque associé aux placements sur les marchés étrangers**

Les titres émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers (autres que ceux des États-Unis) peuvent comporter plus de risques que des placements au Canada et aux États-Unis.

Les pays étrangers peuvent être influencés par des événements politiques, sociaux, juridiques ou diplomatiques, notamment par l'imposition de contrôles des devises et des changes. Certains marchés étrangers peuvent être moins liquides et sont moins réglementés que les marchés nord-américains, et sont soumis à différentes obligations de présentation de l'information que les émetteurs des marchés nord-américains. Il pourrait être difficile de faire valoir les droits légaux d'un Fonds dans des territoires situés

hors du Canada. En général, les titres émis sur les marchés plus développés, comme ceux d'Europe occidentale, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers moins élevé. Les titres émis sur les marchés émergents ou en développement, comme ceux d'Asie du Sud-Est ou d'Amérique latine, comportent un risque associé aux placements sur les marchés étrangers important et sont assujettis au risque associé aux marchés émergents décrit précédemment.

Un Fonds qui détient des participations dans certaines entités de placement étranger peut également s'exposer à des incidences fiscales étrangères et (ou) canadiennes. Bien que les Fonds aient été structurés de manière qu'ils ne soient pas, en règle générale, assujettis à l'impôt sur le revenu, les renseignements accessibles à un Fonds et au gestionnaire en ce qui a trait au caractère, pour les besoins de l'impôt canadien, du revenu réalisé ou des distributions reçues par le Fonds d'émetteurs de placements des Fonds peuvent être insuffisants pour permettre au Fonds de déterminer avec exactitude son revenu aux fins de l'impôt canadien à la fin d'une année d'imposition, et, par conséquent, le Fonds pourrait ne pas verser suffisamment de distributions pour ne pas être assujetti à l'impôt à l'égard de cette année.

### **Risque associé aux fonds de fonds**

Si un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, les risques associés à un placement dans ce Fonds comprennent les risques associés aux titres dans lesquels le fonds sous-jacent investit en plus des autres risques liés au fonds sous-jacent. Par conséquent, un Fonds assume le risque d'un fonds sous-jacent et de ses titres respectifs au prorata de son placement dans ce fonds sous-jacent. Si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent pourrait ne pas être en mesure d'évaluer une portion de son portefeuille de placement et pourrait ne pas pouvoir traiter les ordres de rachat.

### **Risque associé aux fiducies de revenu**

Une fiducie de revenu, y compris une FPI, détient généralement des titres de créance et (ou) de participation d'une entreprise active sous-jacente ou a le droit de recevoir une redevance sur les produits d'exploitation générés par cette entreprise. Les distributions et les rendements des fiducies de revenu ne sont pas fixes ni garantis. Les fiducies de revenu sont assujetties aux risques associés au type particulier d'entreprise sous-jacente, notamment les contrats d'approvisionnement, l'annulation d'un contrat conclu avec un client important ou la survenance d'un litige important.

Les lois applicables à une fiducie de revenu peuvent ne pas limiter, ou peuvent ne pas limiter entièrement, la responsabilité des épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, dans le cas de réclamations contre celle-ci. Dans de

tels cas, dans la mesure où des réclamations contre la fiducie de revenu, tant en matière délictuelle que contractuelle ou découlant de l'assujettissement à l'impôt ou de toute responsabilité imposée par la loi, ne sont pas réglées par la fiducie de revenu, les épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, peuvent être tenus responsables de telles obligations. Les fiducies de revenu cherchent généralement à atténuer ce risque dans le cas de contrats en incluant dans ceux-ci des dispositions stipulant que les obligations de la fiducie de revenu ne lieront pas les épargnants. Toutefois, les épargnants de la fiducie de revenu, y compris un Fonds qui investit dans celle-ci, seraient quand même exposés à des demandes en dommages-intérêts non visées par les dispositions contractuelles d'atténuation de risque, comme des demandes concernant des préjudices personnels ou environnementaux.

### **Risque associé aux indices**

Certains OPC ont un objectif de placement qui demande la reproduction du portefeuille de placement d'un indice particulier. Selon la situation du marché, un ou plusieurs des titres composant cet indice peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net de l'OPC. À mesure qu'un OPC indiciel et l'indice qu'il suit deviennent moins diversifiés, l'OPC indiciel est exposé à des risques associés à la concentration dans un secteur et à la liquidité et peut devenir plus volatil.

### **Risque associé aux taux d'intérêt**

Les Fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, des créances hypothécaires et des instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que le fonds détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt inférieurs.

### **Risque associé à l'émetteur**

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande de l'actif d'un fonds, les variations de la valeur

marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur liquidative des parts du fonds que ce qui serait normalement le cas. Un fonds moins diversifié peut faire l'objet d'une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, le fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un OPC ne peut investir plus de 10 % de son actif net dans les titres d'un même émetteur. Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement canadien ou le gouvernement américain, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des OPC assujettis aux exigences du Règlement 81-102, à l'exception des organismes de placement alternatifs, ou des parts indicielles émises par un organisme de placement collectif.

### **Risque associé à la liquidité**

La liquidité est une mesure de la rapidité avec laquelle un placement peut être vendu à un juste prix en espèces. Si un fonds ne peut pas vendre un placement rapidement, il se peut qu'il perde de l'argent ou que son bénéfice soit moindre, surtout s'il doit répondre à un grand nombre de demandes de rachat. En général, les placements dans les petites entreprises, sur les marchés plus petits ou dans certains secteurs de l'économie ont tendance à être moins liquides que d'autres types de placements. Moins un placement est liquide, plus sa valeur a tendance à fluctuer.

### **Risque associé aux perturbations des marchés**

Des événements importants comme des désastres naturels, des incidents de guerre, de terrorisme ou d'agitation civile ou l'écllosion de maladies, de même que les risques géopolitiques liés à ces événements, pourraient dans le futur mener à un accroissement de la volatilité des marchés à court terme et avoir des effets négatifs durables sur les économies et les marchés mondiaux en général, y compris les économies et les marchés boursiers des États-Unis, du Canada et d'autres pays. Les effets de tels événements perturbateurs imprévus sur les économies et les marchés boursiers des pays sont imprévisibles et peuvent avoir une forte incidence sur des émetteurs individuels ou des groupes d'émetteurs reliés. Ces risques peuvent aussi avoir des effets défavorables sur les marchés boursiers, l'inflation et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des portefeuilles des Fonds et le rendement des Fonds. Un pays touché par un événement perturbateur pourrait ne pas être en mesure de s'en remettre efficacement et rapidement, ce qui pourrait nuire considérablement aux emprunteurs et aux entreprises économiques en voie de développement de ce pays.

## **Risque associé au secteur de l'immobilier**

Certains des Fonds effectuent leurs placements principalement dans le secteur de l'immobilier du marché. Ces Fonds sont davantage en mesure de miser sur le potentiel du secteur de l'immobilier, mais comportent un risque plus important que les Fonds qui sont plus diversifiés. Les cours des titres des Fonds qui concentrent leurs placements dans un secteur donné connaissent de plus grandes fluctuations étant donné que les titres d'un même secteur sont influencés par les mêmes facteurs. Ces Fonds doivent continuer à respecter leurs objectifs de placement en investissant dans un secteur donné même pendant les périodes où le secteur ne connaît pas de bons rendements.

## **Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension de titres**

Certains Fonds peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel. Lorsqu'un Fonds accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter des mains de la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un Fonds accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une opération de prise en pension. Les Fonds qui participent à une opération de mise en pension ou de prise en pension risquent de faire face ultérieurement à une partie insolvable qui ne sera pas en mesure de mener l'opération à bien. Dans ce cas, la valeur des titres achetés peut chuter ou celle des titres vendus peut augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et celui où le Fonds récupère son placement. Afin d'atténuer ces risques, un Fonds se conforme aux lois applicables sur les valeurs mobilières lorsqu'il conclut une opération de mise en pension ou de prise en pension de titres, et notamment à l'exigence selon laquelle chaque opération doit, à tout le moins, être entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Un Fonds ne conclura des opérations de mise en pension ou de prise en pension de titres qu'avec des parties dont nous croyons, à la suite d'évaluations de crédit, qu'elles possèdent les ressources et la capacité financière voulues pour remplir les obligations qui leur incombent aux termes de ces opérations. Avant de conclure une convention de mise en pension, un Fonds doit s'assurer que la valeur totale de ses titres vendus aux termes d'opérations de mise en pension et des titres prêtés aux termes d'opérations de prêt de titres ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds immédiatement après la conclusion de l'opération.

## **Risque associé aux opérations de prêt de titres**

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Lorsqu'il prête certains de ses titres, le Fonds risque de faire face ultérieurement à un emprunteur qui ne peut respecter ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres et de devoir prendre possession des biens donnés en garantie. Au moment où le recours est exercé, si les biens donnés en garantie au Fonds ne sont pas suffisants pour remplacer les titres empruntés, il pourrait subir des pertes. Afin d'atténuer ces risques, un Fonds se conforme aux lois applicables sur les valeurs mobilières lorsqu'il conclut une opération de prêt de titres, et notamment à l'exigence selon laquelle chaque opération doit, à tout le moins, être entièrement garantie par des titres de premier ordre ou des espèces dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres visés par l'opération. Un Fonds ne conclura des opérations de prêt de titres qu'avec des parties dont nous croyons, à la suite d'évaluations de crédit, qu'elles possèdent les ressources et la capacité financière voulues pour remplir les obligations qui leur incombent aux termes de ces opérations. Avant de conclure une convention de prêt de titres, un Fonds doit s'assurer que la valeur totale des titres prêtés et des titres vendus aux termes d'opérations de mise en pension ne dépassera pas 50 % de la valeur liquidative du Fonds immédiatement après la conclusion de l'opération.

## **Risque associé aux séries**

Certains Fonds offrent deux ou plusieurs séries de parts. Bien que la valeur des parts de chaque série soit calculée séparément, il y a un risque que les frais ou les obligations d'une série de parts influent sur la valeur des parts des autres séries. Si une série est incapable de couvrir ses obligations, les autres séries sont responsables selon la loi de couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

## **Risque associé aux catégories d'actions**

La plupart des OPC sont constitués en fiducie de fonds commun de placement. Dans certaines circonstances, les OPC peuvent décider d'investir dans des sociétés de placement à capital variable. Plusieurs sociétés de placement à capital variable ont constitué des catégories d'actions distinctes. Dans plusieurs cas, chaque catégorie d'actions représente un portefeuille particulier de titres, géré selon des objectifs de placement distincts que les autres catégories d'actions de la société de placement à capital variable ne partagent pas. Les dettes afférentes à chacune des catégories d'actions d'une société de placement à capital variable sont les dettes de la société dans son ensemble. Lorsque l'actif d'une catégorie d'actions d'une société de placement à capital variable ne suffit pas, l'actif des

autres catégories d'actions pourrait être mis à contribution pour régler ces dettes. Même si les portefeuilles sont différents et que la valeur de chaque catégorie d'actions est calculée de façon séparée, les frais ou les dettes d'une catégorie d'actions risquent d'affecter la valeur des autres catégories d'actions.

### **Risque associé à la vente à découvert**

Certains OPC peuvent procéder à un nombre limité de ventes à découvert. Il y a « vente à découvert » lorsqu'un OPC emprunte des titres auprès d'un prêteur pour ensuite les vendre sur le marché libre (ou « vendre à découvert »). À une date ultérieure, l'OPC rachète le même nombre de titres et les retourne au prêteur. Dans l'intervalle, le produit de la première vente est déposé chez le prêteur, à qui l'OPC verse des intérêts. Si la valeur des titres diminue entre le moment où l'OPC emprunte les titres et celui où il les rachète et les retourne, il réalise un profit sur la différence (une fois déduits les intérêts à payer au prêteur). La vente à découvert comporte certains risques. Rien ne garantit que la valeur des titres baissera suffisamment durant la période de la vente à découvert pour compenser les intérêts versés par l'OPC et pour que celui-ci réalise un profit; en fait, les titres vendus à découvert pourraient au contraire s'apprécier. L'OPC pourrait aussi avoir du mal à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'y a pas de marché liquide pour ceux-ci. Le prêteur à qui l'OPC a emprunté les titres pourrait faire faillite, et l'OPC pourrait perdre la sûreté déposée auprès du prêteur. Chaque Fonds qui s'engage dans une vente à découvert doit respecter les contrôles et les limites censés contrebalancer les risques; il ne vend alors à découvert que les titres de grands émetteurs pour lesquels on prévoit le maintien d'un marché liquide et limite l'exposition totale aux ventes à découvert. De plus, les Fonds ne donnent une sûreté qu'aux prêteurs qui répondent à certains critères de solvabilité, sous réserve de certaines limites.

### **Risque associé aux gros porteurs de parts**

Certains épargnants peuvent détenir une grande partie des parts en circulation d'un Fonds. Par exemple, des institutions comme des banques, des sociétés d'assurance ou d'autres sociétés de fonds de placement peuvent acheter des parts des Fonds pour leurs propres OPC, des fonds distincts, des billets structurés ou des comptes gérés carte blanche. Des particuliers peuvent aussi détenir une partie importante des parts d'un Fonds.

Si un de ces épargnants demande le rachat d'un grand nombre de ses titres, le Fonds peut être forcé de vendre des placements de son portefeuille à des prix désavantageux afin de répondre à cette demande, ce qui peut se traduire par des fluctuations de prix importantes par rapport à la valeur liquidative du Fonds et réduire son rendement. Par ailleurs, si un gros épargnant devait augmenter

son placement dans un Fonds, ce Fonds pourrait devoir détenir des liquidités relativement importantes durant une certaine période, jusqu'à ce que le conseiller en valeurs trouve des placements convenables, ce qui pourrait aussi avoir un effet négatif sur le rendement du Fonds.

### **Risque associé aux petites sociétés**

Le cours des actions émises par les petites sociétés a tendance à fluctuer davantage que celui des grandes entreprises. Il se peut que les petites sociétés n'aient pas de marché établi pour leurs produits et qu'elles n'aient pas de financement solide. Ces sociétés émettent en général moins d'actions, ce qui augmente leur risque associé à la liquidité.

### **Risque associé aux FNB sous-jacents**

Les Fonds peuvent investir dans des FNB, qui peuvent investir dans des actions, des obligations, des marchandises et d'autres instruments financiers. Les FNB et leurs investissements sous-jacents sont soumis aux mêmes genres de risque que ceux qui s'appliquent aux Fonds. Le risque lié à chaque FNB dépend de la structure et des investissements sous-jacents du FNB.

La capacité des Fonds de réaliser la pleine valeur d'un investissement dans un FNB dépend de leur capacité à vendre de telles parts ou actions de FNB à une bourse de valeurs. Si les Fonds choisissent d'exercer leur droit de racheter des parts ou des actions de FNB, ils pourraient toucher moins de la totalité de la valeur liquidative par part ou action du FNB. Le cours des parts ou des actions des FNB fluctue en fonction de la variation de la valeur liquidative du FNB, de même que de l'offre et de la demande aux bourses où le FNB est coté. Les parts et les actions de FNB peuvent se négocier à prime ou à escompte par rapport à la valeur liquidative par part ou par action d'un FNB et rien ne garantit que les parts ou les actions se négocieront à des cours qui reflètent leur valeur liquidative. Les FNB sont ou seront cotés à des bourses canadiennes ou américaines, ou à d'autres bourses de valeurs autorisées à l'occasion par les organismes de réglementation canadiens en valeurs mobilières, mais rien ne garantit qu'un marché public actif sera établi pour les FNB ni qu'un tel marché demeurera actif.

Les Fonds peuvent investir dans des FNB qui (i) investissent dans des titres inclus dans un ou plusieurs indices essentiellement dans la même proportion qu'ils le sont dans un ou plusieurs indices de référence; ou (ii) investissent d'une manière qui reproduit essentiellement le rendement de ces indices de référence. En cas de défaillance du système informatique ou d'autres installations des fournisseurs d'indice ou d'une bourse de valeurs, le calcul de la valeur des indices peut être retardé et la négociation des parts ou des actions du FNB peut être suspendue un certain temps. Si la

négociation de titres compris dans les indices cesse, le gestionnaire du FNB peut suspendre l'échange ou le rachat des parts ou actions du FNB jusqu'à ce que la cession des titres soit permise par la loi. Les indices sur lesquels les FNB sont basés n'ont pas été créés par les fournisseurs d'indices pour les besoins des FNB. Ces fournisseurs ont le droit de faire des rajustements ou de cesser de calculer les indices sans égard aux intérêts du gestionnaire des FNB, des FNB eux-mêmes ou des épargnants des FNB.

Les rajustements apportés aux paniers de titres détenus par le FNB pour tenir compte du rééquilibrage ou des rajustements des indices sous-jacents sur lequel le FNB est basé dépendent de la capacité du gestionnaire du FNB et de ses courtiers à s'acquitter de leurs obligations respectives. Dans le cas où un courtier désigné n'acquitterait pas ses obligations, le FNB serait forcé de vendre ou d'acheter, selon le cas, des titres compris dans l'indice sur lequel il est basé sur le marché. Si cela se produit, le FNB devra engager des frais d'opérations additionnels qui feraient en sorte que l'écart entre son rendement et celui de cet indice serait supérieur à celui par ailleurs attendu.

Des écarts de correspondance entre le rendement d'un FNB et l'indice sur lequel il est basé peuvent survenir pour une foule de raisons. Par exemple, le rendement total généré sera réduit des frais de gestion payables au gestionnaire du FNB, des frais d'opérations engagés pour rajuster le portefeuille de titres détenu par le FNB et des autres frais du FNB, alors que tous ces frais ne sont pas pris en compte dans le calcul des indices.

### **Risque associé à la retenue fiscale américaine**

En règle générale, les dispositions relatives à la conformité fiscale des comptes étrangers prévues dans la loi de 2010 des États-Unis intitulée « Hiring Incentives to Restore Employment Act » (la « FATCA ») imposent une retenue fiscale de 30 % sur les paiements soumis à déduction fiscale (*withholdable payments*) faits à un OPC, à moins que l'OPC ne conclue une entente aux termes de la FATCA avec l'Internal Revenue Service (l'« IRS ») des États-Unis (ou qu'ils ne soient assujettis à une entente intergouvernementale telle que décrite ci-dessous) pour se conformer à certaines exigences de communication d'information et à d'autres exigences. La conformité à la FATCA nécessitera dans certains cas qu'un OPC obtienne certains renseignements de certains de ses épargnants et, au besoin, de ses propriétaires véritables (y compris des renseignements sur leur identité, leur lieu de résidence et leur citoyenneté) et qu'il transmette ces renseignements (y compris les soldes de compte) à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »).

En vertu de l'Accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis pour la mise en œuvre de la FATCA (l'« AIG Canada-États-Unis ») et de ses dispositions de mise en application prévues

dans la Loi de l'impôt, le Fonds est réputé en conformité avec la FATCA et non assujéti à la retenue d'impôt de 30 % s'il se conforme aux modalités de l'AIG Canada-État-Unis. Aux termes de l'AIG Canada-États-Unis, le Fonds n'aura pas à conclure un accord individuel relatif à la FATCA avec l'IRS, mais il est tenu de s'enregistrer auprès de l'IRS et de communiquer certains renseignements sur des comptes détenus par des personnes des États-Unis (« U.S. Persons ») possédant, directement ou indirectement, une participation dans le Fonds, ou sur des comptes détenus par certaines autres personnes ou entités. De plus, le Fonds est tenu de déclarer certains renseignements sur des comptes détenus par des épargnants n'ayant pas fourni, par l'entremise de leur courtier, au Fonds, les renseignements exigés relativement à leur lieu de résidence et à leur identité en présence d'indices américains. Le Fonds n'aura pas à fournir d'information directement à l'IRS; il transmettra plutôt l'information à l'ARC. Cette dernière échangera l'information avec l'IRS en vertu des dispositions en vigueur de la convention fiscale Canada-États-Unis. L'AIG Canada-États-Unis précise les comptes particuliers visés par une dispense de divulgation, y compris certains régimes à impôt différé. En investissant dans le Fonds, l'épargnant est réputé avoir consenti à ce que le Fonds divulgue cette information à l'ARC. Si le Fonds ne peut se conformer à l'une des obligations qui lui incombent en vertu de l'AIG Canada-État-Unis, l'imposition de la retenue d'impôt américaine de 30 % peut influencer sur sa valeur liquidative et entraîner une réduction de rendement pour les porteurs de parts. De plus, les frais administratifs que commande la conformité à la FATCA et (ou) à l'AIG Canada-États-Unis et aux règlements ultérieurs peuvent faire augmenter les frais d'exploitation du Fonds.

Les paiements soumis à déduction fiscale incluent certains revenus provenant de sources des États-Unis (comme des intérêts, des dividendes et autres revenus passifs) et ils sont assujettis à une retenue fiscale le 1<sup>er</sup> juillet 2014 ou après cette date. L'IRS peut ultérieurement imposer une retenue fiscale de 30 % sur les paiements en continu étrangers (*foreign passthru payments*), mais ces règlements n'ont pas encore été établis.

Les règles et exigences susmentionnées peuvent être modifiées par des modifications éventuelles à l'AIG Canada-États-Unis, et à ses dispositions d'application prévues dans la Loi de l'impôt, aux règlements ultérieurs du Trésor américain et à d'autres cadres réglementaires.

# Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

## Gestionnaire

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.  
1, Adelaide Street East  
28<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5C 2V9

En qualité de gestionnaire, nous sommes chargés de l'ensemble des affaires et de l'exploitation des Fonds. Cela comprend :

- l'organisation de services de conseillers en valeurs
- la prestation ou l'organisation de services administratifs

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

---

## Fiduciaire

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.  
Toronto (Ontario)

En qualité de fiduciaire et conformément à la déclaration de fiducie, nous contrôlons les placements en fiducie de chaque Fonds, sur lesquels nous avons autorité, pour le compte des porteurs de parts.

---

## Placeur principal

Placements Scotia Inc.  
Toronto (Ontario)

Le placeur principal commercialise et vend certaines parts des Fonds au Canada là où leur vente est autorisée. Nous ou le placeur principal pouvons retenir les services de courtiers participants pour nous aider à vendre les parts des Fonds.

Il n'y a aucun placeur principal des parts des séries D, I et M des Fonds offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Placements Scotia Inc. est le placeur principal des parts des séries A (sauf celles des Portefeuilles Apogée), F (sauf celles des Portefeuilles Apogée et des Fonds privés Scotia), T, Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Placements Scotia Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, société mère de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Scotia Capitaux Inc.  
Toronto (Ontario)

Scotia Capitaux Inc. est le placeur principal des parts des séries A et F des Portefeuilles Apogée, de série F des Fonds privés Scotia et des séries K et Apogée offertes aux termes du présent prospectus simplifié.

Scotia Capitaux Inc. est une filiale détenue en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse, société mère de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

---

## Dépositaire

State Street Trust Company Canada  
Toronto (Ontario)

Le dépositaire détient les investissements des Fonds et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des épargnants.

Comme il est indiqué ci-dessous, State Street Trust Company Canada est le dépositaire des Fonds.

State Street Trust Company est indépendante du gestionnaire.

La Banque de Nouvelle-Écosse  
Toronto (Ontario)

La Banque de Nouvelle-Écosse est le dépositaire du Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia, du Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone, des Portefeuilles Sélection Scotia, des Portefeuilles Partenaires Scotia, des Portefeuilles INNOVA Scotia, des Portefeuilles Scotia Aria et des Portefeuilles Apogée.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

---

## Agent chargé des prêts de titres

State Street Bank and Trust Company  
Boston, Massachusetts

L'agent chargé des prêts de titres agira pour le compte des Fonds à l'égard de l'administration des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres conclues par un Fonds.

Comme il est indiqué ci-dessous, si un Fonds conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, State Street Bank and Trust Company sera nommée agent chargé des prêts de titres du Fonds.

State Street Bank and Trust Company est indépendante du gestionnaire.

La Banque de Nouvelle-Écosse  
Toronto (Ontario)

Si le Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia ou un des Portefeuilles Sélection Scotia, des Portefeuilles Partenaires Scotia, des Portefeuilles INNOVA Scotia, des Portefeuilles Scotia Aria ou des Portefeuilles Apogée conclut une opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres, La Banque de Nouvelle-Écosse sera nommée agent chargé des prêts de titres du Fonds.

Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

---

<b>Agent chargé de la tenue des registres</b>	L'agent chargé de la tenue des registres conclue des ententes pour tenir un registre de tous les porteurs de parts des Fonds, nous traitons les ordres et nous émettons des relevés d'impôt aux porteurs de parts.
Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)	Sauf indication contraire ci-après, nous agissons à titre d'agent chargé de la tenue des registres pour les Fonds.
International Financial Data Services (Canada) Limited Toronto (Ontario)	International Financial Data Services (Canada) Limited agit à titre d'agent chargé de la tenue des registres pour les parts des séries F et I des Fonds privés Scotia, les parts de série K et Apogée des Fonds et des Portefeuilles Apogée.
<b>Auditeur</b> PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Toronto (Ontario)	L'auditeur est un cabinet indépendant d'experts-comptables agréés. Le cabinet audite les états financiers annuels des Fonds et donne une opinion quant à la fidélité de ces états financiers selon les Normes internationales d'information financière (les « NIIF »).
<b>Conseiller en valeurs</b>	Le conseiller en valeurs offre des conseils de placement et prend les décisions de placement pour le compte des Fonds. Vous trouverez le conseiller en valeurs de chaque Fonds dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds, plus haut dans le présent document.
Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Toronto (Ontario)	Le commandité du gestionnaire, Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., est la propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.
<b>Sous-conseillers en valeurs</b>	Nous avons le pouvoir de retenir les services de sous-conseillers en valeurs. Lorsque ses services sont retenus par un Fonds, le sous-conseiller en valeurs fournit des conseils en placement et prend des décisions de placement pour le Fonds.  Vous trouverez le sous-conseiller en valeurs de chaque Fonds, s'il en est un, dans la rubrique consacrée à la description de chaque Fonds, plus haut dans le présent document.
Allianz Global Investors U.S. LLC Londres, Royaume-Uni	Allianz Global Investors U.S. LLC est indépendante du gestionnaire.
Axiom International Investors LLC Greenwich, Connecticut	Axiom International Investors LLC est indépendante du gestionnaire.
Baillie Gifford Overseas Limited Édimbourg, Écosse	Baillie Gifford Overseas Limited est indépendante du gestionnaire.
Gestion de placements Barrantagh Inc. Toronto (Ontario)	Gestion de placements Barrantagh Inc. est indépendante du gestionnaire.
Coho Partners, Ltd. Berwyn, Pennsylvanie	Coho Partners, Ltd. est indépendante du gestionnaire.
Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée Vancouver (Colombie-Britannique)	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée est indépendante du gestionnaire.
Corporation Fiera Capital Montréal (Québec)	Corporation Fiera Capital est indépendante du gestionnaire.
First Sentier Investors (Australia) IM Limited Sydney, Australie	First Sentier Investors (Australia) IM Limited (anciennement Colonial First State Asset Management (Australia) Limited) est indépendante du gestionnaire.
Société en commandite Guardian Capital Toronto (Ontario)	Société en commandite Guardian Capital est indépendante du gestionnaire.
Hahn Capital Management, LLC San Francisco, Californie	Hahn Capital Management, LLC est indépendante du gestionnaire.
Harding Loevner LP Somerville, New Jersey	Harding Loevner LP est indépendante du gestionnaire.
Gestion de placements Hillsdale inc. Toronto (Ontario)	Gestion de placements Hillsdale inc. est indépendante du gestionnaire.
Jarislowsky, Fraser Limitée Montréal (Québec)	Jarislowsky, Fraser Limitée est membre du même groupe que le gestionnaire.
Gestion de placements Lincluden Limitée Oakville (Ontario)	Gestion de placements Lincluden Limitée est indépendante du gestionnaire.

Gestion d'actifs Manuvie Toronto (Ontario)	Gestion d'actifs Manuvie est indépendante du gestionnaire.
MetLife Investment Management, LLC Conshohocken, Pennsylvanie	MetLife Investment Management, LLC (anciennement Logan Circle Partners, L.P.) est indépendante du gestionnaire.
MFS Investment Management Canada Limited Toronto (Ontario)	MFS Investment Management Canada Limited est indépendante du gestionnaire.
Corporation PIMCO Canada Toronto (Ontario)	Corporation PIMCO Canada est indépendante du gestionnaire.
Polen Capital Management Boca Raton, Floride	Polen Capital Management est indépendante du gestionnaire.
Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée Toronto (Ontario)	Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Ltée est indépendante du gestionnaire.
Conseillers en gestion globale State Street, Ltée Montréal (Québec)	Conseillers en gestion globale State Street, Ltée est indépendante du gestionnaire.
Strategic Global Advisors, LLC Newport Beach, Californie	Strategic Global Advisors, LLC est indépendante du gestionnaire.
Van Berkomp et associés inc. Montréal (Québec)	Van Berkomp et associés inc. est indépendante du gestionnaire.
Victory Capital Management Birmingham, Michigan	Victory Capital Management est indépendante du gestionnaire.
Wellington Management Canada ULC Toronto (Ontario)	Wellington Management Canada ULC est indépendante du gestionnaire.

Baillie Gifford Overseas Limited est inscrite dans la catégorie gestionnaire de portefeuille en Ontario.

Allianz Global Investors U.S. LL, Coho Partners, Ltd., First Sentier Investors (Australia) IM Limited, Hahn Capital Management, LLC, Victory Capital Management, MetLife Investment Management, LLC et Harding Loevner Management, L.P. ont obtenu la dispense d'inscription pour « conseillers internationaux » prévue dans le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « Règlement 31-103 »).

Axiom International Investors LLC, Polen Capital Management et Strategic Global Advisors, LLC ont obtenu la dispense pour « sous-conseiller international » prévue dans le Règlement 31-103, et nous sommes responsables envers vous à l'égard des pertes découlant d'un défaut des sous-conseillers de respecter les normes de diligence prévues dans le Règlement 31-103.

Tous les conseillers en valeurs mentionnés dans les deux paragraphes précédents sont situés à l'extérieur du Canada, et la totalité ou une grande partie de leurs actifs peuvent se trouver également à l'extérieur du Canada; ainsi, les épargnants pourraient éprouver des difficultés à faire valoir leurs droits contre eux. Le cas échéant, il est possible d'obtenir sur demande le nom et l'adresse du représentant pour la signification de procédures de ces conseillers en valeurs.

## Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le mandat consiste à examiner les questions relatives aux conflits d'intérêts que lui soumet le gestionnaire, à faire des recommandations et à donner des approbations à leur égard, au besoin, au nom des Fonds. Le CEI est chargé de superviser les décisions du gestionnaire lorsque de telles décisions peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts réels ou apparents, le tout en conformité avec le Règlement 81-107.

Le CEI peut aussi approuver certaines fusions entre les Fonds et d'autres fonds et tout changement de l'auditeur des Fonds. Sous réserve de toutes les exigences des lois visant les sociétés et les valeurs mobilières, l'approbation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée à cet égard, mais vous recevrez un préavis écrit d'au moins 60 jours avant la date de prise d'effet d'une telle opération ou d'un tel changement de l'auditeur. En certaines circonstances, l'approbation des porteurs de titres peut être exigée pour l'approbation de certaines fusions.

À l'heure actuelle, le CEI compte cinq membres; chacun d'entre eux est indépendant du gestionnaire.

Pour chaque exercice financier, le CEI établit et remet un rapport aux porteurs de titres qui décrit le CEI et ses activités pour les porteurs de titres et contient la liste complète des instructions permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport de la situation au CEI. Ce rapport est accessible sur le site Web du gestionnaire, à [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), ou sans frais, auprès du gestionnaire, à [fundinfo@scotiabank.com](mailto:fundinfo@scotiabank.com).

La notice annuelle renferme d'autres renseignements sur le CEI, y compris au sujet de ses membres.

---

Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents gérés par nous, par des personnes ayant des liens avec nous ou par des membres du même groupe que nous, n'exerceront aucun des droits de vote rattachés aux titres de ces fonds sous-jacents. Toutefois, nous pourrions faire en sorte que vous exerciez les droits de vote rattachés à votre part de ces titres.

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières qui les autorise à souscrire des titres de participation d'un émetteur assujéti canadien pendant la période de placement des titres et pour la période de 60 jours qui suit la période de placement (la « période d'interdiction ») aux termes d'un placement privé, sans égard au fait qu'un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, telle que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre du placement des titres de participation. Une telle souscription doit respecter les objectifs de placement du Fonds en particulier. De plus, le CEI des Fonds doit approuver le placement conformément aux exigences en matière d'approbation du Règlement 81-107 et cette souscription peut uniquement avoir lieu si elle respecte certaines autres conditions.

Les Fonds ont obtenu une dispense des autorités en valeurs mobilières afin de pouvoir investir dans des titres de participation d'un émetteur qui n'est pas un émetteur assujéti au Canada pendant la période d'interdiction, que ce soit aux termes d'un placement privé de l'émetteur au Canada ou aux États-Unis ou d'un placement au moyen d'un prospectus de l'émetteur aux États-Unis visant des titres de la même catégorie, et ce, même si un membre du même groupe que le gestionnaire agit à titre de preneur ferme dans le cadre du placement privé ou du placement au moyen d'un prospectus; pourvu que l'émetteur soit à ce moment un émetteur inscrit aux États-Unis, que le CEI approuve le placement et que l'achat soit effectué conformément à certaines autres conditions.

En plus de la dispense mentionnée ci-dessus, les Fonds peuvent à l'occasion se voir accorder des dispenses à l'égard du Règlement 81-102 afin qu'il leur soit permis d'investir, durant la période d'interdiction, dans les titres d'un émetteur pour lesquels un membre du même groupe que le gestionnaire ou une personne avec laquelle il a des liens, tel que Scotia Capitaux Inc., agit à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre du placement, par l'émetteur, de titres de la même catégorie, lorsque les Fonds ne sont pas en mesure de le faire en conformité avec le Règlement 81-107 ou la dispense décrite ci-dessus.

# Achats, substitutions et rachats

Les Fonds n'imputent aucuns frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez pas de commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez des parts des Fonds par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc., de ScotiaMcLeod ou de Scotia iTRADE. La vente de vos parts est aussi appelée rachat.

## Comment passer des ordres?

Vous pouvez ouvrir un compte et acheter, substituer ou vendre des parts des Fonds :

- en téléphonant à une succursale de la Banque Scotia ou en vous y rendant;
- en téléphonant à un bureau de ScotiaMcLeod ou en vous y rendant, ou en vous rendant sur le site de Scotia iTRADE (et (ou) en téléphonant);
- par l'intermédiaire de Scotia en direct au [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com), dès que vous vous serez inscrit à ce service. Vous ne pouvez pas faire racheter des parts des Fonds par l'intermédiaire de Scotia en direct, les demandes de rachat doivent être effectuées par l'intermédiaire d'une succursale de la Banque Scotia, soit en personne, par courriel, par télécopieur ou par téléphone.

Vous pouvez aussi ouvrir un compte et passer des ordres chez d'autres courtiers inscrits. Ils peuvent vous demander un courtage ou toute autre rémunération. Les courtiers doivent nous transmettre les ordres le jour où ils les reçoivent des épargnants.

Toutes les opérations sont fondées sur le prix des parts d'un Fonds, ou valeur liquidative par part. Tous les ordres sont traités selon la première valeur liquidative par part calculée après que le Fonds a reçu l'ordre.

## Comment on calcule la valeur liquidative par part

Nous calculons normalement la valeur liquidative par part de chaque série de chaque Fonds après la clôture de séance de la Bourse de Toronto (la « TSX ») chaque jour où cette dernière est ouverte aux fins de négociations. Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons suspendre ce calcul, sous réserve de toute approbation réglementaire nécessaire.

La valeur liquidative par part de chaque série d'un Fonds est calculée en divisant (i) la valeur au marché courante de la quote-part proportionnelle des actifs attribuée à la série, moins son passif et sa quote-part proportionnelle des frais communs, par (ii) le nombre total de parts en circulation de cette série à ce moment-là. Les titres qui sont négociés sur une bourse sont habituellement évalués à leur cours de clôture à cette bourse.

Toutefois, si le cours n'est pas une représentation fidèle de la valeur du titre, nous utiliserons une autre méthode pour établir sa valeur, soit l'évaluation à la juste valeur, qui sera utilisée lorsque la valeur d'un titre est touchée par des événements qui se produisent après la clôture de la bourse à laquelle les titres sont principalement négociés. L'évaluation à la juste valeur peut également être utilisée dans d'autres circonstances.

Tous les Fonds sont évalués en dollars canadiens, sauf le Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, le Fonds G.A.

1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US, le Fonds Scotia d'obligations en \$ US et le Fonds Scotia équilibré en \$ US, qui sont évalués en dollars américains.

Les parts de certaines séries des Fonds sont assorties d'une option d'achat en dollars américains et sont aussi évaluées dans cette monnaie. Pour l'établissement du prix en dollars américains, les valeurs liquidatives sont établies en convertissant en dollars américains, selon le taux de change en vigueur, la valeur liquidative par part établie en dollars canadiens. Le taux de change utilisé pour cette conversion est celui établi à 16 h chaque jour d'évaluation par les sources bancaires habituelles.

## À propos des séries de parts

Les Fonds offrent de nombreuses séries de parts. Chaque série a ses propres frais de gestion et (ou) politiques en matière de distributions et est destinée à un type d'épargnants particulier. Certaines ne sont offertes qu'à des épargnants qui participent à certains programmes de placement. Le montant de placement minimal exigé pour une série peut différer d'un Fonds à l'autre. Les parts sont non transférables, sauf si le gestionnaire consent par écrit à ce qu'elles le soient, et il n'y consent que dans le seul but d'accorder une sûreté à leur égard. En outre, le gestionnaire peut reclasser des parts d'une série que vous détenez dans des parts d'une autre série du même Fonds, pourvu que ce reclassement ne vous nuise pas financièrement.

- Les parts des séries A et Prestige sont en règle générale offertes à tous les épargnants. Les parts de série A des Portefeuilles Apogée ne sont offertes que par l'intermédiaire de ScotiaMcLeod.
- Les parts de série D ne sont généralement offertes qu'aux investisseurs qui ont ouvert des comptes auprès de courtiers exécutants, comme Scotia iTRADE. Les frais de gestion sont réduits pour les parts de série D parce que les commissions de suivi sont réduites. Si des épargnants détiennent des parts d'un Fonds, sauf des parts de série D, dans un compte à courtage réduit, comme un compte de Scotia iTRADE, ces autres parts ne seront pas nécessairement redésignées automatiquement.

- Les parts de série F ne sont généralement offertes qu'aux épargnants qui ont ouvert des comptes avec frais auprès de courtiers autorisés. De concert avec votre courtier, nous avons la responsabilité de décider si vous êtes admissible à l'achat de parts de série F. Les parts de série F des Fonds privés Scotia sont généralement offertes aux épargnants titulaires de comptes à honoraires auprès de ScotiaMcLeod. Nous pouvons de temps à autre offrir des parts de série F à d'autres épargnants. Si vous n'êtes plus admissible à détenir vos parts de série F, nous pouvons les échanger contre des parts des séries A ou Apogée, selon le cas, ou les vendre.
- Les parts de série I sont offertes uniquement à des épargnants institutionnels admissibles ainsi qu'à d'autres épargnants autorisés. Celles-ci ne comportent aucuns frais de gestion puisque les épargnants négocient plutôt les frais qui nous sont payés directement.
- Les parts de série K ne sont offertes qu'aux épargnants qui participent au PPS ou qui sont par ailleurs autorisés par le gestionnaire à en souscrire. Les parts de série K ne sont offertes que par l'intermédiaire de mandats multigestionnaires PPS ou de portefeuilles optimisés PPS et ne sont pas offertes par l'entremise d'un Fonds individuel.
- Les parts de série M sont offertes aux épargnants qui ont signé une convention de gestion carte blanche avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou avec Trust Scotia.
- Les parts de série T, de même que les parts des séries Prestige T, Prestige TL et Prestige TH, sont destinées aux épargnants qui cherchent à obtenir des distributions mensuelles stables. Les distributions mensuelles versées sur les parts de ces séries seront composées de revenu net, de gains en capital nets réalisés et (ou) d'un remboursement de capital. Le montant des distributions mensuelles versées varie d'une série à l'autre et d'un Fonds à l'autre. (Pour obtenir plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions » qui figure dans le profil de chacun des Fonds qui offrent une ou plusieurs de ces séries.) Si le revenu net et les gains en capital nets réalisés excèdent le montant des distributions mensuelles, ils feront l'objet d'une distribution annuelle à la fin de chaque année.
- Les parts de série Apogée ne sont offertes qu'aux épargnants qui participent au Programme Apogée ou qui sont par ailleurs autorisés par le gestionnaire à en souscrire.
- Les parts des séries K et (ou) M des Fonds suivants peuvent être achetées en dollars canadiens ou américains :

Fonds privé Scotia de dividendes américains (parts des séries K et M)

Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (parts de série M)

Fonds privé Scotia international d'actions de base (parts des séries K et M)

Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures (parts de série M)

Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde (parts des séries K)

## Option d'achat en dollars américains

Une option d'achat en dollars américains est offerte afin de faciliter l'achat, le transfert ou le rachat de certaines séries de parts des Fonds libellées en dollars américains. Quand ces parts sont achetées en dollars américains, la valeur du placement n'est pas touchée par la fluctuation du dollar américain par rapport au dollar canadien. **Le rendement d'une série de parts d'un Fonds achetée en dollars américains peut différer de celui de cette même série du Fonds achetée en dollars canadiens en raison de la fluctuation du taux de change du dollar canadien et du dollar américain et, par conséquent, l'achat d'une série d'un Fonds en dollars américains ne vous protège pas de cette fluctuation de taux ni ne sert de couverture contre celle-ci.**

## Comment acheter des parts

### Placements minimaux

Le tableau qui suit présente le montant minimal du placement initial et de chaque placement subséquent dans des parts des séries A, D, T, Apogée, Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH d'un Fonds.

Fonds	Placement initial minimal		Placement subséquent minimal (y compris les cotisations par prélèvements automatiques <sup>1</sup> )
	Tous les comptes sauf les régimes FERR	Régimes FERR	
Fonds Scotia de croissance mondiale	100 \$	5 000 \$	25 \$
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US <sup>2</sup>			
Fonds Scotia d'obligations en \$ US <sup>2</sup>	500 \$	5 000 \$	25 \$
Fonds Scotia équilibré en \$ US <sup>2</sup>			
Portefeuilles Sélection Scotia	500 \$	2 500 \$	25 \$
Portefeuilles Partenaires Scotia	10 000 \$	10 000 \$	25 \$
Portefeuilles INNOVA Scotia	50 000 \$	50 000 \$	25 \$
Portefeuilles Scotia Aria <sup>3</sup>	500 \$	500 \$	25 \$
Fonds privés Scotia	500 \$	1 000 \$	25 \$
Portefeuilles Apogée	500 \$	25 000 \$	25 \$
<b>Tous les autres Fonds</b>	<b>500 \$</b>	<b>5 000 \$</b>	<b>25 \$</b>

<sup>1</sup> Si vous choisissez d'investir moins régulièrement qu'à une fréquence mensuelle à l'aide des cotisations par prélèvements automatiques (c.-à-d. bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement), le montant minimal de chaque placement sera déterminé en multipliant les montants du tableau par 12 et en divisant le

produit par le nombre de placements que vous faites au cours d'une année civile. Par exemple, pour la plupart des Fonds, si vous choisissez d'investir trimestriellement, le placement minimal pour chaque trimestre sera de  $25 \$ \times 12 \div 4$ , soit 75 \$.

- <sup>2</sup> Vous devez payer les titres de ce Fonds en dollars américains. Si vous déposez des dollars canadiens, ils seront d'abord convertis en dollars américains.
- <sup>3</sup> Le montant minimal du placement initial et des placements suivants dans les Portefeuilles Scotia Aria sont fondés sur le placement global de l'épargnant dans tous les Portefeuilles Scotia Aria.

Pour ce qui est des parts de série F d'un Fonds (autre que le Fonds Scotia de croissance mondiale et les Portefeuilles Partenaires Scotia), le montant minimal du placement initial est de 500 \$, et chaque placement subséquent doit être d'au moins 25 \$. Le montant minimal du placement initial pour les parts de série F du Fonds Scotia de croissance mondiale est 100 \$ et chaque placement subséquent doit être d'au moins 25 \$. Le montant minimal du placement initial pour ce qui est des parts de série F des Portefeuilles Partenaires Scotia est de 10 000 \$ et chaque placement subséquent doit être d'au moins 25 \$.

Le montant minimal du placement initial dans les parts de série I d'un Fonds est généralement de 1 000 000 \$.

Le montant minimal du placement initial dans les parts de série K d'un Fonds est généralement de 500 \$.

Le montant minimal du placement initial dans les parts de série M d'un Fonds est généralement de 250 000 \$.

Nous pouvons modifier les montants minimaux des placements initiaux et subséquents dans un Fonds en tout temps et à l'occasion, au cas par cas, sous réserve de la législation en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez, vendez ou substituez des parts par l'intermédiaire de courtiers autres que Placements Scotia Inc. ou ScotiaMcLeod, vous pourriez devoir verser des montants minimaux initiaux ou des montants subséquents minimaux plus élevés pour effectuer un placement.

Pour les parts de série A des Portefeuilles Apogée et les parts de série Apogée des Fonds, si la valeur des placements de votre compte tombe sous les 100 \$, nous pouvons vendre vos parts et vous envoyer le produit de la vente. Pour toutes les autres séries de parts, nous pouvons racheter ou, s'il y a lieu, reclasser vos parts si la valeur d'un placement tombe en deçà du placement initial minimal ou si la valeur totale de vos actifs dans les Portefeuilles Scotia Aria, le Programme Apogée ou le PPS tombe en deçà du montant minimal du placement initial prévu pour ces programmes. Nous vous remettons un préavis de 30 jours avant de vendre ou de reclasser vos parts.

## Renseignements complémentaires sur les achats

- Nous pouvons refuser la totalité ou toute partie de votre ordre avant la fin du prochain jour ouvrable du Fonds qui reçoit l'ordre. Si nous le refusons, nous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt.
- Nous pouvons refuser votre ordre si vous avez effectué plusieurs achats et plusieurs ventes de parts d'un Fonds dans un délai très court, habituellement 31 jours. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme ».
- Vous devez payer vos parts au moment où vous les achetez. Si nous ne recevons pas le paiement dans les deux jours ouvrables suivant l'établissement du prix d'achat, nous vendrons vos parts le jour ouvrable suivant. Si le produit de la vente est supérieur au coût d'achat des parts, le Fonds conserve la différence. Si le produit est inférieur au coût d'achat des parts, nous devons payer l'insuffisance. Nous pourrions recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels engagés à l'égard d'un défaut du paiement, par votre faute, de parts acquises d'un Fonds.
- Vous devez payer en dollars américains les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US, du Fonds Scotia d'obligations en \$ US et du Fonds Scotia équilibré en \$ US.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation de votre achat dès que l'ordre aura été traité. Si vous achetez des parts à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le placement initial et au moment où vous modifierez le montant de votre placement régulier.

## Comment substituer des Fonds

Vous pouvez effectuer des substitutions entre un Fonds et un autre OPC géré par le gestionnaire et offert sous la bannière des Fonds Scotia, y compris les Fonds décrits dans le présent prospectus simplifié, tant que vous êtes admissible à détenir des titres de la série particulière de ce Fonds. Ces types de substitution seront considérés comme une disposition aux fins fiscales et, par conséquent, vous pourriez réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital. Les incidences fiscales sont présentées à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » des présentes.

Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendons des parts du premier Fonds et utilisons le produit pour souscrire des parts ou des actions du deuxième Fonds. Si vous substituez des parts dans un délai de 31 jours suivant leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opérations à court terme. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme ».

### **Renseignements complémentaires sur les substitutions**

- Les règles qui régissent l'achat et la vente de parts s'appliquent également aux substitutions.
- Vous pouvez substituer les parts de Fonds évaluées dans une même monnaie.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, vous réaliserez vraisemblablement un gain en capital ou vous subirez vraisemblablement une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité.

### **Comment changer la désignation de vos parts**

Vous pouvez échanger vos parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds, dans la mesure où vous avez le droit de détenir cette série de parts. Si vous échangez des parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds, la valeur de votre placement ne changera pas (déduction faite des frais payés pour changer la désignation de vos parts), mais le nombre de parts que vous détenez changera, car chaque série comporte un prix par part différent. Il est possible que votre courtier vous demande une rémunération pour changer la désignation de vos parts. En règle générale, l'échange de parts d'une série contre des parts d'une autre série du même Fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

### **Comment vendre vos parts**

En général, vos directives de vente doivent être faites par écrit, et votre banque, votre société de fiducie ou votre courtier doit avaliser votre signature. Il se peut que nous vous demandions une autre preuve de votre autorisation de signer.

Nous enverrons votre paiement à votre courtier dans les deux jours ouvrables de la réception de votre ordre dûment rempli. Si vous vendez des parts dans les 31 jours de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'opérations à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique « Opérations à court terme » pour obtenir plus de détails.

Vous pouvez également vendre des parts de façon régulière en établissant un programme de retraits automatiques. Veuillez vous reporter à la rubrique « Services facultatifs » pour obtenir plus de détails.

Nous pouvons racheter unilatéralement vos parts dans certaines circonstances.

### **Renseignements complémentaires sur la vente**

- Vous devez fournir tous les documents nécessaires dans les dix jours ouvrables du jour où le prix de rachat est établi. Si nous ne les recevons pas, nous rachèterons les parts à la fermeture des bureaux le dixième jour ouvrable. Si le coût de l'achat des parts est inférieur au produit de la vente, le Fonds conservera la différence. Si le coût de l'achat des parts est supérieur au produit de la vente, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement. Si vous passez l'ordre par l'intermédiaire d'un courtier, celui-ci pourrait prévoir dans les ententes conclues avec vous que vous serez tenu de lui rembourser le manque à gagner et les frais additionnels engagés à l'égard d'un rachat avorté, par votre faute, de parts d'un Fonds.
- Les ordres de vente passés pour les sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, mandataires, fiduciaires, copropriétaires survivants ou successions doivent être accompagnés des documents nécessaires et d'une preuve de l'autorisation de signer. L'ordre de vente ne prendra effet que lorsque le gestionnaire, pour le compte des Fonds, aura reçu tous les documents nécessaires, dûment remplis.
- Le produit de la vente sera payé dans la monnaie où vous avez acheté vos parts. Si vous avez acheté des parts d'un Fonds en dollars canadiens, nous vous paierons le produit de vente dans cette monnaie, ou en dollars américains si vous les avez achetées dans cette monnaie.
- Si vous détenez des parts du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, du Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US, du Fonds Scotia d'obligations en \$ US ou du Fonds Scotia équilibré en \$ US, nous vous enverrons le produit de la vente en dollars américains.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, vous aurez à payer de l'impôt au moment de la disposition et cette disposition devrait donner lieu pour la plupart des porteurs de parts à un gain ou à une perte en capital.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité. Si vous vendez des parts au moyen du programme de retraits automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le premier retrait.

## **Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts**

La réglementation sur les valeurs mobilières nous permet de suspendre temporairement votre droit de vendre vos parts et de reporter le paiement du produit de la vente :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à laquelle des titres ou des dérivés constituant plus de 50 % de l'actif total du Fonds, d'après sa valeur ou la valeur de son exposition au marché sous-jacent, compte non tenu du passif, sont négociés et quand ces titres ou dérivés ne sont négociés sur aucune autre bourse qui représente une solution de rechange pratique raisonnable pour le Fonds, ou encore
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat de parts pendant les périodes où nous avons suspendu le droit des épargnants de vendre leurs parts.

Vous pouvez retirer votre ordre de vente avant la fin de la période de suspension. Sinon, nous vendrons vos parts à la première valeur liquidative par part calculée après la levée de la suspension.

## **Frais d'opérations à court terme**

Les opérations à court terme effectuées par des épargnants peuvent faire augmenter les frais d'un Fonds, ce qui peut avoir une incidence sur tous les épargnants du Fonds et sur l'intérêt financier des épargnants à long terme. Les opérations à court terme peuvent avoir une incidence sur le rendement d'un Fonds en obligeant le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller à conserver plus d'argent dans le Fonds que ce qui serait autrement nécessaire. Lorsque vous faites racheter ou substituer des titres d'une série d'un Fonds dans les 31 jours qui suivent l'acquisition, nous pouvons, pour le compte du Fonds, à notre entière appréciation, exiger des frais d'opérations à court terme de 2 % du montant des titres rachetés ou substitués. Les frais d'opérations à court terme ne s'appliquent pas :

- aux Fonds de quasi-liquidités;
- aux rachats effectués pour payer des frais du PPS, du Programme Sommet ou du Programme Apogée;
- au rééquilibrage automatique dans le cadre d'un service fourni par le gestionnaire;
- aux opérations ne dépassant pas un certain montant en dollars minimum établi par le gestionnaire à l'occasion;
- aux rectifications d'opération ou à toute autre opération initiée par le gestionnaire ou le conseiller en valeurs applicable;
- aux transferts de parts d'un Fonds entre deux comptes appartenant au même porteur de parts;

- aux paiements au titre d'un FERR ou d'un FRV versés régulièrement;
- aux paiements réguliers prévus aux termes d'un programme de retraits automatiques;
- aux reclassements de parts entre séries d'un même Fonds.

International Financial Data Services (Canada) Limited surveille quotidiennement les opérations effectuées sur les parts des séries F et I des Fonds privés Scotia, des parts de série K et Apogée des Fonds et des Portefeuilles Apogée et fournit au gestionnaire un rapport journalier sur les activités d'opérations à court terme effectuées dans les Fonds.

Tout arrangement officiel ou officieux autorisant les opérations à court terme est décrit dans la notice annuelle du fonds. Si la réglementation sur les valeurs mobilières impose l'adoption de politiques précises concernant les opérations à court terme, le fonds adoptera de telles politiques si les autorités en valeurs mobilières les mettent en œuvre. Au besoin, ces politiques seront adoptées sans que le présent prospectus simplifié ou la notice annuelle du fonds soit modifié et sans que vous en soyez avisé, à moins que la réglementation ne l'exige autrement.

# Services facultatifs

Dans cette rubrique, vous apprendrez quels comptes, programmes et services sont offerts aux épargnants des Fonds Scotia. Pour plus de détails et pour obtenir des formulaires de demande, téléphonez-nous au 1 800 387-5004 pour le service en français ou au 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou communiquez avec votre courtier.

## Cotisations par prélèvements automatiques

Après avoir effectué votre placement initial, vous pouvez effectuer à intervalles réguliers des cotisations par prélèvements automatiques aux Fonds de votre choix au moyen de virements automatiques à partir de votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada par l'intermédiaire de votre courtier.

## Renseignements complémentaires sur les cotisations par prélèvements automatiques

- Les cotisations par prélèvements automatiques peuvent se faire pour les comptes non enregistrés, les REER, les REEE, les REEI et les CELI. Veuillez vous reporter à la rubrique « Placements minimaux » pour obtenir plus de détails.
- Vous pouvez choisir d'investir toutes les semaines, aux deux semaines, deux fois par mois, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous transférerons automatiquement l'argent de votre compte bancaire aux Fonds que vous aurez choisis.
- Vous pouvez changer le montant investi et la fréquence de votre placement, ou encore mettre fin au programme, en tout temps en communiquant avec votre professionnel en investissement inscrit ou votre courtier.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme à tout moment.
- Si vous faites des achats au moyen de cotisations par prélèvements automatiques, vous ne recevrez l'aperçu du fonds du Fonds dans lequel vous avez investi qu'après votre premier achat, à moins que vous ne demandiez qu'il vous soit aussi envoyé après chaque achat subséquent. Si vous désirez recevoir l'aperçu du fonds pour les achats subséquents, veuillez contacter votre courtier. L'aperçu du fonds courant se trouve à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), [www.banquescotia.com/fondsprivesscotia](http://www.banquescotia.com/fondsprivesscotia) pour les Fonds privés Scotia ou [www.banquescotia.com/portefeuillesapogee](http://www.banquescotia.com/portefeuillesapogee) pour les Portefeuilles Apogée. Malgré le fait qu'aucun droit de résolution n'est prévu par la loi à l'égard d'un achat subséquent de parts d'OPC effectué au moyen d'une cotisation par prélèvements automatiques (puisque ce droit n'existe qu'à l'égard des achats

initiaux effectués au moyen de cotisations par prélèvements automatiques), vous aurez toujours le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité dans le cas où l'aperçu du fonds (ou les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié) contiendrait des informations fausses ou trompeuses, que vous ayez ou non demandé un l'aperçu du fonds pour les achats subséquents.

- Les cotisations par prélèvements automatiques ne sont pas offertes pour les parts de série M.

## Programme de retraits automatiques

Les programmes de retraits automatiques vous permettent de recevoir des paiements en espèces réguliers de vos Fonds. Le tableau qui suit présente le solde minimal nécessaire pour commencer le programme et le minimum par retrait.

Fonds	Solde minimal pour établir le programme	Minimum par retrait
Fonds Scotia du marché monétaire		
Fonds Scotia des bons du Trésor	10 000 \$	100 \$
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US <sup>1</sup>		
Fonds privés Scotia <sup>2</sup>	50 000 \$	s.o.
Portefeuilles INNOVA Scotia	50 000 \$	50 \$
Portefeuilles Apogée <sup>3</sup>	25 000 \$	s.o.
Tous les autres Fonds <sup>1,4</sup>	5 000 \$	50 \$

<sup>1</sup> Vous devez payer les parts du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US, du Fonds Scotia d'obligations en \$ US et du Fonds Scotia équilibré en \$ US.

<sup>2</sup> Le gestionnaire se réserve le droit d'annuler le programme d'un Fonds privé Scotia si la valeur de votre placement tombe sous les 25 000 \$.

<sup>3</sup> Le gestionnaire se réserve le droit d'annuler le programme d'un Portefeuilles Apogée si la valeur de votre placement tombe sous les 5 000 \$.

<sup>4</sup> Pour les parts de série K, le solde minimal pour établir un PPS est de 150 000 \$.

## Renseignements complémentaires sur le programme de retraits automatiques

- Le programme de retraits automatiques est uniquement offert pour les comptes non enregistrés.
- Vous pouvez choisir de recevoir des paiements mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous vendrons automatiquement le nombre de parts nécessaire pour effectuer des paiements à votre compte bancaire auprès de toute institution financière du Canada.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.

- Vous pouvez changer les Fonds ainsi que le montant ou la fréquence de vos paiements, ou encore annuler le programme en communiquant avec votre professionnel en investissement inscrit.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme, ou encore renoncer aux montants minimaux à tout moment.
- Le programme de retraits automatiques n'est pas offert pour les parts de série M.

Si vous retirez plus d'argent que n'en gagnent vos parts, vous risquez d'épuiser votre placement.

### **Régimes enregistrés**

Votre courtier ou conseiller peut vous offrir des REER, des FERR, des REEI, des comptes de retraite avec immobilisation des fonds, des RER immobilisés, des FRV, des FRRRI, des FERP, des REEE et des CELI Scotia. Vous pouvez effectuer des placements forfaitaires ou, si vous le préférez, vous pouvez établir un programme d'investissement automatique au moyen de cotisations par prélèvements automatiques. Vous trouverez les montants minimaux des placements à la rubrique « Placements minimaux ».

Vous pouvez aussi détenir des parts des Fonds dans des régimes enregistrés autogérés auprès d'autres institutions financières. Il se pourrait qu'on vous demande des frais pour de tels régimes.

### **Portefeuilles optimisés (parts de série Apogée)**

Vous pouvez choisir entre plusieurs portefeuilles optimisés, conçus par des spécialistes avec l'aide de NTGA. Chaque portefeuille optimisé est composé de divers fonds ainsi que d'espèces et de quasi-espèces. Un conseiller de ScotiaMcLeod peut vous aider à choisir un portefeuille optimisé. Vous pouvez aussi établir la pondération cible de chaque fonds de votre portefeuille optimisé grâce au rééquilibrage automatique décrit ci-dessous. Si NTGA recommande un changement dans la pondération d'un portefeuille optimisé donné ou un changement dans les fonds compris dans un portefeuille optimisé donné, ce changement ne sera effectué que si vous donnez votre consentement au conseiller de ScotiaMcLeod.

### **Portefeuilles personnalisés (parts de série Apogée)**

Vous pouvez aussi concevoir un portefeuille personnalisé avec l'aide de votre conseiller ScotiaMcLeod. En règle générale, vous pouvez choisir le nombre de fonds que vous souhaitez inclure dans le portefeuille personnalisé. Vous pouvez aussi établir la pondération cible de chaque fonds de votre portefeuille grâce au rééquilibrage automatique décrit ci-dessous.

### **Rééquilibrage automatique (parts de série Apogée)**

À votre demande, votre portefeuille optimisé ou personnalisé peut être automatiquement rééquilibré pour établir la pondération cible de chaque portefeuille. Le rééquilibrage sera effectué vers le 15<sup>e</sup> jour du mois suivant la fin de chaque année civile. Aucuns frais d'opérations à court terme ne sont imputés à l'égard du rééquilibrage d'un portefeuille optimisé ou personnalisé.

Si vous détenez vos fonds dans un compte non enregistré, vous pourriez enregistrer un gain ou une perte en capital au moment du rééquilibrage de votre compte. Les gains en capital sont imposables.

### **Portefeuilles de gestion de placement ScotiaMcLeod**

Le PPS est un programme de comptes gérés offert par les conseillers de ScotiaMcLeod. Le programme peut investir dans des portefeuilles personnalisés de mandats uniques visant des titres en dépôt ou de mandats multigestionnaires visant des titres en dépôt et des parts de série K, ou dans une combinaison de ces deux types de mandats. Le programme peut aussi investir dans des portefeuilles optimisés de parts de série K.

# Frais

Dans cette rubrique, nous décrivons les frais que vous pourriez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds. Il se peut que vous ayez à payer ces frais directement, ou alors le Fonds peut avoir à en payer certains, ce qui pourrait réduire la valeur de votre placement. Les Fonds sont tenus d'acquitter la taxe sur les produits et services (la « TPS ») ou la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur les frais de gestion et, selon le cas, (i) les frais d'exploitation ou (ii) les frais administratifs fixes (terme défini ci-dessous) et les frais du Fonds (terme défini ci-dessous), à l'égard de chaque série de parts en fonction du lieu de résidence, aux fins de l'impôt, des épargnants de la série de parts concernée. La TPS est actuellement de 5 %, et la TVH se situe entre 13 et 15 %, selon la province. Par conséquent, la modification des taux de TVH en vigueur, l'adoption de la TVH par d'autres provinces, l'abandon de la TVH par les provinces qui l'avaient déjà adoptée et

des changements dans la répartition des territoires de résidence des épargnants dans chaque série de parts pourraient avoir une incidence sur les rendements du Fonds d'une année à l'autre.

Le gestionnaire n'est pas tenu d'obtenir l'approbation des porteurs de parts pour l'établissement ou la modification de la méthode de calcul des frais imputés à un fonds ou imposés directement aux porteurs de parts du fonds d'une manière qui pourrait entraîner une augmentation des frais pour les porteurs de parts, pourvu toutefois que l'établissement ou le changement soit fait uniquement si un préavis a été envoyé aux porteurs de parts au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement.

## Frais payables par les Fonds

### Frais de gestion

Chaque Fonds nous verse des frais de gestion pour chaque série de parts, autres que les parts des séries I, K et Apogée, en échange de services de gestion généraux. Ces frais sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés mensuellement. Ils couvrent les frais engagés pour gérer le Fonds, obtenir des analyses, des recommandations et des décisions de placement pour le Fonds, prévoir le placement, la commercialisation et la promotion des Fonds et fournir ou obtenir la prestation d'autres services.

#### *Série I*

Les frais de gestion associés aux parts de série I d'un Fonds sont négociés et versés directement par l'épargnant et non par le Fonds, et n'excéderont pas les frais de gestion associés aux parts des séries A ou Apogée du Fonds. Si le Fonds n'offre pas les séries A ou Apogée, les frais de gestion n'excéderont pas 1,5 %.

#### *Série K*

Aucuns frais de gestion ne sont exigés par le gestionnaire pour les parts de série K d'un Fonds donné. Si vous avez conclu une convention PPS avec ScotiaMcLeod, vous accepterez de payer des frais de compte pour les services offerts en vertu de cette convention. Vous paierez les frais trimestriellement, uniquement au moyen du rachat de parts de série K détenues dans les Fonds, sauf si ScotiaMcLeod permet une autre forme de paiement. En ce qui concerne les parts de série K, ScotiaMcLeod versera au gestionnaire une partie de ses frais PPS, jusqu'à concurrence de 0,28 %.

#### *Série Apogée*

Aucuns frais de gestion ne sont imposés par le gestionnaire à l'égard des parts de série Apogée d'un Fonds. Si vous avez conclu une convention relative au Programme Apogée avec ScotiaMcLeod, vous avez convenu de payer des frais fondés sur l'actif pour les services offerts aux termes de cette convention. Vous devrez payer ces frais trimestriellement et le paiement ne peut se faire que par le rachat de parts de série Apogée détenues dans les Fonds, à moins d'être autrement autorisé par ScotiaMcLeod. Les frais annuels maximaux pour la série Apogée sont de 0,75 % pour le Fonds Scotia du marché monétaire et de 2,5 % pour tous les autres Fonds. En ce qui a trait à la série Apogée, ScotiaMcLeod remboursera au gestionnaire le taux des frais que ce dernier a reçus à l'égard de la série F d'un Fonds. ScotiaMcLeod remboursera également au gestionnaire la portion de ces honoraires des conseillers en valeurs et de NTGA attribuable aux parts de série Apogée et peut rembourser au gestionnaire certaines autres dépenses.

Les frais d'achat des parts de série Apogée à l'extérieur du Programme Apogée sont négociés de façon distincte avec votre courtier et le gestionnaire.

Le gestionnaire, à sa seule appréciation, peut renoncer à une partie des frais de gestion afférents à une série ou en absorber une partie. Ces renoncations ou absorptions peuvent être annulées n'importe quand sans préavis.

## Frais payables par les Fonds (suite)

Les taux de frais de gestion, qui représentent un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série des Fonds, sont les suivants :

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
<i>Parts de série A</i>	
<b>Fonds de quasi-liquidités</b>	
Fonds Scotia du marché monétaire	0,75 % <sup>1</sup>
Fonds Scotia des bons du Trésor	0,75 % <sup>1</sup>
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US	1,00 %
<sup>1</sup> Le Fonds verse une distribution sur frais de gestion de 0,25 % quand la valeur de ses titres détenus dans un compte est d'au moins 100 000 \$.	
<b>Fonds de revenu</b>	
Fonds Scotia d'obligations	1,10 %
Fonds Scotia de revenu canadien	1,10 %
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia	1,10 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	1,10 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	1,10 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	1,10 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	1,10 %
<b>Fonds équilibrés</b>	
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	1,65 %
Fonds Scotia canadien équilibré	1,65 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	1,25 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	1,65 %
Fonds Scotia équilibré mondial	1,65 %
Fonds Scotia revenu avantage	1,65 %
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	1,65 %
Fonds Scotia équilibré en \$ US	1,65 %
<b>Fonds d'actions</b>	
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	1,50 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes	1,75 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	1,75 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	1,75 %
Fonds Scotia des ressources	1,75 %
Fonds Scotia de dividendes américains	1,50 %
Fonds Scotia d'actions américaines	1,75 %
Fonds Scotia de potentiel américain	1,75 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia européen	1,75 %
Fonds Scotia d'actions internationales	1,75 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	1,50 %
Fonds Scotia d'actions mondiales	1,75 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	1,75 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	1,75 %
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	1,75 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
<b>Fonds indiciels</b>	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,70 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,80 %
Fonds Scotia indiciel international	0,80 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,80 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,80 %
<b>Solutions Portefeuille</b>	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	1,50 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	1,60 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	1,70 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	1,80 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	1,90 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	1,75 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	1,85 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	1,95 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	2,05 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	2,15 %
<i>Portefeuilles INNOVA Scotia</i>	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	1,60 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	1,70 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	1,80 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	1,90 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	2,00 %
<i>Portefeuilles Apogée</i>	
Portefeuille équilibré Apogée	2,10 %
<i>Parts de série D</i>	
<b>Fonds équilibrés</b>	
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	0,90 %
Fonds Scotia canadien équilibré	0,90 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,90 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,90 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,90 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,90 %
<b>Fonds indiciels</b>	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,50 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,60 %
Fonds Scotia indiciel international	0,60 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,60 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,60 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
<i>Parts de série F</i>	
<b>Fonds de revenu</b>	
Fonds Scotia de revenu canadien	0,60 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,60 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,60 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,60 %
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+	0,75 %
Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base	0,70 %
Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé	0,75 %
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	0,75 %
Fonds privé Scotia de revenu	0,70 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	0,60 %
<b>Fonds équilibrés</b>	
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	0,85 %
Fonds Scotia canadien équilibré	0,85 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,625 %
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	0,85 %
Fonds privé Scotia équilibré stratégique	1,00 %
<b>Fonds d'actions</b>	
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,70 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes	0,90 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,90 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,90 %
Fonds privé Scotia canadien de croissance	1,00 %
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation	1,00 %
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation	1,00 %
Fonds privé Scotia canadien de valeur	1,00 %
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation	1,00 %
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,80 %
Fonds privé Scotia américain de valeur	1,00 %
Fonds Scotia des ressources	0,90 %
Fonds Scotia d'actions américaines	0,90 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,90 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia européen	0,90 %
Fonds Scotia d'actions internationales	0,90 %
Fonds privé Scotia des marchés émergents	1,00 %
Fonds privé Scotia d'actions internationales	1,00 %
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	1,00 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia d'actions mondiales	0,90 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	0,90 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,90 %
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,90 %
Fonds privé Scotia d'actions mondiales	1,00 %
Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures	1,00 %
Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux	1,00 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
<b>Fonds indiciels</b>	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,35 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,40 %
Fonds Scotia indiciel international	0,40 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,40 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,40 %
<b>Solutions Portefeuille</b>	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,60 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,70 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,80 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,90 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,85 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,95 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	1,05 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	1,15 %
<i>Portefeuilles Apogée</i>	
Portefeuille équilibré Apogée	0,80 %
<i>Parts de série M</i>	
<b>Fonds de quasi-liquidités</b>	
Fonds Scotia du marché monétaire	0,03 %
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US	0,03 %
<b>Fonds de revenu</b>	
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US	0,07 %
Fonds Scotia d'obligations	0,07 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,07 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,07 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,07 %
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	0,07 %
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes	0,07 %
Fonds privé Scotia de revenu à taux variable	0,07 %
Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé	0,45 %
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	0,30 %
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes	0,07 %
Fonds privé Scotia d'obligations à court terme	0,07 %
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total	0,07 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	0,07 %
<b>Fonds équilibrés</b>	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,10 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,10 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
<b>Fonds d'actions</b>	
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,10 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,10 %
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes	0,10 %
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation	0,70 %
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains	0,10 %
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers	0,15 %
Fonds privé Scotia de dividendes américains	0,10 %
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,40 %
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,55 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds privé Scotia des marchés émergents	0,70 %
Fonds privé Scotia international d'actions de base	0,10 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,16 %
Fonds privé Scotia d'actions mondiales	0,50 %
Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures	0,50 %
Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité	0,55 %
Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde	0,10 %
<b>Fonds spécialisé</b>	
Fonds Scotia de rendement à prime	0,10 %
<i>Parts de série T</i>	
<b>Solutions Portefeuille</b>	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	1,50 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	1,60 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	1,70 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	1,80 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	1,90 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	1,75 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	1,85 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	1,95 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	2,05 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	2,15 %
<i>Portefeuilles INNOVA Scotia</i>	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	1,60 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	1,70 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	1,80 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	1,90 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	2,00 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	Frais de gestion annuels (%)
<i>Parts de série Prestige</i>	
<b>Portefeuilles Scotia Aria</b>	
Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution	1,20 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection	1,20 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement	1,20 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution	1,40 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection	1,40 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement	1,40 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution	1,60 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection	1,60 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement	1,60 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution	1,70 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection	1,70 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement	1,70 %
<i>Parts de série Prestige TL</i>	
<b>Portefeuilles Scotia Aria</b>	
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection	1,20 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement	1,20 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection	1,40 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement	1,40 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection	1,60 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement	1,60 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection	1,70 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement	1,70 %
<i>Parts de série Prestige T</i>	
<b>Portefeuilles Scotia Aria</b>	
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection	1,20 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement	1,20 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection	1,40 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement	1,40 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection	1,60 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement	1,60 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection	1,70 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement	1,70 %
<i>Parts de série Prestige TH</i>	
<b>Portefeuilles Scotia Aria</b>	
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection	1,20 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement	1,20 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection	1,40 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement	1,40 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection	1,60 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement	1,60 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection	1,70 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement	1,70 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

### Fonds qui investissent dans d'autres fonds

Un fonds sous-jacent paie ses propres frais, lesquels s'ajoutent aux frais payables par un Fonds qui investit dans le fonds sous-jacent.

Aucuns frais de gestion ni aucune prime d'incitation ne sont payables par un Fonds si le paiement de ces frais ou primes pouvait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un fonds sous-jacent pour les mêmes services.

Aucuns frais de vente ou de rachat ne sont payables par un Fonds lorsqu'il achète ou vend des titres d'un fonds sous-jacent géré par nous, par un membre de notre groupe ou par une personne ayant des liens avec nous ou si le paiement de ces frais pouvait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un épargnant du Fonds.

---

### Distributions sur frais de gestion

Afin de favoriser les très gros placements dans un Fonds et d'exiger des frais de gestion réels qui soient concurrentiels pour ces placements, le gestionnaire peut accepter de renoncer à une partie des frais de gestion qu'il serait par ailleurs en droit de recevoir d'un Fonds ou d'un porteur de parts relativement au placement d'un porteur de parts dans ce Fonds. Un montant correspondant au montant de cette renonciation peut être distribué au porteur de parts par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas (un tel montant est appelé une « distribution sur frais de gestion »). De cette façon, les distributions sur frais de gestion sont effectivement supportées par le gestionnaire et non par les Fonds ou le porteur de parts, car les Fonds ou le porteur de parts, selon le cas, paient des frais de gestion réduits. Les distributions sur frais de gestion sont calculées et créditées au porteur de parts intéressé chaque jour ouvrable et distribuées sur une base mensuelle, d'abord sur le revenu net et les gains en capital réalisés nets des Fonds pertinents, puis sur le capital. Toutes les distributions sur frais de gestion sont automatiquement réinvesties dans d'autres titres de la série pertinente d'un Fonds. Le paiement par le Fonds ou le gestionnaire, selon le cas, des distributions sur frais de gestion à un porteur de parts à l'égard d'un gros placement est entièrement négociable entre le gestionnaire, à titre de mandataire du Fonds, et le conseiller ou le professionnel en investissement inscrit du porteur de parts et est surtout basé sur la taille du placement dans le Fonds. Le gestionnaire confirme par écrit au conseiller ou au professionnel en investissement inscrit du porteur de parts les détails relatifs à toute distribution sur frais de gestion.

La distribution sur frais de gestion de 0,25 % payée par le Fonds du marché monétaire et le Fonds des bons du Trésor quand la valeur des titres du Fonds détenus dans un compte est d'au moins 100 000 \$ n'est pas facultative et elle sera appliquée automatiquement quand le placement d'un porteur de parts dans le Fonds atteindra ce seuil.

---

### Frais d'exploitation

#### Frais d'exploitation

On impute à chaque série du Fonds Scotia des bons du Trésor, du Fonds Scotia du marché monétaire et du Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (les « Fonds exclus »), ainsi qu'à la série F du Fonds Scotia d'actions canadiennes et du Fonds Scotia de croissance mondiale (les « séries exclues ») leurs propres frais et leur quote-part des frais du Fonds qui sont communs à toutes les séries. Les frais d'exploitation peuvent comprendre des frais juridiques et d'autres frais engagés pour se conformer aux politiques et aux exigences légales et réglementaires, des honoraires d'audit, des taxes et des impôts, de frais de courtage, des frais de communication avec les porteurs de parts et d'autres frais d'administration. Parmi les autres frais d'administration, notons les dépenses internes engagées et payées par le gestionnaire pour l'exploitation quotidienne des Fonds. Ces frais comprennent aussi les coûts liés aux activités du CEI (comme ceux liés à la tenue des réunions, aux primes d'assurance du CEI, ainsi que les frais des conseillers dont le CEI a retenu les services), les honoraires versés à chacun des membres du CEI et les frais raisonnables liés à l'exercice des fonctions de chacun en tant que membre du CEI. À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a le droit de recevoir une provision de 35 000 \$ (47 500 \$ pour le président) par année, et des jetons de présence de 1 500 \$ par réunion. Chaque Fonds Scotia verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse les membres du CEI des frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils rendent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers des Fonds. Nous pouvons choisir de prendre ces frais en charge.

## Frais payables par les Fonds (suite)

### Frais administratifs fixes

Le gestionnaire paie certains frais d'exploitation des Fonds, sauf les Fonds exclus et les séries exclues (les « Fonds FAF »). Ces frais comprennent les frais liés aux dépôts réglementaires et autres frais d'exploitation quotidiens, notamment les honoraires de l'agent chargé des transferts et de la tenue des registres, les frais de comptabilité et d'évaluation de fonds, les frais de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les frais d'administration, les frais bancaires, les frais liés à l'établissement et à la distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des notices annuelles, des aperçus du fonds et des états, les frais liés à la communication avec les épargnants et aux documents d'information continue. Le gestionnaire n'est pas tenu de payer d'autres frais, coûts ou honoraires, y compris ceux découlant de nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires liées aux frais et aux honoraires susmentionnés. En contrepartie, chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) verse au gestionnaire des frais administratifs fixes (les « frais administratifs fixes »). Ces frais peuvent varier par série de parts et par Fonds. Le gestionnaire peut, pour certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais administratifs fixes d'une série ou des frais du fonds. Les frais administratifs fixes et les frais du fonds sont pris en compte dans le ratio des frais de gestion de chaque série d'un Fonds FAF (sauf les séries exclues). Les frais administratifs fixes sont calculés et cumulés quotidiennement, et sont payables mensuellement. Les taux annuels maximaux des frais administratifs fixes, qui représentent un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts de chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) sont les suivants :

<b>Fonds</b>	<b>% des frais administratifs fixes</b>
<i>Parts de série A</i>	
<b>Fonds de revenu</b>	
Fonds Scotia d'obligations	0,07 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,07 %
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia	0,10 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,30 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,07 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	0,06 %
<b>Fonds équilibrés</b>	
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	0,11 %
Fonds Scotia canadien équilibré	0,09 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,06 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,08 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,15 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,07 %
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	0,15 %
Fonds Scotia équilibré en \$ US	0,09 %
<b>Fonds d'actions</b>	
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,06 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes	0,11 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,13 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,26 %
Fonds Scotia des ressources	0,16 %
Fonds Scotia de dividendes américains	0,24 %
Fonds Scotia d'actions américaines	0,25 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,35 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia européen	0,35 %
Fonds Scotia d'actions internationales	0,25 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	0,12 %
Fonds Scotia d'actions mondiales	0,35 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	0,25 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,17 %
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,35 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
<b>Fonds indiciels</b>	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,10 %
Fonds Scotia indiciel international	0,32 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,23 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,17 %
<b>Solutions Portefeuille</b>	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,07 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,05 %
<i>Portefeuilles INNOVA Scotia</i>	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,04 %
<i>Portefeuilles Apogée</i>	
Portefeuille équilibré Apogée	0,08 %
<i>Parts de série D</i>	
<b>Fonds équilibrés</b>	
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	0,11 %
Fonds Scotia canadien équilibré	0,09 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,06 %
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,08 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,15 %
Fonds Scotia revenu avantage	0,07 %
<b>Fonds indiciels</b>	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,10 %
Fonds Scotia indiciel international	0,32 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,23 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,17 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
<i>Parts de série F</i>	
<b>Fonds de revenu</b>	
Fonds Scotia de revenu canadien	0,07 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,30 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,07 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+	0,10 %
Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base	0,08 %
Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé	0,10 %
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	0,05 %
Fonds privé Scotia de revenu	0,08 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	0,06 %
<b>Fonds équilibrés</b>	
Fonds Scotia de perspectives équilibrées	0,11 %
Fonds Scotia canadien équilibré	0,09 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,06 %
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone	0,15 %
Fonds privé Scotia équilibré stratégique	0,10 %
<b>Fonds d'actions</b>	
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,06 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,13 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,26 %
Fonds privé Scotia canadien de croissance	0,10 %
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation	0,10 %
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation	0,10 %
Fonds privé Scotia canadien de valeur	0,10 %
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,10 %
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,10 %
Fonds privé Scotia américain de valeur	0,10 %
Fonds Scotia des ressources	0,16 %
Fonds Scotia d'actions américaines	0,25 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,35 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia européen	0,35 %
Fonds Scotia d'actions internationales	0,25 %
Fonds privé Scotia des marchés émergents	0,10 %
Fonds privé Scotia d'actions internationales	0,10 %
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	0,10 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia d'actions mondiales	0,35 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,17 %
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,35 %
Fonds privé Scotia d'actions mondiales	0,10 %
Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures	0,10 %
Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux	0,10 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
<b>Fonds indiciels</b>	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,10 %
Fonds Scotia indiciel international	0,32 %
Fonds Scotia indiciel Nasdaq	0,23 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,17 %
<b>Solutions Portefeuille</b>	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,07 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,05 %
<i>Portefeuilles Apogée</i>	
Portefeuille équilibré Apogée	0,08 %
<i>Parts de série I</i>	
<b>Fonds de revenu</b>	
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre	0,03 %
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US	0,03 %
Fonds Scotia d'obligations	0,02 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,02 %
Fonds Scotia d'obligations mondiales	0,07 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,02 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+	0,03 %
Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base	0,03 %
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	0,02 %
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes	0,02 %
Fonds privé Scotia de revenu à taux variable	0,03 %
Fonds privé Scotia de créances mondiales	0,04 %
Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé	0,03 %
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement élevé	0,03 %
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	0,03 %
Fonds privé Scotia de revenu	0,03 %
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes	0,02 %
Fonds privé Scotia d'obligations à court terme	0,03 %
<b>Fonds équilibrés</b>	
Fonds Scotia équilibré de dividendes	0,05 %
Fonds Scotia équilibré mondial	0,05 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
<b>Fonds d'actions</b>	
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,02 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes	0,06 %
Fonds Scotia de croissance canadienne	0,04 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,10 %
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations	0,07 %
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes	0,02 %
Fonds privé Scotia canadien de croissance	0,04 %
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation	0,08 %
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation	0,03 %
Fonds privé Scotia canadien de valeur	0,05 %
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales	0,07 %
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers	0,10 %
Fonds privé Scotia de dividendes américains	0,04 %
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,07 %
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,10 %
Fonds privé Scotia américain de valeur	0,03 %
Fonds Scotia des ressources	0,10 %
Fonds Scotia de dividendes américains	0,03 %
Fonds Scotia d'actions américaines	0,07 %
Fonds Scotia de potentiel américain	0,10 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds Scotia d'actions de marchés émergents	0,07 %
Fonds Scotia européen	0,10 %
Fonds Scotia d'actions internationales	0,07 %
Fonds privé des marchés émergents	0,07 %
Fonds privé Scotia d'actions internationales diversifiées	0,07 %
Fonds privé Scotia d'actions internationales de base	0,09 %
Fonds privé Scotia d'actions internationales	0,04 %
Fonds privé Scotia d'actions internationales de croissance	0,07 %
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	0,10 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	0,05 %
Fonds Scotia d'actions mondiales	0,06 %
Fonds Scotia de croissance mondiale	0,04 %
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	0,09 %
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,06 %
Fonds privé Scotia d'actions mondiales	0,04 %
Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures	0,04 %
Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux	0,03 %
Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde	0,08 %
<b>Fonds indiciels</b>	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien	0,03 %
Fonds Scotia indiciel canadien	0,06 %
Fonds Scotia indiciel international	0,09 %
Fonds Scotia indiciel américain	0,07 %
<b>Fonds spécialisé</b>	
Fonds privé Scotia de rendement à prime	0,07 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
<i>Parts de série K</i>	
<b>Fonds de revenu</b>	
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US	0,11 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,11 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,11 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	0,11 %
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes	0,20 %
Fonds privé Scotia de revenu à taux variable	0,11 %
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement élevé	0,11 %
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	0,11 %
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes	0,11 %
Fonds privé Scotia d'obligations à court terme	0,11 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	0,11 %
<b>Fonds équilibré</b>	
Fonds Scotia de revenu avantage	0,15 %
<b>Fonds d'actions</b>	
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,20 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,25 %
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes	0,20 %
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains	0,25 %
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers	0,25 %
Fonds privé Scotia de dividendes américains	0,25 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds privé Scotia d'actions internationales de base	0,25 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,25 %
Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde	0,25 %
<b>Fonds spécialisé</b>	
Fonds privé Scotia de rendement à prime	0,25 %
<i>Parts de série M</i>	
<b>Fonds de revenu</b>	
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US	0,03 %
Fonds Scotia d'obligations	0,02 %
Fonds Scotia de revenu canadien	0,02 %
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone	0,02 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	0,10 %
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	0,02 %
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes	0,03 %
Fonds privé Scotia de revenu à taux variable	0,05 %
Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé	0,05 %
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	0,03 %
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes	0,02 %
Fonds privé Scotia d'obligations à court terme	0,03 %
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total	0,02 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	0,03 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
<b>Fonds équilibrés</b>	
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié	0,04 %
Fonds Scotia de revenu avantage	0,04 %
<b>Fonds d'actions</b>	
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i>	
Fonds Scotia de dividendes canadiens	0,02 %
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,23 %
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes	0,02 %
Fonds privé d'actions canadiennes à faible capitalisation	0,15 %
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains	0,05 %
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers	0,06 %
Fonds privé Scotia de dividendes américains	0,02 %
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,02 %
Fonds privé Scotia américain de valeur à moyenne capitalisation	0,08 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds privé Scotia des marchés émergents	0,09 %
Fonds privé Scotia d'actions internationales de base	0,18 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone	0,10 %
Fonds privé Scotia d'actions mondiales	0,10 %
Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures	0,10 %
Fonds privé Scotia d'actions mondiales à faible volatilité	0,10 %
Fonds privé Scotia d'infrastructures Monde	0,10 %
<b>Fonds spécialisé</b>	
Fonds privé Scotia de rendement à prime	0,10 %
<i>Parts de série T</i>	
<b>Solutions Portefeuille</b>	
<i>Portefeuilles Sélection Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Sélection	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	0,07 %
<i>Portefeuilles Partenaires Scotia</i>	
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	0,05 %
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	0,04 %
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	0,05 %
<i>Portefeuilles INNOVA Scotia</i>	
Portefeuille de revenu INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia	0,03 %
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia	0,04 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
<i>Parts de série Apogée</i>	
<b>Fonds de revenu</b>	
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+	0,18 %
Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base	0,08 %
Fonds privé Scotia mondial à rendement élevé	0,18 %
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur	0,11 %
Fonds privé Scotia de revenu	0,07 %
<b>Fonds équilibré</b>	
Fonds privé Scotia équilibré stratégique	0,30 %
<b>Fonds d'actions</b>	
<i>Fonds d'actions canadiennes et américaines</i>	
Fonds privé Scotia canadien de croissance	0,15 %
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation	0,24 %
Fonds privé Scotia canadien à petite capitalisation	0,22 %
Fonds privé Scotia canadien de valeur	0,15 %
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation	0,27 %
Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation	0,49 %
Fonds privé Scotia américain de valeur	0,21 %
<i>Fonds d'actions internationales</i>	
Fonds privé des marchés émergents	0,23 %
Fonds privé Scotia d'actions internationales	0,24 %
Fonds privé Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	0,50 %
<i>Fonds d'actions mondiales</i>	
Fonds privé Scotia d'actions mondiales	0,31 %
Fonds privé Scotia mondial d'infrastructures	0,25 %
Fonds privé Scotia de titres immobiliers mondiaux	0,11 %
<i>Parts de série Prestige</i>	
<b>Portefeuilles Scotia Aria</b>	
Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement	0,10 %
<i>Parts de série Prestige TL</i>	
<b>Portefeuilles Scotia Aria</b>	
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement	0,10 %

## Frais payables par les Fonds (suite)

Fonds	% des frais administratifs fixes
<i>Parts de série Prestige T</i>	
<b>Portefeuilles Scotia Aria</b>	
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement	0,10 %
<i>Parts de série Prestige TH</i>	
<b>Portefeuilles Scotia Aria</b>	
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection	0,10 %
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement	0,10 %

### Frais du Fonds

Chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) paie aussi directement certains frais d'exploitation, y compris les frais liés au CEI des Fonds, les frais liés aux exigences gouvernementales ou réglementaires imposées après le 17 septembre 2020, et les nouveaux types de frais, les frais non engagés avant le 17 septembre 2020, y compris ceux liés aux services externes qui n'étaient habituellement pas imputés dans le secteur canadien de l'épargne collective au 17 septembre 2020, les frais introduits après le 17 septembre 2020 par une autorité en valeurs mobilières ou une autre instance gouvernementale et qui sont fondés sur l'actif ou d'autres critères des Fonds, les frais d'opérations, y compris les frais liés aux dérivés, et les coûts d'emprunt (collectivement, les « frais du Fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS ou la TVH, selon le cas).

Le prix d'achat de l'ensemble des titres et autres biens acquis par les Fonds FAF ou pour leur compte (notamment les frais de courtage, les commissions et les frais de service payés dans le cadre de l'achat et de la vente de ces titres ou autres biens) est considéré être un coût en capital payé directement par les Fonds FAF, et, par conséquent, il n'est pas considéré comme faisant partie des frais d'exploitation des Fonds FAF payés par le gestionnaire.

Les frais du Fonds seront répartis entre les Fonds FAF, et chaque série d'un Fonds FAF (sauf les séries exclues) paie ses propres frais et sa quote-part des frais du Fonds communs à toutes les séries (sauf les séries exclues). À l'heure actuelle, chaque membre du CEI a le droit de recevoir une provision annuelle de 50 000 \$ (65 000 \$ pour le président) et des jetons de présence de 2 000 \$ par réunion. Chaque fonds d'investissement géré par le gestionnaire pour lequel un CEI a été établi verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse les membres du CEI des frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils fournissent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Fonds doit verser sera mentionnée dans les états financiers des Fonds. Le gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, payer une partie des frais administratifs fixes d'une série ou des frais du Fonds. Les frais administratifs fixes et les frais du Fonds sont compris dans le ratio des frais de gestion de chaque série d'un Fonds FAF (sauf les séries exclues).

## Frais payables par les Fonds (suite)

### Ratio des frais de gestion

Chaque Fonds FAF (sauf les séries exclues) acquitte les frais suivants relatifs à son exploitation et à la conduite de ses activités : a) les frais de gestion versés au gestionnaire pour des services de gestion générale; b) les frais administratifs fixes payés au gestionnaire, et c) les frais du Fonds (y compris les taxes).

Chacun des Fonds exclus et chacune des séries exclues acquittent la totalité des frais relatifs à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, y compris a) les frais de gestion versés au gestionnaire pour des services de gestion généraux; b) les frais d'exploitation comme les frais juridiques et autres frais engagés pour respecter les exigences légales et réglementaires ainsi que les politiques, les frais d'audit, les frais de garde, l'impôt, les frais de communication de l'information aux porteurs de parts ainsi que les autres frais d'administration; et c) toutes les taxes.

Les frais susmentionnés dans les deux paragraphes précédents sont exprimés annuellement selon chaque série des Fonds sous la forme d'un ratio annuel des frais de gestion (« RFG »), qui correspond au total des charges, y compris, s'il y a lieu, une quote-part des frais du fonds sous-jacent assumés indirectement par le Fonds, de chaque série du Fonds pour l'année exprimé en pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne du Fonds pour l'année, ce ratio étant calculé en conformité avec la législation applicable en matière de valeurs mobilières. Les coûts d'opérations de portefeuille et les coûts liés aux opérations sur dérivés ne sont pas pris en compte dans le RFG.

### Fonds Scotia hypothécaire de revenu

Le Fonds Scotia hypothécaire de revenu verse à la Société d'hypothèques Scotia, filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia, une rémunération pour l'administration de toutes les créances hypothécaires qu'elle détient. Cette rémunération équivaut à un taux annualisé de 0,15 % de la valeur liquidative moyenne des créances hypothécaires.

## Frais payables directement par vous

### Frais d'acquisition

Aucuns

### Frais de rachat

Aucuns

### Honoraires pour compte à honoraires

Les parts de série F ne sont habituellement offertes qu'aux épargnants titulaires d'un compte à honoraires auprès de courtiers autorisés. Les épargnants de la série F peuvent se voir imputer des frais de conseil en placement par leur courtier. Le montant de ces frais se négocie entre vous et votre courtier.

### Frais de gestion de la série I

Les frais de gestion de la série I d'un Fonds sont négociés et payés directement par l'épargnant et non par le Fonds. Les frais de gestion maximaux de la série I pouvant être payés pour un Fonds n'excéderont pas les frais de gestion des séries A ou Apogée du Fonds. Si le Fonds n'offre ni la série A ni la série Apogée, les frais de gestion n'excéderont pas 1,5 %.

### Frais PPS

Les frais liés à la participation au PPS sont fondés sur la taille du placement, tel qu'énoncé dans la convention PPS de ScotiaMcLeod, et ils sont payés directement par l'épargnant, et non par le Fonds.

### Frais de substitution

Aucuns

### Frais d'opérations à court terme

Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % du montant des parts que vous vendez ou substituez, si vous vendez ou substituez des parts dans les 31 jours de leur achat. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme ».

### Frais relatifs aux régimes enregistrés

Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré offert par Placements Scotia Inc., alors des frais de retrait ou de transfert d'au plus 50 \$ peuvent s'appliquer. Si vous investissez au moyen d'un régime enregistré auprès d'un autre courtier de la Banque Scotia ou d'une autre institution financière, vous pouvez contacter votre courtier de cette institution pour savoir s'il vous impute des frais pour les régimes enregistrés.

### Autres frais

- Cotisations par prélèvements automatiques : aucuns
- Programme de retraits automatiques : aucuns

# Incidence des frais d'acquisition

Les Fonds n'imputent aucuns frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez aucune commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez des parts de ces Fonds par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc., de ScotiaMcLeod ou de Scotia iTRADE. Il se peut que vous ayez à payer un courtage ou d'autres frais si vous

achetez, substituez ou vendez des parts par l'intermédiaire d'autres courtiers.

## Rémunération du courtier

Dans cette rubrique, nous expliquons la façon dont nous rémunérons les courtiers lorsque vous investissez dans des parts des séries A, D, T, Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH des Fonds.

### Commission de suivi

Nous versons à Placements Scotia Inc., à ScotiaMcLeod ou à Scotia iTRADE et aux autres courtiers une commission de suivi sur les parts des séries A, D, T, Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH. Nous ne versons aucune commission de suivi sur les parts des séries F, I, K, M ou Apogée. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement et, sous réserve de certaines conditions, sont fondés sur la valeur des parts des séries visées de chaque Fonds que les épargnants détiennent, vendues par un courtier, aux taux annuels suivants :

Fonds	Taux annuel maximal des commissions de suivi
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (série D)	
Fonds Scotia indiciel canadien (série D)	
Fonds Scotia indiciel international (série D)	
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (série D)	
Fonds Scotia indiciel américain (série D)	Jusqu'à 0,10 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série D)	
Fonds Scotia revenu avantage (parts de série D)	
Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série D)	
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts de série D)	
Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts de série D)	
Fonds Scotia équilibré mondial (parts de série D)	Jusqu'à 0,25 %
Fonds Scotia des bons du Trésor	
Fonds Scotia du marché monétaire (parts de série A)	
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia	
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US	Jusqu'à 0,50 %

Fonds	Taux annuel maximal des commissions de suivi
Fonds Scotia de revenu canadien	
Fonds Scotia d'obligations	
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone (série A)	
Fonds Scotia indiciel obligataire canadien (série A)	
Fonds Scotia indiciel canadien (série A)	
Fonds Scotia indiciel international (série A)	
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (série A)	
Fonds Scotia indiciel américain (série A)	Jusqu'à 0,55 %
Fonds Scotia hypothécaire de revenu	Jusqu'à 0,625 %
Fonds Scotia d'obligations en \$ US	
Fonds Scotia d'obligations mondiales	Jusqu'à 0,75 %
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts de série A)	
Fonds Scotia canadien équilibré (parts de série A)	
Fonds Scotia revenu avantage (parts de série A)	
Fonds Scotia équilibré en \$ US	
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts de série A)	
Fonds Scotia équilibré mondial (parts de série A)	
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone (série A)	
Fonds Scotia d'actions canadiennes	
Fonds Scotia de croissance canadienne	
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation	
Fonds Scotia des ressources	
Fonds Scotia d'actions américaines	
Fonds Scotia de dividendes mondiaux	
Fonds Scotia de croissance mondiale	
Fonds Scotia européen	
Fonds Scotia de dividendes américains	
Fonds Scotia de potentiel américain	
Fonds Scotia d'actions internationales	
Fonds Scotia d'actions mondiales	
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone (série A)	
Portefeuille de revenu Sélection Scotia	

Fonds	Taux annuel maximal des commissions de suivi
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia	
Portefeuilles Scotia Aria	
Portefeuilles INNOVA Scotia	Jusqu'à 1,00 %
Fonds Scotia de dividendes canadiens	Jusqu'à 1,10 %
Fonds Scotia de perspectives équilibrées (parts de série A)	Jusqu'à 1,125 %
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia	
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia	
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia	
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia	
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia	
Portefeuille de croissance Sélection Scotia	
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia	Jusqu'à 1,25 %
Portefeuilles Apogée	Jusqu'à 1,30 %

Il est possible que nous payions des commissions de suivi au courtier exécutant pour les parts que vous achetez ou détenez par l'intermédiaire de votre compte à courtage réduit. Nous pouvons modifier ou annuler les modalités des commissions de suivi à notre gré et sans préavis.

## Incidences fiscales pour les épargnants

La présente section constitue un résumé général des incidences, sur votre placement dans un Fonds, de l'impôt fédéral canadien sur le revenu. Nous supposons que vous :

- êtes un particulier (autre qu'une fiducie);
- êtes un résident du Canada;
- n'avez aucun lien de dépendance avec le Fonds; et
- détenez vos parts à titre d'immobilisation.

Il est présumé dans le présent sommaire que chaque Fonds sera considéré une « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la Loi de l'impôt à tous les moments importants. Pour des détails sur l'éventualité où un Fonds ne serait pas à l'avenir admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement », veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants – Imposition des Fonds » dans la notice annuelle des Fonds. La présente section n'est pas exhaustive et peut ne pas s'appliquer à votre situation personnelle. Vous avez tout intérêt à consulter un conseiller fiscal à ce sujet.

## Programme d'encouragement des ventes

Les membres de la Banque Scotia peuvent inclure la vente de parts des Fonds dans leur programme général d'encouragement. Ces programmes comportent plusieurs produits différents de la Banque Scotia. Nous pouvons offrir d'autres programmes d'encouragement, tant qu'ils sont approuvés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Ni les Fonds ni leurs porteurs de parts ne paient de frais pour les programmes d'encouragement.

## Participation

La Banque de Nouvelle-Écosse est, directement ou indirectement, propriétaire exclusive de Placements Scotia Inc., de Scotia Capitaux Inc. (ce qui comprend ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE) et de MD Management Limited. Chacun des courtiers susmentionnés peut vendre des parts des Fonds.

## Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Le coût des commissions de vente et de suivi et des programmes d'encouragement des ventes a été d'environ 47,6 % du total des frais de gestion que nous avons reçus de l'ensemble des Fonds Scotia au cours de l'exercice du gestionnaire, clos le 31 octobre 2019.

## Parts détenues dans un compte non enregistré

Vous devez inclure, dans votre revenu chaque année, le revenu net et la partie imposable des gains en capital d'un Fonds qui vous sont payés ou payables au cours de l'année par le Fonds (y compris les distributions sur frais de gestion), que vous receviez ce montant en espèces ou en parts additionnelles du Fonds. Ces sommes sont imposées comme si vous les aviez gagnées directement et vous pouvez réclamer un crédit d'impôt s'appliquant à ce revenu. Le remboursement du capital n'est pas imposable dans vos mains et sert généralement à réduire le prix de base rajusté de vos parts du Fonds.

Le prix d'une part d'un Fonds peut inclure des revenus et (ou) des gains en capital que le Fonds a gagnés, sans les avoir encore réalisés ni distribués. Lorsque vous achetez des parts d'un Fonds avant une distribution, la somme que vous recevez à ce titre peut être imposable pour vous, même si le Fonds en a gagné le montant avant votre achat. Par exemple, le Fonds peut verser sa seule distribution, ou sa distribution la plus importante, en décembre. Si

vous achetez des parts vers la fin de l'année, il se peut que vous deviez payer de l'impôt sur la quote-part qui vous revient des revenus et des gains en capital gagnés par le Fonds pendant toute l'année même si vous n'avez pas détenu les parts du Fonds pendant toute l'année.

Si un Fonds a un taux de rotation des titres en portefeuille élevé, il comptabilise les gains et les pertes aux fins fiscales plus souvent qu'un Fonds dont le taux de rotation est faible.

La disposition d'une part d'un Fonds, notamment au moyen d'un rachat de parts ou du remplacement de parts de ce Fonds par des parts d'un autre Fonds afin de payer les frais de souscription différés applicables, peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital. Votre gain (ou perte) en capital correspond à la différence entre le produit de la cession (d'une façon générale, la contrepartie reçue à la cession, déduction faite des coûts de cession raisonnables tels que les frais de souscription différés) et votre prix de base rajusté de la part. Comme le reclassement de parts d'une série d'un Fonds en parts d'une autre série du même Fonds n'est pas considéré comme une disposition aux fins fiscales, vous ne pouvez enregistrer ni gain ni perte en capital à la suite d'un reclassement. Si vous faites reclasser des parts d'un Fonds, le coût des parts acquises au moment du reclassement correspond au prix de base rajusté des parts de la série du Fonds reclassées immédiatement avant le reclassement. On établit la moyenne du coût de ces parts et du prix de base rajusté des autres parts de cette série du Fonds détenues ou que vous aurez ultérieurement acquises.

Vous devez calculer le prix de base rajusté de vos parts séparément pour chaque série de parts d'un Fonds que vous détenez. En règle générale, le prix de base rajusté total de vos parts d'une série d'un Fonds correspond à :

- la somme totale versée pour toutes vos parts de cette série du Fonds (y compris les frais d'acquisition versés);
- plus les distributions réinvesties (dont les distributions sur frais de gestion) dans des parts additionnelles de cette série du Fonds;
- moins la partie des distributions qui constitue un remboursement de capital quant aux parts de cette série du Fonds;
- moins le prix de base rajusté de toute part de cette série que vous avez déjà fait racheter ou que vous avez cédée.

Le prix de base rajusté de chacune de vos parts d'une série d'un Fonds correspond, en règle générale, au prix de base rajusté total de toutes les parts de cette série du Fonds que vous détenez au moment de la cession, divisé par le nombre total de parts de cette série du Fonds que vous détenez. Dans la mesure où le prix de base rajusté de vos parts serait autrement inférieur à zéro, le montant négatif sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts au cours de l'année et le prix de base rajusté de

cette part pour celui-ci sera majoré du montant de ce gain en capital réputé. Vous devriez tenir une comptabilité détaillée du prix d'achat de vos parts et des distributions qui vous sont versées, afin de pouvoir calculer le prix de base rajusté de vos parts.

La moitié d'un gain en capital est incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable et la moitié d'une perte en capital est considérée comme une perte en capital qui est portée en diminution des gains en capital imposables pour l'année. En général, tout excédent de votre perte en capital déductible sur vos gains en capital imposables de l'année peut être reporté rétrospectivement sur un maximum de trois années d'imposition ou prospectivement pendant une période indéterminée et porté en diminution de vos gains en capital imposables d'autres années.

Lorsque vous cédez des parts d'un Fonds et que vous, votre conjoint ou toute autre personne ayant des liens avec vous (y compris une société sur laquelle vous exercez un contrôle) a acquis des parts du même Fonds dans les 30 jours qui précèdent ou qui suivent le jour où vous cédez vos parts (les nouvelles parts ainsi acquises étant considérées comme des « biens de remplacement »), votre perte en capital peut être réputée être une « perte apparente ». Dans ce cas, votre perte sera réputée être égale à zéro et le montant de votre perte sera plutôt ajouté au prix de base rajusté pour les parts qui sont des « biens de remplacement ».

Chaque année, avant le 15 mars, nous vous enverrons un feuillet fiscal où figurera le montant de chaque type de revenu et les remboursements de capital, que le Fonds vous a distribué. Vous pourriez être en mesure de réclamer tout crédit d'impôt qui s'applique à ce revenu.

### **Parts détenues dans un régime enregistré**

Pourvu qu'un Fonds soit une « fiducie de fonds commun de placement » ou un « placement enregistré » pour les besoins de la Loi de l'impôt à tous les moments importants, les parts du Fonds seront des « placements admissibles » pour les régimes enregistrés.

Pourvu que le rentier d'un REER ou d'un FERR ou le titulaire d'un CELI (i) n'ait pas de lien de dépendance avec un Fonds, ni (ii) ne détienne de « participation notable » (au sens de la Loi de l'impôt) dans le Fonds, les parts du Fonds ne seront pas des placements interdits pour un REER, un FERR ou un CELI. Les règles relatives aux placements interdits s'appliqueront aussi à une fiducie régie par un REEE ou un REEI.

Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour savoir si un placement dans le Fonds constituerait un placement interdit pour leur REER, leur FERR, leur CELI, leur REEE ou leur REEI.

Lorsque vous détenez des parts d'un Fonds dans un régime enregistré, vous ne versez aucun impôt sur les distributions payées ou payables par le Fonds ni sur les gains en capital réalisés par suite du rachat ou de la substitution de parts détenues à l'intérieur du régime. Les sommes retirées des régimes enregistrés (sauf les CELI) peuvent être assujetties à l'impôt.

Veillez consulter la notice annuelle des Fonds pour plus de renseignements sur les aspects fiscaux.

### **Taux de rotation des titres en portefeuille**

Chaque Fonds publie son taux de rotation des titres en portefeuille dans son rapport de la direction sur le rendement du fonds. Le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation des titres en portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille au cours d'une année est élevé, plus les frais d'opérations devant être payés par le Fonds au cours de l'année sont élevés, et plus il est probable que le Fonds réalisera des gains ou subira des pertes. Les distributions de revenu net ou la portion imposable des gains en capital nets réalisés que le Fonds vous a payée ou qui vous est payable par le Fonds, dans un compte non enregistré, doit être incluse dans le calcul de votre revenu aux fins fiscales pour cette année-là. Il n'y a pas nécessairement de corrélation entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

### **Fonds Scotia indiciel international**

LE FONDS SCOTIA INDICIEL INTERNATIONAL N'EST PAS PARRAINÉ, ENDOSSÉ, VENDU NI PROMU PAR MSCI INC, (« MSCI »), UN MEMBRE DE SON GROUPE, UN DES SES FOURNISSEURS D'INFORMATION NI AUCUN AUTRE TIERS ENGAGÉ DANS LA COMPILATION, LE CALCUL OU LA CRÉATION D'UN INDICE MSCI (ENSEMBLE, LES « PARTIES MSCI ») OU Y EST ASSOCIÉ. LES INDICES MSCI SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE MSCI. MSCI ET LES NOMS DES INDICES MSCI SONT DES MARQUES DE SERVICE DE MSCI OU DES MEMBRES DE SON GROUPE ET ONT FAIT L'OBJET D'UNE LICENCE D'UTILISATION POUR CERTAINS BESOINS DU GESTIONNAIRE. AUCUNE DES PARTIES MSCI NE FAIT DE DÉCLARATION NI NE DONNE DE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, À L'ÉMETTEUR OU AUX PROPRIÉTAIRES DE CE FONDS NI À AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ EN CE QUI CONCERNE LA PERTINENCE D'INVESTIR DANS DES FONDS EN GÉNÉRAL OU DANS CE FONDS EN PARTICULIER OU LA CAPACITÉ D'UN INDICE MSCI DE SUIVRE LE RENDEMENT DES MARCHÉS BOURSIERS CORRESPONDANTS. MSCI OU LES MEMBRES DE SON GROUPE SONT LES CONCÉDANTS DE LICENCES DE CERTAINES MARQUES DE COMMERCE, MARQUES DE SERVICE ET NOMS COMMERCIAUX, DE MÊME QUE DES INDICES MSCI QUI SONT

DÉTERMINÉS, COMPOSÉS ET CALCULÉS PAR MSCI SANS ÉGARD À CE FONDS NI À SON ÉMETTEUR OU À SES PROPRIÉTAIRES, NI À TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'A L'OBLIGATION DE TENIR COMPTE DES BESOINS DE L'ÉMETTEUR OU DES PROPRIÉTAIRES DE CE FONDS NI D'AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ EN CE QUI CONCERNE LA DÉTERMINATION, LA COMPOSITION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'EST RESPONSABLE DE LA DÉTERMINATION DE LA DATE DU PLACEMENT DES TITRES DE CE FONDS, DU PRIX D'ÉMISSION DE CES TITRES NI DE LA QUANTITÉ DE CES TITRES À ÊTRE ÉMISE, NI DE LA DÉTERMINATION OU DU CALCUL DE L'ÉQUATION OU DES CONDITIONS EN VERTU DESQUELLES CES TITRES SONT RACHETABLES NI N'A PARTICIPÉ À CES DÉTERMINATIONS. QUI PLUS EST, AUCUNE DES PARTIES MSCI N'A D'OBLIGATION NI DE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ÉMETTEUR OU LES PROPRIÉTAIRES DE CE FONDS, NI ENVERS TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, À L'ÉGARD DE L'ADMINISTRATION, DE LA COMMERCIALISATION OU DU PLACEMENT DES TITRES DE CE FONDS.

MÊME SI MSCI OBTIENT DE L'INFORMATION AUX FINS D'INCLUSION OU D'UTILISATION DANS LE CALCUL DES INDICES MSCI AUPRÈS DE SOURCES JUGÉES FIABLES PAR MSCI, AUCUNE DES PARTIES MSCI NE FAIT DE DÉCLARATION NI DE DONNE DE GARANTIE QUANT À L'AUTHENTICITÉ, L'EXACTITUDE OU LE CARACTÈRE COMPLET DES INDICES MSCI NI DES DONNÉES QU'ILS COMPORTENT. AUCUNE DES PARTIES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS DEVANT ÊTRE OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR DES TITRES DU FONDS, LES PROPRIÉTAIRES DU FONDS NI AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION D'UN INDICE MSCI OU DE DONNÉES QU'IL COMPORTE. AUCUNE DES PARTIES MSCI N'ENCOURT QUELQUE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT DÉCOULANT D'ERREURS OU D'OMISSIONS DANS LES INDICES MSCI OU LES DONNÉES QU'ILS COMPORTENT OU DE LEUR INTERRUPTION OU RELATIVEMENT À CES INDICES OU À CES DONNÉES. EN OUTRE, AUCUNE DES PARTIES MSCI NE DONNE QUELQUE GARANTIE QUE CE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, ET LES PARTIES MSCI DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONVENANCE À UNE FIN PARTICULIÈRE EN CE QUI A RESPECTIVEMENT TRAIT AUX INDICES MSCI ET AUX DONNÉES QU'ELLES COMPORTENT. SANS QUE SOIT LIMITÉ LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS LES PARTIES MSCI NE SONT RESPONSABLES DE QUELQUES DOMMAGES-INTÉRÊTS DIRECTS, INDIRECTS, PARTICULIERS, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS NI D'AUCUNS AUTRES DOMMAGES-INTÉRÊTS (Y COMPRIS UN MANQUE À GAGNER) MÊME SI ELLES SONT AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES-INTÉRÊTS.

## Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations

effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, l'aperçu du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'informations, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Fonds dans leur notice annuelle, leur dernier aperçu du fonds déposé, leurs derniers états financiers annuels et rapports financiers intermédiaires déposés et leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 387-5004 pour le service en français ou le 1 800 268-9269 (416 750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou en le demandant à Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Vous trouverez aussi ces documents sur notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), [www.banquescotia.com/fondsprivesscotia](http://www.banquescotia.com/fondsprivesscotia) pour les Fonds privés Scotia ou [www.banquescotia.com/portefeuillesapogee](http://www.banquescotia.com/portefeuillesapogee) pour les Portefeuilles Apogée.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires d'information et les contrats importants, sur le site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## Fonds Scotia<sup>MD</sup> Fonds privés Scotia<sup>MD</sup> Portefeuilles Apogée

### Prospectus simplifié

#### Fonds de quasi-liquidités

Fonds Scotia du marché monétaire (parts des séries Apogée, A, I, K et M)  
Fonds Scotia des bons du Trésor (parts de série A)  
Fonds Scotia du marché monétaire en \$ US (parts des séries A et M)

#### Fonds de revenu

Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre (parts de série I)  
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés américaines de premier ordre en \$ US (parts de série I, K et M)  
Fonds Scotia d'obligations<sup>1</sup> (parts des séries A, I et M)  
Fonds Scotia de revenu canadien (parts des séries A, F, I, K et M)  
Portefeuille à revenu fixe prudent Scotia (parts de série A)  
Fonds Scotia d'obligations mondiales (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds Scotia hypothécaire de revenu (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds privé Scotia américain d'obligations de base+ (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia de revenu à taux variable (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia de créances mondiales (parts de série I)  
Fonds Scotia mondial à rendement élevé (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement élevé (parts des séries I et K)  
Fonds privé Scotia de revenu à rendement supérieur (parts des séries Apogée, F, I, K et M)  
Fonds privé Scotia de revenu (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'obligations à court terme (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'obligations à rendement total (parts de série M)  
Fonds Scotia d'obligations en \$ US (parts des séries A, F, K et M)

#### Fonds équilibrés

Fonds Scotia de perspectives équilibrées<sup>2</sup> (parts des séries A, D et F)  
Fonds Scotia canadien équilibré (parts des séries A, D et F)  
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié (parts des séries A, D, F et M)  
Fonds Scotia équilibré de dividendes (parts des séries A, D et I)  
Fonds Scotia équilibré mondial (parts des séries A, D et I)  
Fonds Scotia revenu avantage (parts des séries A, D, K et M)  
Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone (parts des séries A et F)  
Fonds privé Scotia équilibré stratégique (parts des séries Apogée et F)  
Fonds Scotia équilibré en \$ US (parts de série A)

#### Fonds d'actions

##### Fonds d'actions canadiennes et américaines

Fonds Scotia de dividendes canadiens (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds Scotia d'actions canadiennes (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia de croissance canadienne (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia d'actions canadiennes à faible capitalisation (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes toutes capitalisations (parts de série I)  
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes (parts des séries I, K et M)  
Fonds Scotia canadien de croissance (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia canadien à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds Scotia canadien à petite capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia canadien de valeur (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds privé Scotia d'actions canadiennes fondamentales (parts de série I)  
Fonds privé Scotia de dividendes nord-américains (parts des séries K et M)  
Fonds privé Scotia de revenu de titres immobiliers (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia de dividendes américains (parts des séries I, K et M)  
Fonds privé Scotia américain de croissance à grande capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds privé Scotia américain de croissance à moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds Scotia américain de valeur (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds Scotia des ressources (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia de dividendes américains (parts des séries A et I)  
Fonds Scotia d'actions américaines (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia de potentiel américain (parts des séries A, F et I)

##### Fonds d'actions internationales

Fonds Scotia d'actions de marchés émergents (parts de série I)  
Fonds Scotia européen<sup>3</sup> (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia d'actions internationales (parts des séries A, F et I)  
Fonds privé Scotia d'actions internationales diversifiées (parts de série I)  
Fonds Scotia des marchés émergents (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds Scotia international d'actions de base (parts des séries I, K et M)  
Fonds Scotia international d'actions internationales (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds Scotia international d'actions internationales de croissance (parts de série I)  
Fonds Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation (parts des séries Apogée, F et I)

#### Fonds d'actions mondiales

Fonds Scotia de dividendes mondiaux (parts des séries A et I)  
Fonds Scotia d'actions mondiales (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia de croissance mondiale (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation (parts des séries A, F et I)  
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone (parts des séries A, F, I, K et M)  
Fonds privé Scotia d'actions mondiales (parts des séries Apogée, F, I et M)  
Fonds Scotia mondial d'infrastructures (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible volatilité (parts de série M)  
Fonds Scotia de titres immobiliers mondiaux (parts des séries Apogée, F et I)  
Fonds Scotia d'infrastructures Monde (parts des séries I, K et M)

#### Fonds indiciels

Fonds Scotia indiciel obligatoire canadien (parts des séries A, D, F et I)  
Fonds Scotia indiciel canadien<sup>4</sup> (parts des séries A, D, F et I)  
Fonds Scotia indiciel international<sup>5</sup> (parts des séries A, D, F et I)  
Fonds Scotia indiciel Nasdaq (parts des séries A, D et F)  
Fonds Scotia indiciel américain<sup>6</sup> (parts des séries A, D, F et I)

#### Fonds spécialisés

Fonds Scotia de rendement à prime<sup>7</sup> (parts des séries I, K et M)

#### Solutions Portefeuille

##### Portefeuilles Sélection Scotia<sup>MD</sup>

Portefeuille de revenu Sélection Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de revenu équilibré Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance équilibrée Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance maximale Sélection Scotia (parts des séries A, F et T)

##### Portefeuilles Partenaires Scotia<sup>MD</sup>

Portefeuille de revenu Partenaires Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)  
Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia (parts des séries A, F et T)

##### Portefeuilles INNOVA Scotia<sup>MD</sup>

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts des séries A et T)  
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts des séries A et T)

##### Portefeuilles Scotia Aria<sup>MD</sup>

Portefeuille Scotia Aria prudent – Évolution (parts de série Prestige)  
Portefeuille Scotia Aria prudent – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria prudent – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria modéré – Évolution (parts de série Prestige)  
Portefeuille Scotia Aria modéré – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria modéré – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria progressif – Évolution (parts de série Prestige)  
Portefeuille Scotia Aria progressif – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria progressif – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria actions – Évolution (parts de série Prestige)  
Portefeuille Scotia Aria actions – Protection (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)  
Portefeuille Scotia Aria actions – Versement (parts des séries Prestige, Prestige TL, Prestige T et Prestige TH)

##### Portefeuilles Apogée

Portefeuille équilibré Apogée (parts des séries A et F)

<sup>1</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'obligations canadiennes.

<sup>2</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia équilibré diversifié.

<sup>3</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia d'actions européennes.

<sup>4</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions canadiennes.

<sup>5</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions internationales.

<sup>6</sup> Le 6 novembre 2020, le nom de ce Fonds sera changé pour Fonds Scotia indiciel d'actions américaines.

<sup>7</sup> Avant le 27 janvier 2020, ce Fonds s'appelait Fonds Scotia de revenu à options.

Gérés par : Gestion d'actifs 1832 S.E.C.  
1, Adelaide Street East  
28<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5C 2V9

<sup>MD</sup> Marques de commerce déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.

<sup>MC</sup> Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.